

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DE PRÉSENTATION BUDGET PRIMITIF 2017

1ERE COMMISSION FINANCES

Monsieur le Président soumet au vote du Conseil Départemental, en exécution de la loi modifiée n° 82.213 du 2 mars 1982, le projet de Budget Primitif pour 2017 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes (en mouvements réels), à la somme de :

360 373 093 €

(hors crédits inscrits pour le refinancement de la dette de 50 M€)

Comme cela a été indiqué lors du débat d'Orientations Budgétaires, ce projet de budget reprend les restes à réaliser et les excédents de l'exercice 2016, reprise qui fait l'objet d'un rapport particulier.

La structure du budget primitif 2017 se présente ainsi :

	Dépenses	Recettes
<u>Investissement</u>	57 339 080 € *	24 193 735 € *
Restes à réaliser	30 281 926 €	13 701 882 €
Excédents 2016	-	16 580 044 €
Total investissement	87 621 006 €	54 475 661 €
<u>Fonctionnement</u>	272 752 087 €	292 965 231,11 €
Excédent 2016	-	12 932 200,89 €
Total fonctionnement	272 752 087 €	305 897 432 €
TOTAL	360 373 093 €	360 373 093 €

* hors crédits inscrits de 50 millions d'euros destinés aux opérations de refinancement de la dette.

Ce projet de budget 2017 prend en compte :

- les nouvelles dispositions de la loi de Finances 2017,
- la baisse des dotations de l'État,
- l'ensemble des éléments présentés lors du Débat d'Orientations

Budgétaires.

Ce budget s'attache, malgré le poids de nos dépenses obligatoires à préserver nos interventions en direction des communes, EPCI et associations ainsi que l'élaboration d'un programme d'investissements important.

A – LA LOI DE FINANCES 2017

Les mesures prises par la loi de finances 2017 concernant les collectivités locales et plus particulièrement les départements portent sur :

1°) La poursuite de la réduction des concours financiers de l'État

Dans le cadre du Pacte de confiance et de responsabilité instituant la participation des collectivités locales à l'effort national de redressement des comptes publics, l'enveloppe des concours financiers s'élève à 47,9 milliards d'euros contre 50,93 milliards en 2016 soit une baisse de 3,03 milliards d'euros.

2°) La baisse de la DGF

Principal concours financier de l'État, le montant de la DGF pour 2017 est de 30,86 milliards d'euros, en baisse de 7,65 % par rapport à 2016 (33,22 milliards d'euros).

Pour 2017, la contribution au redressement des finances publiques **s'élève à 2,63 milliards d'euros** et se répartit pour chaque niveau de collectivité locale à :

- 1,035 milliard d'euros pour le bloc communal (au lieu des 2,071 milliards initialement prévus) soit 39,4 %,
- 1,148 milliard d'euros pour les départements soit 43,5 %,
- 451 millions d'euros pour les régions soit 17,1 %.

Par ailleurs, la loi de Finances 2017 (article 138) minore la DGF des départements de 32 millions d'euros destinés au financement de la prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires.

3°) La baisse des compensations fiscales

Les compensations fiscales versées par l'État servent **de variables d'ajustement pour l'enveloppe normée**.

Ainsi le montant des allocations compensatrices de fiscalité directe locale s'élève à 542 millions d'euros pour 2017 soit une augmentation de 18 millions d'euros par rapport à 2016.

Cette évolution provient du rétablissement de la mesure d'exonération de la taxe d'habitation pour les personnes modestes.

Pour financer ces variables d'ajustement, la loi de Finances pour 2017 (article 33) prévoit l'élargissement de l'assiette des variables d'ajustement en intégrant :

- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des départements et des régions,
- la dotation de compensation pour transfert d'exonération de la taxe d'habitation,
- les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) qui baisseront de 8 % passant de 423 millions d'euros en 2016 à 389 millions d'euros en 2017.

La réduction appliquée sur les deux premières dotations (DCRTP et DCEF) fera subir aux départements une baisse de leurs dotations de 200 millions d'euros et de 71 millions d'euros aux régions. Ainsi, pour la première fois, les départements et les régions vont **financer la péréquation en direction du bloc communal**.

4°) Revalorisation des bases d'imposition

Depuis 2011, les départements sont uniquement concernés par la revalorisation des propriétés assujetties à la taxe sur le foncier bâti.

Pour 2017, **la revalorisation forfaitaire des bases des valeurs locatives cadastrales est fixé à + 0,4 %** (elle était de + 1 % en 2016, de + 0,9 % en 2015 et 2014).

Ce taux de 0,4 % correspond au taux de l'inflation constaté sur les douze derniers mois.

Dorénavant, la revalorisation des bases sera égale au dernier taux constaté d'inflation annuelle et non plus par rapport à l'inflation prévisionnelle.

5°) Le FCTVA

Depuis 2016, le taux du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée est fixé à **16,404 %**.

A compter de 2017, les collectivités locales peuvent inclure les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie réalisées en 2016.

6°) La CVAE

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (dite loi NOTRe) prévoit des transferts de compétences des départements vers les régions, notamment les transports scolaires. Afin de financer ce transfert, la loi de finances 2016 a augmenté de 25 % à 50 % la part de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) revenant aux régions, et **réduit à due concurrence la part revenant aux départements de 48,5 % à 23,5 % à compter de 2017**.

L'article 51 de la loi de finances rectificative pour 2016 modifie les modalités de territorialisation de la CVAE des entreprises appartenant à un groupe permettant une répartition plus juste de la CVAE. Environ 80 départements, dont le Tarn-et-Garonne, seront avantagés par cette mesure qui sera versée à compter de 2018 par l'État aux collectivités locales.

7°) Le fonds de soutien exceptionnel

Destiné aux départements rencontrant des difficultés financières, ce fonds, créé par l'article 131 de la loi de finances rectificative de 2016, est doté d'une enveloppe de 200 millions d'euros.

8°) Réformes en matière d'aide sociale

Plusieurs articles de la loi de Finances pour 2017 viennent renforcer les politiques d'aides sociales :

a) le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion
(FMDI)

Une révision des critères de répartition entre les départements permettra la prise en compte des efforts réalisés en matière de financement des contrats aidés.

b) le fonds d'appui aux politiques d'insertion

D'un montant de 50 millions d'euros, ce fonds sera attribué aux départements volontaires pour contractualiser avec l'État sur des objectifs communs.

c) la réforme des minima sociaux prévoit notamment :

- la trimestrialisation du RSA avec un effet figé pendant trois mois,
- un accès facilité au RSA pour les travailleurs non salariés,
- le remplacement de l'allocation temporaire d'attente par un accès direct au RSA ou au parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et à la garantie jeunes,
- la clarification des règles de cumul entre l'ASS et AAH et la simplification des démarches des bénéficiaires de l'AAH lourdement handicapés

9°) Indemnités de formation des élus locaux

En 2017, la retenue à la source sur les indemnités de formation des élus locaux sera supprimée au profit des règles de droit commun de paiement de l'impôt sur le revenu. A partir de 2018, les indemnités seront soumises au régime commun de prélèvement à la source.

10°) Le taux de cotisation au CNFPT reste fixé à **0,9 %** de la masse salariale tel que décidé dans la loi de finances pour 2016.

B – LE BUDGET 2017 DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Ce projet de budget pour 2017 (en mouvements réels et hors crédits inscrits pour le refinancement de la dette de 50 M€) est ainsi constitué :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT AUTOFINANCEMENT
INVESTISSEMENT	87 621 006 €	54 475 661 €	- 33 145 345 €
FONCTIONNEMENT	272 752 087 €	305 897 432 €	33 145 345 €
TOTAL	360 373 093 €	360 373 093 €	

L'autofinancement correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement et sert à financer le remboursement en capital de la dette ainsi que les nouveaux investissements.

L'autofinancement prévu au titre de du projet de Budget Primitif s'élève à **33 145 345 €**.

Il participe au financement de la section d'investissement à hauteur de **38 %** après reprise des restes à réaliser et des excédents de 2016 et hors inscription budgétaire pour le refinancement de la dette.

Avant d'entrer dans le détail des dépenses-recettes, les grands principes qui ont présidé à l'élaboration de ce budget sont présentés.

I- LES RECETTES

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, Monsieur le Président a indiqué les axes majeurs pour l'année 2017 :

- **pas de hausse de la fiscalité,**
- **maîtrise de l'endettement : volume d'emprunts limité à 13 millions d'euros.**

S'agissant des autres recettes, notamment celles induites par les mesures législatives et fiscales en cours, leurs montants ont été estimés sur la base des notifications 2016 et des données globales de la loi de finances pour 2017 dans l'attente des renseignements qui seront fournis par les services préfectoraux et fiscaux.

II- LES DÉPENSES

Les dépenses de ce projet de Budget Primitif 2017 ont été estimées selon la méthode suivante :

1°) Pour les dépenses d'investissement : **maintien de la procédure « autorisations de programmes-crédits de paiements »** conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT en rappelant :

- qu'une autorisation de programme constitue la limite supérieure des engagements sur une opération donnée (investissements directs) ou sur une politique (investissements indirects),
- que le crédit de paiement fixe la limite maximum des dépenses autorisées par l'assemblée, pour l'année, sur la ligne budgétaire correspondante.

Le recours à cette méthode financière a un double but :

- ne pas geler inutilement des crédits sur des lignes budgétaires sans besoins réels,
- mieux percevoir le coût d'une opération ou d'un programme réparti sur plusieurs exercices budgétaires.

Il s'agit, par cette pratique, non de différer des dépenses sur l'avenir mais, année par année, de s'engager résolument sur des actions prioritaires tout en connaissant leur impact financier tant pour le présent que pour le futur.

Chaque autorisation de programme inscrite dans les rapports particuliers a fait l'objet d'un lissage dans le temps des besoins en crédits de paiement correspondants.

2°) Pour les dépenses de fonctionnement : inscription sur chaque ligne budgétaire de la section de fonctionnement des dépenses prévisibles pour l'année et ce, à partir des données suivantes :

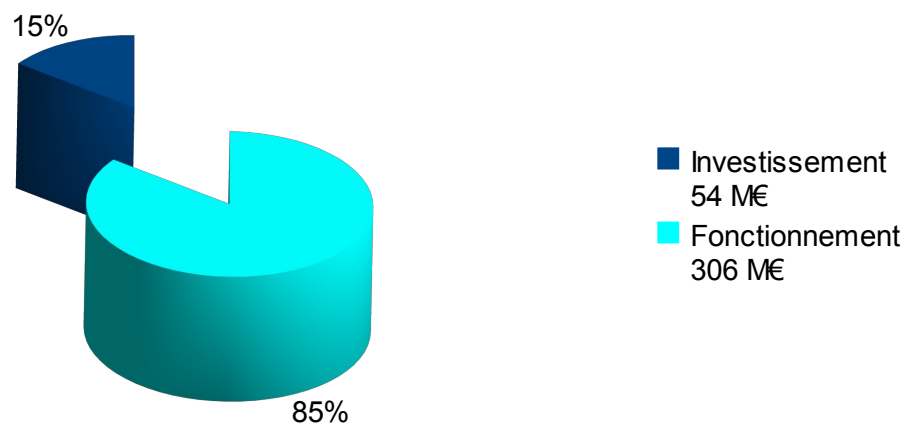
- besoins exprimés par les services départementaux pour 2017,
- résultats anticipés de la gestion 2016,
- données du Compte Administratif 2015.

* *
*

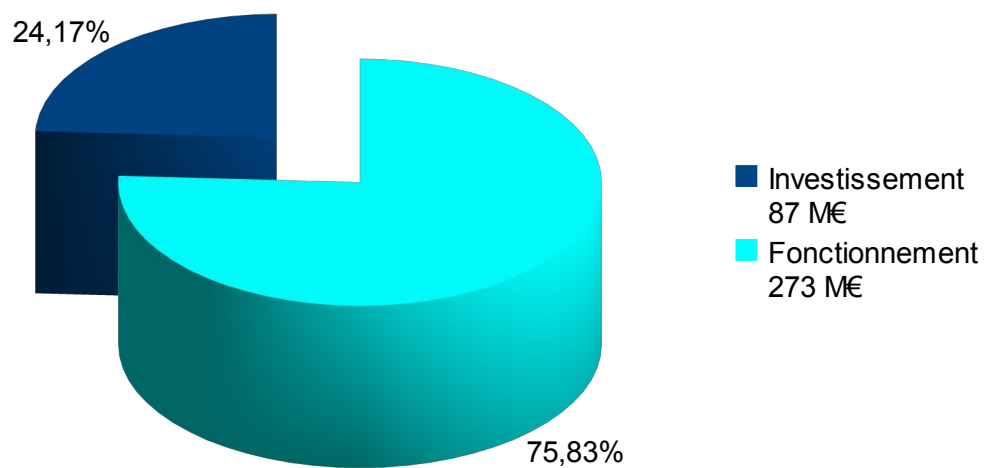
BUDGET PRIMITIF 2017

hors renégociation de la dette

RECETTES
360 M€



DÉPENSES
360 M€



CHAPITRE I

LES RECETTES

Les recettes, d'un montant de **360 373 093 €**, se répartissent comme suit :

- ◆ Fonctionnement..... 305 897 432 €
- ◆ Investissement.....54 475 661 € (hors crédits afférents à la renégociation de la dette de 50 M€)

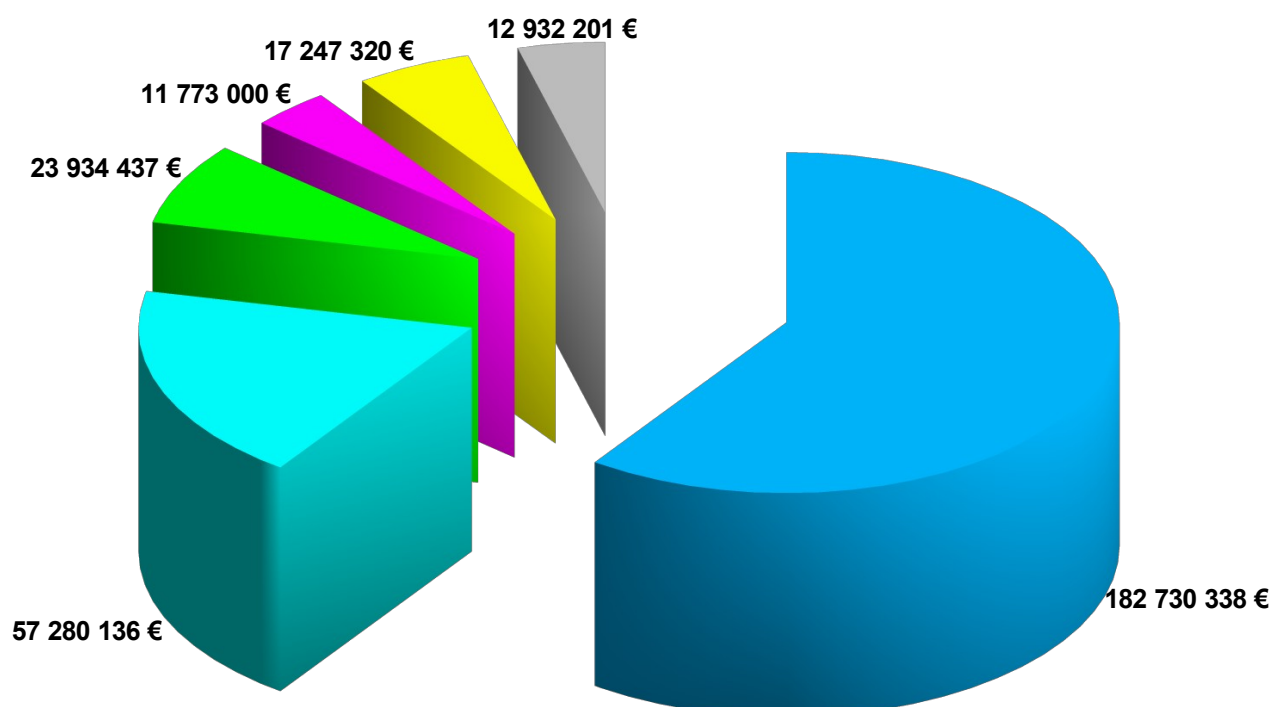
A – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 305 897 432 €

NATURE	BP 2016	BP 2017	VARIATION
<u>FISCALITE DIRECTE</u>			
Impôts départementaux (taxe sur le foncier bâti).....	70 668 179 €	71 500 000 €	831 821 €
Rôles supplémentaires.....	287 627 €	100 000 €	- 187 627 €
CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée).....	19 984 998 €	9 683 453 €	- 10 301 545 €
IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux).....	4 560 693 €	4 600 000 €	39 307 €
Fonds nat. de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	6 134 357 €	6 134 357 €	0 €
Fonds national de péréquation de la CVAE (FNPCVAE).....	765 000 €	894 000 €	129 000 €
Attribution de compensation CVAE.....	0 €	9 944 141 €	9 944 141 €
Fonds péréqué (transfert frais de gestion État sur foncier bâti)	6 620 663 €	6 629 387 €	8 724 €
Sous-total fiscalité directe	109 021 517 €	109 485 338 €	463 821 €
<u>IMPOTS INDIRECTS</u>			
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO).....	22 500 000 €	23 500 000 €	1 000 000 €
Taxes additionnelles aux DMTO.....	200 000 €	170 000 €	-30 000 €
Taxe départementale ENS.....	20 000 €	0 €	-20 000 €
Taxe pour CAUE.....	225 000 €	325 000 €	100 000 €
Fonds de péréquation DMTO.....	3 790 000 €	4 000 000 €	210 000 €
Taxe d'aménagement.....	2 100 000 €	2 000 000 €	-100 000 €
T.S.C.A (article 52, article 53 et article 77).....	34 950 000 €	34 650 000 €	-300 000 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE).....	3 150 000 €	3 100 000 €	-50 000 €
T.I.C.P.E.....	2 850 000 €	2 900 000 €	50 000 €
Fonds de solidarité DMTO.....	2 874 000 €	2 600 000 €	-274 000 €
Sous-total fiscalité indirecte	72 659 000 €	73 245 000 €	586 000 €
<u>DOTATIONS</u>			
Dotation Globale de Fonctionnement.....	43 073 000 €	39 800 000 €	-3 273 000 €
FCTVA.....	0 €	200 000 €	200 000 €
Dotation Générale de Décentralisation.....	1 652 594 €	1 652 594 €	0 €
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP).....	7 909 921 €	7 000 000 €	-909 921 €
Allocations compensatrices.....	2 852 975 €	2 586 057 €	-266 918 €
Sous-total dotations État	55 488 490 €	51 238 651 €	-4 249 839 €

NATURE	BP 2016	BP 2017	VARIATION
Prestation Compensation Handicap.....	2 600 000 €	2 600 000 €	0 €
M.D.P.H.....	350 000 €	350 000 €	0 €
Participations.....	1 874 123 €	2 341 485 €	467 362 €
Participation restauration scolaire (FARPI).....	650 000 €	750 000 €	100 000 €
Total dotations	60 962 613 €	57 280 136 €	- 3 682 477 €
<u>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</u>			
Revenus des immeubles.....	903 436 €	897 320 €	-6 116 €
Recouvrements divers (maisons de retraite.....)	12 867 616 €	12 662 702 €	-204 914 €
Sous-total autres produits	13 771 052 €	13 560 022 €	-211 030 €
<u>ATTENUATION DE CHARGES</u>			
Remboursement indemnités journalières.....	45 000 €	34 500 €	-10 500 €
<u>RMI/RSA</u>			
R.S.A.....	3 270 299 €	3 270 298 €	-1 €
T.I.C.P.E (ex T.I.P.P.).....	17 180 812 €	17 180 812 €	0 €
F.M.D.I.....	2 000 000 €	1 800 000 €	-200 000 €
Autres produits RSA/RMI (indus,fse.....)	1 558 164 €	1 683 327 €	125 163 €
Sous-total RMI/RSA	24 009 275 €	23 934 437 €	-74 838 €
<u>APA</u>			
Dotation C.N.S.A.....	9 700 000 €	11 220 000 €	1 520 000 €
Indus.....	548 000 €	553 000 €	5 000 €
Sous-total APA	10 248 000 €	11 773 000 €	1 525 000 €
<u>AUTRES RECETTES</u>			
Produits des services du domaine.....	2 190 108 €	2 270 764 €	80 656 €
Produits financiers.....	10 €	10 €	0 €
Produits exceptionnels.....	501 477,72 €	1 382 024,11 €	880 546,39 €
Sous-total autres recettes	2 691 595,72 €	3 652 798,11 €	961 202,39 €
Excédent de fonctionnement reporté	7 231 948,28 €	12 932 200,89 €	5 700 252,61 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	300 640 001 €	305 897 432 €	5 257 431 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

305 897 432 €



59,74 %	Fiscalité directe/indirecte	182 730 338 €
18,72 %	Dotations	57 280 136 €
7,82 %	RSA	23 934 437 €
3,85 %	APA	11 773 000 €
5,64 %	Autres recettes	17 247 320 €
4,23 %	Excédent 2016 reporté	12 932 201 €

I – LA FISCALITÉ DIRECTE : 109 485 338 €

1°) Les impôts locaux

Le taux de la taxe sur le foncier bâti, actuellement en vigueur pour la part départementale, est de **28,93 %** (y compris le taux régional et la part des frais de gestion de l'État).

L'état fiscal n°1253 DEP ne nous ayant pas encore été transmis, j'ai donc estimé, sur la base d'une revalorisation législative de 0,4 % (article 99 de la Loi de Finances 2017) et dynamique de 0,538 %, soit 0,938 % au total, un produit attendu de la taxe sur le foncier bâti de **71 500 000 €** auquel il convient d'ajouter le montant des rôles supplémentaires estimé pour 2017 à **100 000 €**.

Depuis 2011, il est attribué aux départements une part de CVAE et le produit des IFER. Au titre de 2017, les services fiscaux ont notifié le montant prévisionnel de CVAE pour 2017 soit **9 683 453 €** qui tient compte du transfert de la compétence transport à la Région au titre de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015.

Néanmoins, par convention, le Département a accepté de reprendre la compétence transport par délégation pour l'exercice 2017.

A ce titre, la Région va verser au Département une attribution de compensation de CVAE estimée à 9 944 141 €

Le montant des IFER n'ayant pas encore été communiqué, Monsieur le Président a estimé à un montant de **4 600 000 €**, soit +0,49 % par rapport au réalisé 2016.

2°) Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)

L'article 78 de la loi de finances pour 2010 a prévu l'instauration, à compter de 2011, du fonds national de garantie individuelle de ressources pour chaque niveau de collectivités territoriales.

L'objectif de ce fonds était de réaliser l'équilibre pour chaque collectivité en effectuant des prélèvements sur les collectivités « gagnantes » pour reverser aux collectivités « perdantes ».

Dans ce projet de budget 2017, il a été prévu une recette de **6 134 357 €** identique à celle perçue en 2016 car elle est figée depuis 2013.

3°) Le fonds national de péréquation de la CVAE

Créé en loi de finances 2010, modifié par celle de 2011 pour répondre à la territorialisation de la CVAE, il est effectif à compter de 2013.

601 917 € ont été perçus en 2013, 593 772 € en 2014, 831 544 € en 2015 et 835 304 € en 2016. Pour 2017, Monsieur le Président a estimé ce fond à **894 000 €** selon les anticipations faites par le cabinet Ressources Consultant Finances.

4°) Le fonds péréqué (transfert des frais de gestion du foncier bâti par l'État)

L'État a transféré 827 M€ en 2014 (865 M€ en 2015 et 899 M€ en 2016) aux départements afin qu'ils puissent financer les restes à charge du RSA, de l'APA et de la PCH. A ce titre, ont été perçus 6 576 346 € en 2016.

Pour 2017, les services de l'État nous ont notifié un montant prévisionnel de **6 629 387 €**.

II – LA FISCALITÉ INDIRECTE : 73 245 000 €

1°) Les droits de mutation et la taxe départementale de publicité foncière

Un rapport particulier est présenté dans le cadre de ce budget primitif concernant le maintien du taux à 4,5 %.

Compte tenu des montants encaissés pour 2015 (24 000 935 €) et ceux enregistrés au titre de 2016 (24 845 442 €), les recettes des droits de mutation ont été estimées à **23 500 000 €** pour 2017, l'année d'élection présidentielle étant toujours une année particulièrement difficile en matière de prévision.

En 2016, le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation s'est élevé à 169 993 € (199 204 € en 2015). Dans ce projet de budget 2017, une recette prévisionnelle de **170 000 €** a été inscrite.

2°) Les taxes d'urbanisme : la taxe départementale des E.N.S, la taxe pour le CAUE et la taxe d'aménagement

La loi du 29 décembre 2010 a substitué, à compter du 1er mars 2012, la taxe d'aménagement à toutes les taxes d'urbanisme (y compris la taxe pour le financement des CAUE et la taxe sur les Espaces Naturels Sensibles).

Dans le projet de budget 2017, il a été prévu une recette de :

- **325 000 €** concernant la taxe pour le financement des CAUE, dépassant de 100 000 € les prévisions 2016 suite à l'augmentation du taux de 0,2 % à 0,3 % votée par l'Assemblée Départementale les 12 et 13 avril 2016,

- **2 000 000 €** pour la taxe d'aménagement, compte tenu de la baisse de la part départementale de 2 % à 1,9 % lors de cette même session.

3°) Le fonds de péréquation des droits de mutation

Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale de solidarité entre les départements créé par l'article 123 de la loi de finances 2011.

Au titre de 2016, l'État a versé au département une somme de 3 689 546 €. Pour 2017, une recette de **4 000 000 €** a été prévue, conformément à l'estimation faite par le cabinet Ressources Consultants Finances.

4°) Le fonds de solidarité des DMTO

Il s'agit du reversement de solidarité créé par la loi de finances 2014 et abondé par les 0,35 % de prélèvement obligatoire appliqué à tous les départements sur les droits de mutation. En 2016, le département a perçu 3 194 274 €.

Pour 2017, le montant alloué au département (données Ressources Consultants Finances) a été estimé à **2 600 000 €**.

5°) La taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)

L'article 52 de la loi de finances pour 2005 constitue le socle juridique de l'attribution aux départements d'une fraction de TSCA destinée à financer les transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004.

En 2007, la TSCA a intégré les compensations concernant l'**entretien des routes nationales transférées**, la prise en charge des **agents ATTEE**, le transfert des **agents DDE**, la **formation des assistants familiaux** et l'attribution d'un **forfait externat**. Au titre de 2008, la TSCA comprend également la **compensation du personnel de l'aménagement foncier**.

L'article 53 de la loi de finances pour 2005 a attribué aux départements une fraction de la TSCA concernant les contrats d'assurances des véhicules à moteur destinée à **contribuer au financement des SDIS**.

Enfin, l'article 77 de la loi de finances 2010 a prévu de transférer aux départements une part supplémentaire de TSCA pour compenser la **perte de recettes fiscales** liée à la réforme de la fiscalité de 2010.

Pour 2016, le montant encaissé au titre des trois parts s'est élevé à **34 650 486 €**. Monsieur le Président a estimé un montant de **34 650 000 €** dans son projet de budget 2017 (données Ressources Consultants Finances).

6°) La taxe sur la consommation finale d'électricité

L'assemblée a fixé le coefficient applicable pour l'année 2017 lors de la session de vote du BP 2016, les 12 et 13 avril 2016. Le produit encaissé en 2016 s'est élevé à 3 012 686 €. Pour 2017, un montant de **3 100 000 €** a été inscrit au titre de cette taxe.

Un rapport particulier est également présenté dans le cadre de ce budget primitif concernant le maintien du coefficient de la taxe d'électricité pour 2018.

7°) La T.I.C.P.E

L'article 59 de la LFI pour 2004 attribue aux départements une part de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIPP), devenue TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques), pour compenser la décentralisation du RMI/RMA à compter du 1^{er} janvier 2004.

A ce titre, le département a perçu 2 935 157 € au titre de l'année 2016. Pour 2017, un montant de **2 900 000 €** est prévu.

III – LES DOTATIONS : 57 280 136 €

1°) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF est composée de :

- la dotation forfaitaire qui comprend :

- la dotation de base calculée à raison de 74,02 € par habitant,
- le complément de garantie qui est figé à hauteur de 16 110 353 €

En 2014, dans le cadre de la réduction des déficits publics, l'effort demandé aux départements est venu en déduction du complément de garantie. Pour la collectivité, cela représente :

- pour 2014 : - 1 302 838 €
- pour 2015 : - 3 156 689 €
- pour 2016 : - 3 196 470 €
- pour 2017 : - 3 200 000 € estimé

Soit une perte de **10 855 997 €** par rapport à 2013.

- **la dotation de compensation** destinée à compenser les transferts de compétences. Depuis 2011, son montant **était figé** à hauteur celui de 2010, soit 7 750 102 €.

La loi de finances pour 2017 a réduit de 152 614 € pour le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne son montant afin de financer la réforme des modalités de financement de la prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers.

Ainsi, pour 2017, son montant est ramené à **7 597 488 €**.

- **la dotation de péréquation** qui comporte deux volets :

.la dotation de péréquation urbaine (D.P.U.) destinée aux départements urbains,

.la dotation de fonctionnement minimale (DFM) calculée en fonction du potentiel financier (par substitution au potentiel fiscal).

Depuis 2009, la DGF était indexée sur l'inflation prévisionnelle. A partir de 2011, son montant est fixé dans la loi de finances, et précisé pour chaque type de collectivité.

Dans le projet de budget 2017, la DGF a été estimée à **39 800 000 €** pour 43 072 071 € en 2016, soit – 3 272 071 €, compte tenu de l'augmentation de la population qui atténue légèrement la baisse provenant de la participation départementale au redressement des comptes publics et la baisse relative au financement des sapeurs-pompiers :

- DGF dotation forfaitaire.....	24 410 536 €
- DGF dotation de compensation.....	7 597 488 €
- DGF dotation de fonctionnement minimale (DFM).....	7 791 976 €

2°) Le FCTVA

Les articles 34 et 35 de la loi de finances pour 2016 ont élargi l'assiette du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Cette disposition s'applique à compter des dépenses constatées en 2016.

À ce titre un montant de **200 000 €** a été prévu.

3°) La Dotation Générale de Décentralisation (DGD)

La Dotation Générale de Décentralisation a été instituée en 1984 et modifiée successivement en 1998, 1999 et enfin 2004.

Depuis 2009, elle est figée à **1 652 594 €**.

4°) La dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)

La loi de finances pour 2010 (art. 78) a institué le versement d'une dotation par catégorie de collectivités locales pour compenser la part de taxe professionnelle non couverte par les nouvelles recettes.

Depuis 2014, le montant était figé à **7 909 921 €**. Cependant, la loi de finances pour 2017 a élargi l'assiette des variables d'ajustement à la DCRTP. Le montant global 2017 sera réduit de 200 millions d'euros.

Afin de tenir compte de l'impact de cette mesure, a donc été inscrit dans le projet de budget 2017 un montant de **7 000 000 €**, en baisse de 909 921 €.

5°) Dotations de l'État au titre des compensations fiscales

Ces allocations sont versées par l'État, aux collectivités locales, afin de compenser l'effet des mesures d'exonération prises, en lois de finances, sur le montant de leurs bases taxables.

L'ensemble de ces dotations est communiqué au département au moyen de l'état fiscal n°1253 DEP de notification des bases de la fiscalité directe.

Le montant de ces allocations n'ayant pas été notifié au département pour 2017, Monsieur le Président prévoit un montant de **2 586 057 €**, en baisse globale de 9,67 % par rapport à 2016.

- 48 057 € pour la contribution économique territoriale,
- 300 000 € pour la taxe sur le foncier bâti,
- 2 238 000 € pour la fiscalité locale (taxe d'habitation et taxe sur le foncier non bâti).

6°) La participation de l'État au financement de la Prestation de Compensation du Handicap (P.C.H.) et de la Maison Départementale du Handicap (M.D.P.H.)

A compter du 1^{er} janvier 2006, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la prise en charge par les départements de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et la création d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). L'Etat verse une **participation** par l'intermédiaire de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) :

- Prestation de Compensation du Handicap : **2 600 000 €**
- Maison Départementale des Personnes Handicapées : **350 000 €**

7°) Les autres participations (comptes 747 et 74881)

Il s'agit principalement des recettes prévisionnelles concernant :

- les emplois d'avenir : 241 500 €,
- les participations des communes et EPCI aux transports scolaires : 950 000 €,
- les remboursements des dépenses salariales des agents mis à disposition : 226 000 €,
- la participation au fonctionnement du Centre Universitaire : 152 449 €,
- la dotation de la CNSA au titre de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie : 457 849 €,
- les aides reçues en matière d'environnement : 178 987 €.

Une prévision de **2 341 485 €** a été inscrite pour le budget 2017.

Pour le compte 74881, il s'agit du recouvrement du FARPI (recettes concernant la restauration dans les collèges). Au titre de 2017, un montant de **750 000 €** a été inscrit.

IV – LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE :
13 560 022 €

1°) Les revenus des immeubles

Le montant inscrit pour 2017 au titre des revenus des immeubles (loyers) s'élève à **897 320 €**.

2°) Les recouvrements divers

Il s'agit de recouvrements auprès d'autres collectivités pour des frais engagés pour l'aide sociale à l'enfance ou des recouvrements au titre des établissements spécialisés, des frais de séjour, des foyers occupationnels ou des placements en maison de retraite. Dans le projet de budget 2017, un montant de **12 662 702 €** a été inscrit.

V – LES ATTÉNUATIONS DE CHARGES : 34 500 €

Elles proviennent du remboursement d'indemnités journalières par la CPAM. Un montant de **34 500 €** a été inscrit à ce titre pour 2017.

VI – LE RMI/RSA : 23 934 437 €

Ces recettes se composent de :

1°) La participation de l'État au financement du RSA : 22 251 110 €

a) l'attribution d'une part de la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques - ex-TIPP)

L'article 59 de la loi de finances précise qu'au titre de l'année 2004, la compensation est calculée sur la base des dépenses engendrées par le paiement du RMI en 2003 et qu'au titre des années suivantes, elle sera ajustée de manière définitive au vu des comptes administratifs des départements pour 2004.

Compte tenu des dépenses nettes enregistrées en 2004, le seuil minimum garanti de cette participation est de **17 180 812 €**.

b) le versement de la part représentative de l'Allocation de Parent Isolé

A compter du 1^{er} juin 2009, la loi « R.S.A. » a élargi la compétence départementale en intégrant les bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) et les travailleurs « pauvres ».

Pour 2016, le département a encaissé **3 270 298 €**. Un montant identique a été inscrit pour 2017 **car figé depuis 2014**.

c) le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)

Institué en 2006 et fixé à 500 M€, ce fonds est constitué de trois parts :

- une première part destinée à compenser l'écart entre les dépenses de RSA et la compensation (40 % du fonds) ;
- une deuxième part de péréquation prenant en compte le potentiel financier et le nombre d'allocataires du RSA (30 % du fonds) ;
- une troisième part au titre des projets d'insertion et de retour à l'emploi (30 % du fonds).

La Loi de Finances 2017 pérennise le FMDI et :

- **réoriente la troisième part** au regard des contrats aidés effectivement cofinancés par les départements,
- crée un **fonds complémentaire d'appui aux politiques d'insertion** doté de 50 M€.

La part attribuée au Département de Tarn-et-Garonne s'est élevée à 1 883 381 € en 2016. Au titre de 2017, elle a été estimée à **1 800 000 €**.

Ce fonds est destiné à compléter la compensation versée par le biais de la TICPE.

En cumulant les dotations versées par l'État (TICPE + financement API + FMDI), le **taux de couverture** qui était de 80 % en 2009, est passé progressivement à 62 % en 2013, 55 % en 2015 et **58 % en 2016** en raison de la baisse des dépenses constatées.

2°) Les autres produits RMI/RSA : 1 683 327 €

Ce sont principalement les recettes liées aux indus RSA (300 000 €) ainsi qu'au Fonds Social Européen (1 233 327 €).

VII – L'APA : 11 773 000 €

1°) La participation de l'État au financement de l'APA : 11 220 000 €

La mise en place, à compter de 2002, de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie a induit un surcoût financier pour lequel l'État a décidé de verser aux départements une participation au titre du Fonds de Financement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (FFAPA). A ce titre, un montant de **9 700 000 €** pour 2017 a été prévu.

L'instauration de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement procure de nouvelles ressources. Un montant prévisionnel de **1 520 000 €** a donc été inscrit à ce titre pour 2017.

Le **taux de couverture** des dépenses nettes était de 50 % en 2002. Il est passé à 33 % en 2015 puis à **41 % en 2016**, notamment grâce à la loi sur le vieillissement qui a permis d'encaisser des ressources supplémentaires.

2°) Le recouvrement des indus de l'APA : 553 000 €

Depuis 2011, le montant des indus titrés se situe entre 500 000 € et 620 000 €. Pour 2017, il a été estimé à 553 000 €.

VIII – LES AUTRES RECETTES (Chapitres 70, 76 et 77) : **3 652 798 €**

1°) Les recettes des produits des services du domaine : 2 270 764 €

Les principales sont :

- occupation du domaine public (220 250 €),
- centre de vacances de Mimizan (310 000 €),
- transports scolaires acquittés par les familles (400 000 €),
- remboursement de frais ou mise à disposition par les budgets annexes ou tiers (172 940 €),
- remboursement par la MDPH des charges de personnel mis à disposition et des frais de structure (1 092 924 €).

2°) Les produits financiers : **10 €**

Il s'agit de parts sociales du Crédit Agricole.

3°) Les produits exceptionnels : **1 382 024,11 €**

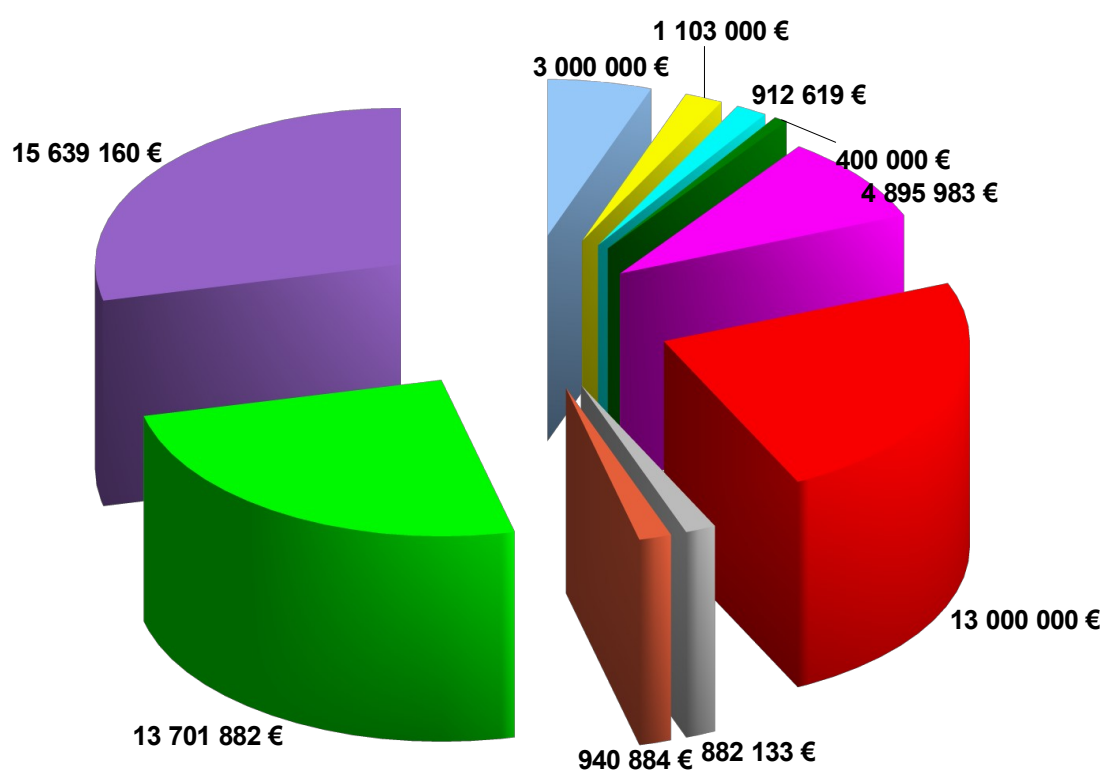
Les remboursements de sinistres concernant la voirie sont inscrits pour un montant de **140 500 €** ainsi que le fonds d'urgence instauré par l'article 131 de la loi de finances rectificative n°2016-1918 du 29 décembre 2016 qui a été attribué pour un montant de **1 214 924 €**.

IX – L'EXCÉDENT 2016 REPORTÉ : 12 932 200,89 €

Il s'agit de reprendre par anticipation le résultat 2016 dès le budget primitif 2017 et de se référer au rapport particulier qui présenté dans le cadre de cette session.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

54 475 661 €



5,51%	F.C.T.V.A.	3 000 000 €
2,02%	D.G.E part rurale	1 103 000 €
1,68%	D.D.E.C.	912 619 €
0,73%	Produit amendes radars auto.	400 000 €
8,99%	Subventions et participations	4 895 983 €
23,86%	Emprunts	13 000 000 €
1,62%	Divers	882 133 €
1,73%	Excédent 2016 reporté	940 884 €
25,15%	Restes à réaliser	13 701 882 €
28,71%	Couverture du besoin de fin.	15 639 160 €

B - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

54 475 661 €

(hors crédits de refinancement de dette de 50 M€)

NATURE	BP 2016	BP 2017	VARIATION
F.C.T.V.A.....	3 600 000 €	3 000 000 €	-600 000 €
D.G.E part rurale.....	1 402 000 €	1 103 000 €	-299 000 €
D.D.E.C.....	912 619 €	912 619 €	0 €
Produit des amendes des radars automatiques.....	400 000 €	400 000 €	0 €
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS..... (État, Région, Communes, Union Européenne, etc.)	3 772 097 €	4 895 983 €	1 123 886 €
EMPRUNTS.....	13 000 000 €	13 000 000 €	0 €
DIVERS.....	400 000 €	882 133 €	482 133 €
Sous-Total	23 486 716 €	24 193 735 €	707 019 €
EXCÉDENT 2016 REPORTE.....	816 891,45 €	940 884,15 €	123 992,70 €
RESTES A RÉALISER.....	13 709 243 €	13 701 882 €	-7 361 €
COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT.	11 619 519,55 €	15 639 159,85 €	4 019 640,30 €
TOTAL RECETTE INVESTISSEMENT	49 632 370 €	54 475 661 €	4 843 291 €

1°) Fonds de Compensation de la T.V.A.

Compte tenu du montant des dépenses mandatées aux comptes 21 (acquisitions) et 23 (travaux) du Compte Administratif provisoire 2016, le F.C.T.V.A. pour 2017 a été estimé à la somme de **3 000 000 €**.

2°) Dotation Globale d'Équipement

La DGE départementale était composée de deux parts, la première concernant les investissements directs, la seconde les investissements indirects à caractère essentiellement rural.

La loi de finances pour 2006 (article 24) a supprimé la première part qui était versée sous forme d'un taux de concours (2,78 % des dépenses d'équipement des départements).

Un abondement de la DGF (soit + 700 239 €) **compense partiellement, et de manière figée**, la perte de recettes.

Le montant retenu dans le projet, qui pourra d'ailleurs faire l'objet de modifications lors du budget supplémentaire, a été estimé sur la base du taux appliqué en 2016 (27,45 % pour la seconde part), soit **1 103 000 €**.

3°) La D.D.E.C.

La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (D.D.E.C.), instituée par la loi du 22 juillet 1983, à compter du 1^{er} janvier 1986, était indexée sur l'évolution de la D.G.E.

En 2008, la DDEC s'est élevée à **912 619 €** (elle était de 1 055 892,27 € en 2007). Cette dotation devait progresser selon le taux prévisionnel de croissance de la formation brute de capital fixe des administrations publiques (hypothèse 2009 : + 2,6 %). Depuis 2009, l'État a « gelé » cette dotation à hauteur du montant perçu en 2008.

4°) Produit des amendes de radars automatiques

Instituée en 2008, cette dotation, calculée selon la longueur de la voirie départementale, s'est élevée à 193 416 € en 2008 pour atteindre 420 838 € en 2016.

Pour 2017, une recette prévisionnelle de **400 000 €** a été inscrite, identique à celle inscrite en 2016.

5°) Subventions et participations

Ces subventions et participations concernent principalement les travaux sur le patrimoine départemental. Elles se répartissent ainsi qu'il suit :

- Participation ANAH.....	3 865 726 €
- Participation voirie.....	720 097 €
- Divers.....	310 160 €
	4 895 983 €

6°) Emprunts

Le montant global des emprunts destinés à compléter le financement de l'ensemble des programmes d'investissement s'élève à **13 000 000 €**, comme en 2015 et 2016.

7°) Divers

Cette rubrique (**882 133 €**) recouvre principalement les prêts au personnel pour 100 000 €, le produit des cessions mobilières et immobilières (350 000 €) et les subventions relatives à la vélo voie verte (420 000 €).

8°) L'excédent 2016 reporté : 940 884,15 €

Comme pour la section de fonctionnement, il est proposé à l'assemblée de reprendre par anticipation le résultat 2016.

9°) Le besoin de financement : 15 639 159,85 €

Cette inscription correspond au différentiel entre les restes à réaliser de recettes (13 701 885 €) et de dépenses (30 281 926 €) moins l'excédent 2016.

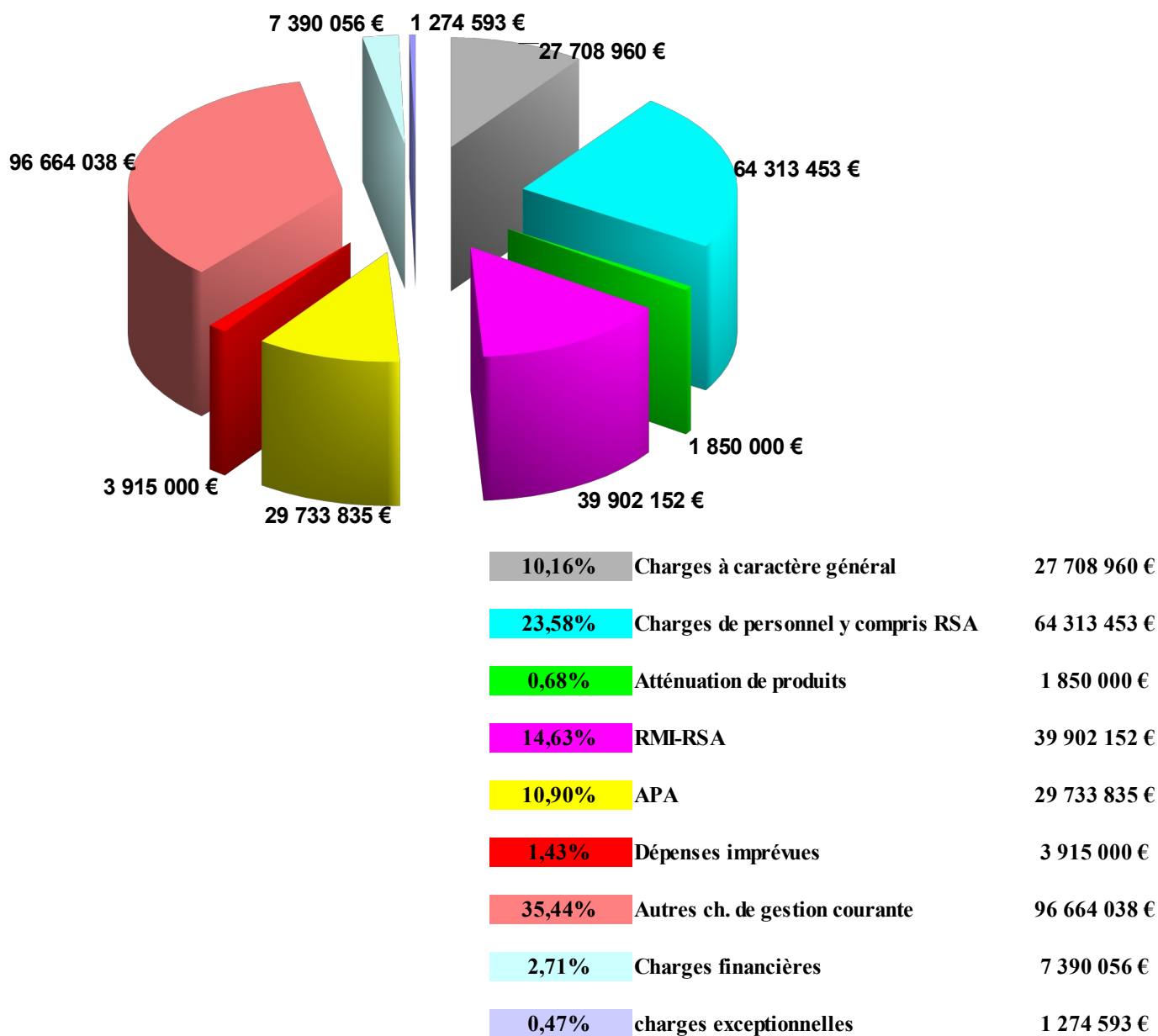
CHAPITRE II

LES DÉPENSES

Les dépenses, d'un montant de **360 373 093 €**, se répartissent comme suit :

- ♦ Fonctionnement.....272 752 087 €
- ♦ Investissement.....87.621.006 € (hors crédits nécessaires au refinancement de la dette de 50 M€)

A- LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 272 752 087 €



PRÉSENTATION PAR CHAPITRE

Dépenses de gestion	BP 2016	BP 2017	Variation
<u>Chapitre 011 : Charges à caractère général</u>	27 700 097 €	27 708 960 €	8 863 €
dont transports scolaires	12 468 320 €	12 801 000 €	332 680 €
voirie	2 508 900 €	2 691 900 €	183 000 €
fluides	1 551 600 €	1 441 400 €	-110 200 €
fournitures et alimentation	1 559 170 €	1 523 220 €	-35 950 €
locations et crédit-bail	1 878 849 €	1 416 452 €	- 462 397€
entretien et maintenance	1 974 698 €	1 860 950 €	- 113 748 €
frais de déplacement	817 850 €	781 350 €	- 36 500 €
<u>Chapitre 012 : Charges de personnel y compris RSA</u>	63 202 250 €	64 313 453 €	1 111 203 €
dont assistants familiaux	12 273 000 €	12 916 553 €	643 553 €
<u>Chapitre 014 : Atténuation de produits</u>	1 470 000 €	1 850 000 €	380 000 €
<u>Chapitres 015+017 :RMI + RSA</u>	41 251 451 €	39 902 152 €	- 1 349 299€
dont allocations et contrats	39 956 000 €	37 955 000 €	- 2 001 000€
<u>Chapitre 016 : APA</u>	29 211 793 €	29 733 835 €	522 042 €
dont allocations APA	29 200 000 €	29 720 000 €	520 000 €
<u>Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante</u>	93 807 884 €	96 664 038 €	2 856 154 €
dont PCH	6 100 000 €	6 660 000 €	560 000€
allocations sociales (hors PCH)	3 487 500 €	3 425 351 €	-62 149 €
frais de séjour et d'hébergement	54 325 915 €	54 203 215 €	- 122 700 €
dotations collèges	4 362 953 €	4 541 416 €	178 463 €
participations budgets annexes	4 562 534 €	5 154 342 €	591 808 €
participations SDIS	7 562 000 €	7 765 317 €	203 317 €

subventions de fonctionnement	5 915 758 €	7 553 844 €	1 638 086 €
<u>Sous-total dépenses de gestion</u>	256 643 475 €	260 172 438 €	3 528 963 €
<u>Chapitre 66 : Charges financières</u>	7 983 828 €	7 390 056 €	- 593 772 €
dont PPP de Verdun-sur-Garonne	907 005 €	885 749 €	- 21 256 €
<u>Chapitre 67 : Charges exceptionnelles</u>	1 374 037 €	1 274 593 €	- 99 444 €
dont subventions exceptionnelles	1 313 387 €	1 219 173 €	- 94 214 €
<u>Chapitre 022 : Dépenses imprévues</u>	2 840 553 €	3 915 000 €	1 074 447 €
TOTAL	268 841 893 €	272 752 087 €	3 910 194 €

Comme indiqué par Monsieur le Président lors du Débat d'Orientations Budgétaires, les dépenses de la section de fonctionnement ont été étudiées de manière très prudente tout en préservant les marges de manœuvre nécessaires au fonctionnement des services et à la réalisation des missions départementales, en particulier en ce qui concerne l'aide sociale.

Ainsi, à l'exclusion des frais financiers qui seront examinés au chapitre IV du présent rapport et qui s'élèvent à 7,4 millions d'euros, les **dépenses de gestion** de ce projet de BP 2017 représentent **260 millions d'euros**. Elles sont en progression de 1,37 % par rapport au BP 2016, progression provenant essentiellement des dépenses du chapitre 65.

1°) les **charges à caractère général (chapitre 011)** sont stabilisées à 27,7 millions d'euros, la maîtrise de ce chapitre démontrant la démarche de la collectivité dans une gestion rigoureuse des deniers publics.

2°) les **charges de personnel (chapitre 012 y compris personnel RSA)** augmentent globalement de 1,75 %. Toutefois, on constate que, hors la rémunération des assistants familiaux dont l'enveloppe progresse de 5,24 %, la hausse concernant le personnel départemental se limite à + 0,92 %.

3°) le **chapitre 014 « atténuation de produits »** enregistre surtout le reversement du fonds de solidarité qui, en 2016, s'est élevé à 1 749 926 €.

4°) les **dépenses d'aide sociale** : Les trois allocations de solidarité (APA, RSA et PCH), d'un volume de 76,3 millions d'euros, diminuent de 0,2 million par rapport à 2016.

LES RESTES A CHARGE 2017

	Dépenses	Recettes	Solde
APA	29 733 835 €	11 220 000 €	18 513 835 €
PCH	6 660 000 €	2 600 000 €	4 060 000 €
RSA	39 902 152 €	22 251 110 €	17 651 042 €
TOTAL	76 295 987 €	36 071 110 €	40 224 877 €

Les autres dépenses d'aide sociale (chapitre 65 hors subventions) s'élèvent à 60 072 057 euros.

Au total, charges de personnel exclues et tous chapitres confondus, les dépenses d'aide sociale représentent **142 688 799 euros soit 52 %** des dépenses de fonctionnement (comme aux BP 2015 et 2016). Toutefois, elles sont en augmentation de 0,7 million d'euros par rapport au BP 2016 :

	BP 2016	BP 2017
Prévention médico-sociale	394 836 €	373 176 €
Famille et enfance	19 117 322 €	17 674 510 €
Personnes handicapées	36 780 417 €	38 297 497 €
Personnes âgées	12 393 232 €	13 700 257 €
RMI / RSA	41 251 451 €	39 902 152 €
APA	29 211 793 €	29 733 835 €
Autres interventions	1 534 795 €	1 736 957 €
Services communs	1 323 162 €	1 270 415 €
TOTAL	142 007 008 €	142 688 799 €

On constate en particulier une diminution significative du coût des placements en Maisons d'Enfants à Caractère social et en lieux de vie et d'accueil, et une augmentation conséquente des dépenses pour les personnes handicapées, avec la progression de la prestation de compensation ainsi que la subvention d'équilibre pour la MDPH.

5°) les **autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

comprennent :

- les dotations versées aux collèges publics et privés pour 4 541 416 € en augmentation de 4,1 %,

- la participation du Département aux dépenses du **SDIS** pour un montant de 7 765 317 euros (+ 2,68 %), conformément à la convention signée entre les deux structures.

- les participations versées aux budgets annexes. Elles augmentent de 12,9 % (5 154 342 €) du fait de l'attribution, à ce BP 2017, d'une dotation, en année pleine, au budget Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités (600 000 €) et de la prise en charge par le Laboratoire Vétérinaire Départemental de la protection de la santé animale.

- les dépenses diverses qui s'élèvent à 4 968 077 euros retraçant :

- les indemnités, frais de mission et de formation des élus départementaux (articles 653) pour 1 020 000 euros,

- la participation aux organismes de regroupement (barrage de St Géraud, SMEAG, Syndicat des déchets ménagers et SDAN) pour 839 601 euros (article 6561),

- les secours d'urgence, bourses scolaires, cotisations et adhésions pour 797 865 euros (articles 6512 à 6518),

- les autres participations d'un montant de 2 310 611 euros dont l'essentiel concerne le domaine scolaire et culturel (classes de découverte, transports, participation pédagogique,...), le secteur économique ou social (article 6568).

Enfin, l'enveloppe des **subventions de fonctionnement** (chapitre 65 : 7 553 844 €) et **exceptionnelles** (chapitre 67 : 1 219 173 €) représente un montant global de 8 773 017 euros.

L'écart constaté avec 2016 correspond d'une part à l'accélération de la mise en œuvre du PDI et du PTI, d'autre part à la prise en compte de la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillissement) en année pleine.

2ème COMMISSION : AFFAIRES GENERALES, PERSONNEL

	Autorisations d'engagements	Echéancier des Crédits de Paiement		
PROGRAMMATION	AE 2017	CP 2017		
VUE : 2501		BP	DM	TOTAL
Subventions de fonctionnement				
Solidarité territoriale aux associations	104 800	104 800		104 800
Sous-Total Subventions de fonctionnement	104 800	104 800	0	104 800
TOTAL	104 800	104 800	0	104 800

3ème COMMISSION : SOLIDARITE, SANTE, ACTION SOCIALE – HANDICAP ET LOGEMENT

	Autorisations d'engagement	Echéancier des Crédits de Paiement		
PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE	AE 2017	CP 2017		
VUE : 4003		BP	DM	TOTAL
Subventions de fonctionnement				
CAMPS	195 000	195 000		195 000
Sous-Total Subventions de fonctionnement	195 000	195 000	0	195 000

3ème COMMISSION : SOLIDARITE, SANTE, ACTION SOCIALE – HANDICAP ET LOGEMENT

	Autorisations d'engagement	Echéancier des Crédits de Paiement		
AIDE SOCIALE LEGALE VUE : 4006	AE 2017	CP 2017		
		BP	DM	TOTAL
Subventions de fonctionnement				
<u>Conférence des financeurs</u>				
Actions collectives associations	335 998	199 218 200 000		199 218 200 000
Actions individuelles	100 000	100 000		100 000
Instances de coordination gérontologique	131 384	131 384		131 384
Sous-Total Subventions de fonctionnement	567 382	630 602	0	630 602

3ème COMMISSION : SOLIDARITE, SANTE, ACTION SOCIALE – HANDICAP ET LOGEMENT

	Autorisations d'engagement	Echéancier des Crédits de Paiement		
AIDE SOCIALE FACULTATIVE VUE : 4007	AE 2017	CP 2017		
		BP	DM	TOTAL
Subventions de fonctionnement				
Associations caritatives	114 500	114 500		114 500
Enfance et famille	136 556	136 556		136 556
Insertion	65 650	65 650		65 650
Solidarités humaines	113 632	113 632		113 632
Soutien à l'autonomie	55 985	55 985		55 985
Sous-Total Subventions de fonctionnement	486 323	486 323	0	486 323

3ème COMMISSION : SOLIDARITE, SANTE, ACTION SOCIALE – HANDICAP ET LOGEMENT

	Autorisations d'engagement	Echéancier des Crédits de Paiement		
R.S.A. VUE : 4009	AE 2017	CP 2017	20	
		BP	DM	TOTAL
Subventions de fonctionnement				
Revenu de Solidarité Active aux communes et EPCI		21 840		21 840
	36 000	18 000		18 000
Plan territorial d'insertion		181 775		181 775
	275 475	192 738		192 738
Associations		291 810		291 810
	272 909	136 454		136 454
Sous-Total Subventions de fonctionnement	584 384	842 617	0	842 617

3ème COMMISSION : SOLIDARITE, SANTE, ACTION SOCIALE – HANDICAP ET LOGEMENT

	Autorisations d'engagement	Echéancier des Crédits de Paiement		
BUREAU DU LOGEMENT VUE : 4010	AE 2017	CP 2017	20	
		BP	DM	TOTAL
Subventions de fonctionnement				
<u>Fonds de Solidarité Logement :</u>				
Grand Montauban	121 634	121 634	0	121 634
Tarn-et-Garonne Habitat	20 000	20 000	0	20 000
Logement social	235 500	235 500	0	235 500
Sous-Total Subventions de fonctionnement	377 134	377 134	0	377 134

	Autorisations d'engagement	Echéancier des Crédits de Paiement		
BUREAU DU F.S.E VUE : 4011	AE 2017	CP 2017 BP	DM	TOTAL ²⁰
Subventions de fonctionnement				
Subventions aux communes et EPCI	263 406	4 000 126 420		4 000 126 420
Subventions aux associations	1 289 371	171 462 612 199		171 462 612 199
Sous-Total Subventions de fonctionnement	1 552 777	914 081	0	914 081

4ème COMMISSION : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI

	Autorisations d'engagement	Echéancier des Crédits de Paiement		
BUREAU DE L'ECONOMIE VUE : 3801	AE 2017	CP 2017 BP	DM	TOTAL ²⁰
Subventions de fonctionnement				
Etudes de faisabilité communales	21 500	21 500		21 500
Schéma Directeur d'Aménagement Numérique	149 757	149 757		149 757
Crédits d'action économique		5 461		5 461
Sous-Total Subventions de fonctionnement	171 257	176 718	0	176 718

6ème COMMISSION : EDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, SPORT

	Autorisations d'engagement	Echéancier des Crédits de Paiement		
AFFAIRES SPORTIVES	AE 2017	CP 2017	20	
VUE : 3600		BP	DM	TOTAL
Subventions de fonctionnement				
Sport Performance	534 000	534 000		534 000
Sport Evènement	145 000	145 000		145 000
Soutien au sport scolaire	42 000	42 000		42 000
Sport pour Tous	341 000	341 000		341 000
Soutien aux sportifs de haut niveau		1 650		1 650
Sport de masse		20 553		20 553
Loisirs des jeunes		10 000		10 000
Sous-Total Subventions de fonctionnement	1 062 000	1 094 203	0	1 094 203
Subventions exceptionnelles				
Aide aux manifestations exceptionnelles		18 200		18 200
Manifestations sportives scolaires		1 000		1 000
Sous-Total Subventions exceptionnelles		19 200	0	19 200

6ème COMMISSION : EDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, SPORT

	Autorisations d'engagement	Echéancier des Crédits de Paiement		
AFFAIRES SCOLAIRES VUE : 3601	AE 2017	CP 2017 BP	DM	TOTAL ²⁰
Subventions de fonctionnement				
Classes de découverte collèges	180 000	180 000		180 000
Aide à l'enseignement	15 000	15 000		15 000
Sous-Total Subventions de fonctionnement	195 000	195 000	0	195 000

7ème COMMISSION : AGRICULTURE ET RURALITE

	Autorisations d'engagement	Echéancier des Crédits de Paiement		
DIRECTION DE L'AGRICULTURE VUE : 3802	AE 2017	CP 2017 BP	DM	TOTAL ²⁰
Subventions de fonctionnement				
Comices agricoles		8 919		8 919
Promotion environnementale	563 000	563 000		563 000
Promotion touristique	537 000	537 000		537 000
Sous-Total Subventions de fonctionnement	1 100 000	1 108 919	0	1 108 919
Subventions exceptionnelles				
Fonds d'Intervention Agricole		321 060		321 060
Sous-Total Subventions exceptionnelles	0	321 060	0	321 060

8ème COMMISSION : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, TOURISME ET PATRIMOINE

	Autorisations d'engagement	Echéancier des Crédits de Paiement		
BUREAU DU TOURISME	AE 2017	CP 2017		
VUE : 3803		BP	DM	TOTAL
				20
Subventions de fonctionnement				
Sentiers de randonnée	35 000	25 340 10 000		25 340 10 000
Actions touristiques	13 100	13 100		13 100
C.A.U.E.	120 000	120 000		120 000
Organismes départementaux à vocation touristique	1 097 500	1 097 500		1 097 500
Promotion départementale		29 295		29 295
Sous-Total Subventions de fonctionnement	1 265 600	1 295 235	0	1 295 235

9ème COMMISSION : ENVIRONNEMENT

	Autorisations d'engagement	Echéancier des Crédits de Paiement		
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT	AE 2017	CP 2017		
VUE : 70		BP	DM	TOTAL
				20
Subventions de fonctionnement				
Gestion des Espaces Naturels Sensibles		1 343		1 343
Protection de l'environnement	240 000	240 000		240 000
Sous-Total Subventions de fonctionnement	240 000	241 343	0	241 343

TOTAL

240 000	241 343	0	241 343
---------	---------	---	---------

11ème COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

	Autorisations d'engagement	Echéancier des Crédits de Paiement		
AFFAIRES CULTURELLES	AE 2017	CP 2017		
VUE : 3602		BP	DM	TOTAL ²⁰
Subventions de fonctionnement				
Actions éducatives, culturelles et sportives		2 935		2 935
Ecoles de musique communales	137 000	137 000		137 000
Ecoles de musique associatives	21 000	21 000		21 000
Centre des Arts	42 000	14 800 27 200		14 800 27 200
Inventaire du patrimoine	60 000	24 000 36 000		24 000 36 000
Soutien aux politiques culturelles	226 000	226 000		226 000
ADDA	418 000	418 000		418 000
Encouragement aux sociétés culturelles	130 000	130 000		130 000
Evènements culturels associatifs	508 000	508 000		508 000
Sous-Total Subventions de fonctionnement	1 542 000	1 544 935	0	1 544 935
Subventions exceptionnelles				
Fonds d'intervention culturel		60 713		60 713
Sous-Total Subventions exceptionnelles	0	60 713	0	60 713

11ème COMMISSION : CULTURE ET PATRIMOINE

	Autorisations d'engagement	Echéancier des Crédits de Paiement		
MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE	AE 2017	CP 2017		
VUE : 3606		BP	DM	TOTAL
				20
Subventions de fonctionnement				
Aide aux bibliothèques	14 000	14 000		14 000
Sous-Total Subventions de fonctionnement	14 000	14 000	0	14 000

B - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

87 621 006 €

(Hors crédits inscrits pour le refinancement de la dette de 50 M€)

La gestion des investissements du département s'articule, comme le rappelle Monsieur le Président, autour des autorisations de programmes dont la couverture pluriannuelle est compatible avec les ressources fiscales et les possibilités d'emprunt à moyen terme.

Les dépenses d'investissement 2017 sont supérieures de presque 10 % à celles de 2016 (81 430 478 €). Elles se décomposent, en crédits de paiement, de la manière suivante :

- programmes départementaux : 46 236 651 euros dont 25 706 350 euros de restes à réaliser 2016,
- programmes non départementaux (subventions versées aux communes, EPCI et tiers) : 23 569 272 euros dont 4 528 733 euros de restes à réaliser 2016,
- des dépenses financières d'un montant total de 17 815 083 euros dont 14 668 240 euros au titre du remboursement du capital de la dette et 3 millions d'euros de dépenses imprévues.

I - LES PROGRAMMES DÉPARTEMENTAUX

Les autorisations de programmes propres à l'exercice 2017 s'élèvent à **19 902 846 €**.

Les crédits de paiement 2017, pour l'ensemble des dépenses d'investissement de cette catégorie, se chiffrent à **46 236 651 €, restes à réaliser compris**. Hors restes à réaliser, ils s'élèvent à 20 530 301 euros et sont légèrement inférieurs au BP 2016 (21 567 185 euros).

Concernant les crédits pour les équipements scolaires, culturels et sportifs, ils sont sensiblement identiques à 2016 (1 332 452 euros).

L'importante augmentation des crédits 2017 au titre des dépenses engagées sur le patrimoine immobilier départemental provient du regroupement de tous les bâtiments départementaux y compris les collèges.

A noter également, sur ce poste, le montant conséquent des crédits de reports (20 millions d'euros) comprenant le collège de Verdun (9 millions d'euros), la rénovation des archives départementales (6 millions d'euros), les gymnases (1 million d'euros), les collèges (2,6 millions d'euros).

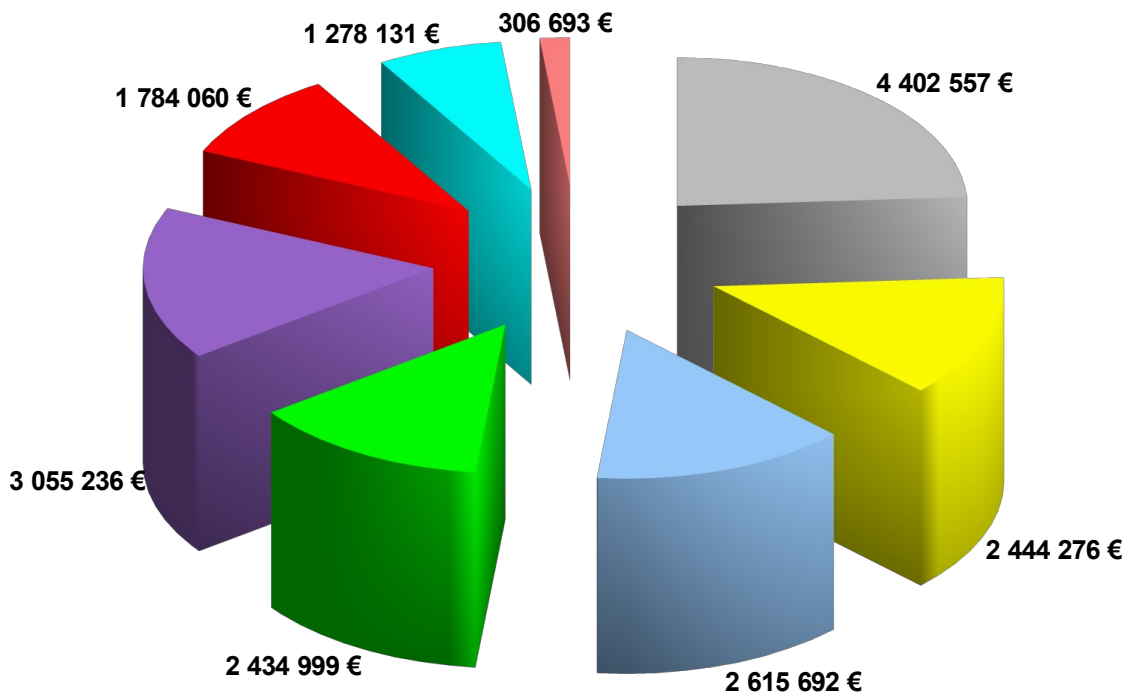
Les dépenses relatives aux acquisitions de matériel et de logiciels s'élèvent à 1,9 million d'euros auquel s'ajoutent 2,7 millions d'euros en restes à réaliser. Il s'agit, essentiellement, des achats de matériel informatique pour les collèges et des véhicules.

La décomposition, par domaine, des investissements départementaux pour 2017 est la suivante :

	AP 2017	CP 2017
Voirie	14 340 000 €	14 292 314 €
Enseignement, Culture, Sport et transports	4 694 000 €	1 187 246 €
Patrimoine	3 405 300 €	25 758 806 €
Tourisme	205 000€	250 000 €
Environnement	142 000 €	107 683 €
Acquisition de matériel et logiciels	1 341 146 €	4 640 602 €
TOTAL	19 902 846 €	46 236 651 €

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL

18 328 151 €



24,00%	Logement	4 402 557 €
13,37%	Voirie communale	2 444 276 €
14,29%	Aménagement communaux	2 615 692 €
13,26%	Bâtiments communaux	2 434 999 €
16,69%	Equipements scolaires, culturels et sportifs	3 055 236 €
9,71%	Economie, tourisme, agriculture	1 784 060 €
6,98%	Aménagement rural	1 278 131 €
1,70%	Environnement	306 693 €

II - LES PROGRAMMES NON DÉPARTEMENTAUX

Les autorisations de programmes destinées aux communes, aux EPCI et aux tiers représentent, cette année, **20 449 198 €** :

* subventions en capital.....17 990 263 € (15 895 330 € en 2016)

* subventions en annuités.....2 458 935 € (662 365 € en 2016)

et de **23 569 272 €** en crédits de paiement (y compris les restes à réaliser pour un montant de 4,5 millions d'euros) :

* subventions en capital.....18 328 151 € (17 104 644 € en 2016)

* subventions en annuités.....5 241 121 € (5 091 736 € en 2016)

1°)- Les subventions en capital

	AP 2017	CP 2017
Voirie communale	3 037 518 €	2 444 276 €
Bâtiments communaux	2 271 000 €	2 434 999 €
Aides aux communes et tiers en matière scolaire, culturelle et sportive	3 199 469 €	3 055 236 €
Aménagement et équipement rural	1 286 021 €	1 278 131 €
Économie, tourisme, agriculture	1 731 701 €	1 784 060 €
Environnement	102 323 €	306 693 €
Aides au logement	4 728 724 €	4 402 557 €
Aménagements communaux (dont AEP et assainissement)	1 627 000 €	2 615 692 €
Divers	6 507 €	6 507 €
Sous-total en capital	17 990 263 €	18 328 151 €

2°)- Les subventions en annuités

S'agissant **des subventions en annuités** pour les communes, les EPCI et les tiers, Monsieur le Président rappelle que, conformément au guide des aides départementales aux communes et EPCI, approuvé le 16 mars 2016, le seuil de ces subventions est désormais fixé à **150 000 €**.

Les nouveaux dossiers, reçus à ce jour, susceptibles de bénéficier d'une aide en annuités concernent :

- Alimentation en eau potable	948 875 €
- Bâtiments communaux.....	520 000 €
- Bâtiments scolaires.....	685 060 €
- Maisons de retraite.....	305 000 €
TOTAL.....	2 458 935 €

Est présenté, ci-après, la ventilation par politique de l'annuité 2017 relative aux dossiers de subventions déjà attribuées par la Commission Permanente :

- Acquisitions foncières : remembrement.....	12 113 €
- Alimentation en eau potable	1 488 921 €
- Assainissement	649 036 €
- Bâtiments communaux.....	102 911€
- Bâtiments et patrimoine culturels.....	496 358 €
- Bâtiments scolaires.....	552 048 €
- Développement économique.....	202 553 €
- Équipements sportifs.....	189 266 €
- Équipements touristiques.....	24 929 €
- Maisons de retraite.....	421 568 €
- Nouvelles technologies de communication.....	79 331 €
- Ordures ménagères.....	196 808 €
- Divers (associations, organismes, mutuelles).....	222 778 €
TOTAL	4 638 620 €

III - LES DÉPENSES FINANCIÈRES

Ces dépenses qui s'élèvent à **17 815 083 €**, concernent à titre principal :

- le remboursement du capital des emprunts (14 668 240 €) dont 475 676 € au titre du Pont de Verdun,
- les immobilisations financières (146 843 €),
- les dépenses imprévues (3 000 000 €).

L'augmentation de 2,36 millions d'euros par rapport au BP 2016 provient essentiellement du remboursement plus important des emprunts (+ 563 820 €) et de la provision pour dépenses imprévues (+ 1 800 000 €).

CHAPITRE III

L'ÉPARGNE

A - L'ÉPARGNE DE GESTION : 31 410 759 €

Il s'agit des dépenses et recettes de fonctionnement, hors frais financiers et exceptionnels.

Les recettes de gestion 2017 diminuent de près de 1,3 million d'euros et passent de 292,9 millions d'euros au BP 2016 à 291,6 millions d'euros au BP 2017. Dans le même temps, les dépenses de gestion progressent de 3,5 millions d'euros (256,6 millions d'euros au BP 2016 et 260,1 millions d'euros au BP 2017) à raison de + 1 million d'euros pour les charges de personnel et + 2,8 millions d'euros pour les charges de gestion courante du chapitre 65 (il s'agit essentiellement des subventions concernant l'aide sociale : adaptation de la société au vieillissement, MDPH, fonds social européen) partiellement compensées par la diminution du RSA.

L'effet ciseau se traduit par la dégradation de l'épargne de gestion 2017 qui passe de 36,2 millions d'euros au BP 2016 à 31,4 millions d'euros dans ce projet de BP 2017 (- 4,8 millions d'euros). Pour rappel, la diminution des concours financiers versés par l'État en 2017 (DGF, DC RTP, compensations fiscales) génère une perte de recettes de 4,45 millions d'euros.

B - L'ÉPARGNE BRUTE : 20 213 144 €

L'épargne brute, qui est l'épargne de gestion diminuée des dépenses et recettes financières et du solde des opérations exceptionnelles, suit la même tendance passant de 24,5 millions d'euros au BP 2016 à 20,2 millions d'euros au BP 2017 (baisse de 4,3 millions d'euros). On retrouve ici l'impact de la perte des concours financiers versés par l'État en baisse de 4,45 millions d'euros en 2017.

C - L'ÉPARGNE NETTE : 5 544 904 €

Elle reprend le montant de l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. L'épargne nette du BP 2017 est en baisse de 4,9 millions d'euros par rapport au BP 2016 (5,5 millions d'euros). C'est la conséquence de l'effet cumulé de la baisse des concours financiers versés par l'État et de l'augmentation du remboursement de la part capital des emprunts de 0,5 million entre 2016 et 2017.

CHAPITRE IV

LA DETTE DÉPARTEMENTALE

L'emprunt constitue une ressource « externe » permettant d'augmenter la capacité d'investissement d'une collectivité locale.

Selon la procédure de « globalisation » instituée en 1976, il est depuis pratiqué une négociation annuelle de l'enveloppe pour financer l'ensemble du programme d'équipement.

La répartition et la structure de l'encours de la dette ont été présentées lors des Orientations Budgétaires en précisant qu'elles font l'objet d'un rapport particulier, présenté conformément à la réglementation dans le cadre de ce Budget Primitif. Monsieur le Président souhaite apporter les précisions suivantes :

A-DETTE PROPRE

- ◆ encours de la dette (hors PPP) : 191 509 659,08 euros,
- ◆ taux moyen : **3,45 % en 2017** (il était de 8,30 % en 1996 et de 3,86 % en 2016),
- ◆ durée résiduelle moyenne : **13 ans 3 mois.**

B -DETTE PPP DE VERDUN-SUR-GARONNE

- ◆ encours de la dette PPP : 16 284 039,60 euros,
- ◆ taux : **5,50 %**,
- ◆ durée résiduelle : **20 ans 10 mois.**

L'encours total s'élève donc à 207 793 698,68 € (il était de 207 628 112,36 € au BP 2016) avec une annuité de 22 122 748,58 € (capital : 14 668 234,06 € et intérêts : 7 454 514,52 €).

Par rapport à 2016, on constate que le stock de dette est quasi stable.

Enfin, le volume d'emprunt proposé pour 2017 soit 13 millions d'euros, inférieur au capital remboursé, permet de poursuivre l'effort de désendettement.

CHAPITRE V

LES CRÉDITS DE RÉSERVE

Compte tenu d'une part, des contraintes financières évoquées au début de rapport et, d'autre part, de la rigueur qui a prévalu à l'élaboration du projet de budget 2017, **les crédits de réserve dont dispose le Département s'élèvent à 6 915 000 €** (ils étaient de 4,2 millions d'euros au BP 2016).

Ils se répartissent ainsi qu'il suit :

- Section d'investissement:

Chapitre 020.....3 000 000 €

- Section de fonctionnement:

Chapitre 022.....3 915 000 €

Le montant des crédits de réserve représente presque 1,92 % du budget.

* * *

3EME COMMISSION SOLIDARITE – SANTE – ACTION SOCIALE – HANDICAP - LOGEMENT

Le budget proposé pour la mise en œuvre des compétences sociales et médico-sociales du Département de Tarn-et-Garonne pour l'exercice 2017 s'élève à 142 688 799 euros, soit une hausse de 0,48 % par rapport à l'exercice 2016. Dans ce cadre, si les enveloppes budgétaires consacrées au Revenu de Solidarité Active (RSA) et à la protection de l'enfance sont en légère baisse, celles relatives aux personnes âgées (PA) et aux personnes handicapées (PH) connaissent des évolutions importantes liées non seulement aux effets de la mise en œuvre de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), mais aussi, à la suite du plan de retour à l'équilibre de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

I – LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Ce domaine d'action est marqué par une augmentation substantielle du nombre d'enfants placés depuis 10 ans. En effet, le département est passé de 238 enfants confiés au service de l'aide sociale à l'enfance du Tarn-et-Garonne en 2005 à 510 au 1^{er} janvier 2017. Cette problématique est traitée, en 2017, dans le cadre des travaux relatifs à la révision du Schéma Départemental Enfance/Famille couvrant la protection de l'enfance et la protection maternelle et infantile dont les axes stratégiques sont notamment les suivants :

- En matière de prévention :

- . renforcer le fonctionnement du centre de planification et d'éducation familiale sur l'ouest du Département,
- . consolider les missions exercées par la Protection Maternelle et Infantile (PMI),
- . reconsidérer les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO), consolider leurs articulations avec les actions éducatives à domicile (AED) et accentuer le travail de prévention précoce.

- En matière de protection :

- . améliorer les liens entre les équipes de terrain de la D.S.D, les établissements médico-sociaux et la pédopsychiatrie. Rendre plus efficaces les réponses coordonnées entre le médico-social, le soin et l'accompagnement pédopsychiatrique,

- . vérifier l'adéquation entre l'offre et la demande concernant le placement afin de permettre à la collectivité départementale d'apporter les réponses adéquates,
- . organiser et optimiser l'accueil départemental d'urgence,
- . optimiser la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA) avec les partenaires concernés.

Afin d'exercer les missions quotidiennes des services de la PMI et de l'aide sociale à l'enfance, conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles (CASF), et d'engager les différents chantiers qui viennent d'être mentionnés, il est proposé d'inscrire au budget 2017 les sommes de :

- 303 676 € pour la PMI (contre 327 551 € en 2016),
- 15 020 814 € pour l'aide sociale à l'enfance (contre 15 499 318 € en 2016).

Concernant l'aide sociale à l'enfance, il convient notamment de mentionner les enveloppes suivantes :

- **5 400 000 euros** pour la prise en charge des jeunes placés en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)
- **1 200 000 euros** pour la prise en charge de jeunes dans le cadre des actions éducatives en milieu ouvert (AEMO)
- **4 800 000 euros** pour le service de placement familial de la Sauvegarde de l'Enfance.

II – LES POLITIQUES EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES (PA) ET DES PERSONNES HANDICAPÉES (PH)

Ce domaine d'actions, qui connaît actuellement des évolutions substantielles en raison notamment de l'entrée en vigueur de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), représente 60 % des dépenses de fonctionnement de la Solidarité Départementale.

Aussi, afin de prendre en considération les évolutions législatives et réglementaires liées à la loi ASV, ainsi que les besoins propres au territoire de Tarn-et-Garonne, l'année 2017 est consacrée à la révision du schéma gérontologique départemental autour notamment des axes stratégiques suivants :

- adéquation de l'offre départementale aux besoins en matière d'hébergement pour personnes âgées dépendantes,
- place des Unités de Soins Longue Durée (USLD) dans la filière gériatrique,

- prise en charge des personnes handicapées vieillissantes en EHPAD,
- développement de l'offre d'habitat intermédiaire pour personnes âgées
- coordination des services intervenant à domicile,
- prévention de la perte d'autonomie.

Concernant la prévention de la perte d'autonomie, et conformément aux dispositions de la loi ASV, la Conférence des Financeurs a été installée en Tarn-et-Garonne le 22 septembre 2016. Celle-ci a initié des actions en 2016 concernant le forfait autonomie (21 851 euros) et des actions collectives en prévention du vieillissement (399 218 euros). Ces actions se poursuivront en année pleine en 2017 et seront complétées par des actions individuelles. Des recettes supplémentaires émanant de la CNSA permettent de financer ces nouveaux dispositifs.

S'agissant de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), il convient de mentionner une augmentation relative du nombre de bénéficiaires (6 311 en 2015 pour 6 404 en 2016) ce qui se traduit par une somme de **29 720 000 euros** inscrite au budget 2017 en augmentation par rapport à 2016 (29 260 000) afin notamment de tenir compte des effets de la loi ASV sur la tarification des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

S'agissant de la prestation de compensation du handicap (PCH/Allocation Compensatrice Tierce Personne), le nombre de bénéficiaires évolue également à la hausse (1 590 bénéficiaires en 2015 pour 1 660 bénéficiaires en 2016) ce qui se traduit par une somme de **8 590 000 euros** inscrite au budget 2017.

Concernant les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), la maîtrise de l'évolution des prix de journée pour l'exercice 2017 (+1 % à l'exception notamment de l'EHPAD de Verdun/Garonne concerné par la reconstruction de l'établissement), génère toutefois une évolution à la hausse de **776 000 euros** de cette enveloppe à nombre de bénéficiaires de l'aide sociale constant.

Enfin, **concernant la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**, il convient de mentionner la suite du plan du retour à l'équilibre qui produit les effets suivants sur le budget 2017 de la Solidarité Départementale :

- titre de recette 2015.....	129 317,66 €
- carte mobilité inclusion.....	33 000,00 €
- subvention de fonctionnement 2017...	534 498,00 €

Considérant ces différents éléments, afin d'exercer les missions quotidiennes en direction des personnes âgées et des personnes handicapées, conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles (CASF) et d'engager les différents chantiers qui viennent d'être mentionnés, il est proposé d'inscrire au budget 2017 la somme de 81 614 425 € (contre 79 291 704 en 2016 avec 1 500 000 recettes CNSA loi ASV).

III – LA GESTION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) ET LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES D'INSERTION

Concernant la gestion du RSA, l'évolution à la baisse du nombre d'allocataires du RSA socle se confirme sur l'année 2016 avec une moyenne mensuelle de 6 271 allocataires contre 6 729 en 2015. Cette évolution se vérifie sur le plan national mais est également dû au travail rigoureux effectué par les équipes pluridisciplinaires (EP) et par la Commission Fraudes. Aussi, les propositions budgétaires consacrées à l'allocation RSA pour 2017 se situant en légère baisse avec un montant de **36 800 000 €** contre 37 600 000 € prévus en 2016 (BP + DM).

S'agissant des effets du projet de loi des finances 2017 sur le budget départemental consacré au RSA dont notamment la suppression de l'allocation temporaire d'attente (ATA) par l'État et le basculement des bénéficiaires sur le RSA, ils sont difficiles à évaluer à ce jour.

Concernant les politiques départementales d'insertion et d'inclusion sociale, celles-ci se structurent comme suit :

- les contrats aidés avec des objectifs, pour les bénéficiaires du RSA socle de 230 contrats d'accompagnement vers l'emploi (CAE) et 50 contrats initiative emploi (CIE),
- le fonds d'accès et/ou de retour à l'emploi destiné à des aides individuelles visant à favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA pour un montant de 78 000 €,
- le Programme Départemental d'Insertion structuré autour de l'aide à la formalisation du projet pré-professionnel, du soutien et du développement de l'insertion par l'activité économique, de l'accompagnement des créateurs d'entreprises bénéficiaires du RSA et d'accompagnements ciblés pour un montant de 468 104 €,
- du Pacte Territorial d'Insertion pour un montant de 374 513 € complété par des actions visant le retour à l'emploi et la levée des freins à l'insertion prises en charge par le Fonds Social européen (FSE) à hauteur de 954 497 €.

Considérant ces différents éléments, afin d'exercer les missions quotidiennes des services en charge de la gestion du RSA et des politiques d'insertion conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles et d'engager les différents chantiers qui viennent d'être mentionnés, il convient d'inscrire au budget 2017 la somme de 39 830 114 € (contre 40 349 086 en 2016).

IV – LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL

La politique départementale du logement social est fondée sur le développement du logement social dans le parc public et le parc privé (aides à la pierre) sur le territoire de délégation du Conseil Départemental et sur l'accès et le maintien dans le logement des publics vulnérables (aides à la personne).

S'agissant des aides à la pierre :

- les crédits délégués par l'État en 2017 au Conseil Départemental sur son territoire de délégation pour la production de logement social dans le parc public et le parc privé se totalisent à 1 984 163 €,

- les crédits propres concernant les aides à la pierre viennent compléter les politiques de l'habitat dans le cadre des crédits délégués et des propositions sont faites dans un rapport spécifique visant notamment à réorienter une partie de ces crédits vers des actions de revitalisation des centres bourgs.

Les crédits propres inscrits au BP 2017 se totalisent à 278 952 €.

S'agissant des aides à la personne :

- la politique départementale d'accès et du maintien des publics vulnérables dans le logement se structure notamment autour du Fonds de solidarité pour le Logement (FSL) qui constitue une compétence du Département (celui-ci est subdélégué au Grand Montauban sur son territoire de délégation des aides à la pierre). Les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du FSL sont complétés par des actions d'insertion par le logement visant les publics les plus vulnérables.

1 028 843 € pour le FSL en fonctionnement ont été inscrits au budget 2017 dans ce cadre.

Considérant ces différents éléments, afin de mener les actions quotidiennes des services en matière d'aides à la pierre et d'aide à la personne et d'engager les différents chantiers qui viennent d'être mentionnés, il est proposé d'inscrire au budget 2017 :

- 2 263 115 € pour les aides à la pierre (contre 4 171 199 € (BP+DM) en 2016) ;
- 1 028 843 € pour les aides à la personne (contre 1 062 599 € en 2016).

A ces politiques publiques correspondant à la mise en œuvre, pour 2017, des compétences obligatoires du Département en matière d'aide et d'action sociale, il convient de rajouter les sommes de 53 050 € (contre 64 500 € en 2016) pour les services communs de la D.S.D et 786 323 € (contre 654 868 € en 2016) pour l'aide sociale facultative et les subventions aux associations (ce dernier point prend en considération les transferts de dossiers émanant d'autres directions de la collectivité vers la D.S.D pour un montant de 113 632 €).

5EME COMMISSION TRAVAU PUBLICS -VOIRIE- BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

La voirie est une priorité du budget d'investissement, notamment afin de maintenir un bon niveau de service pour le réseau routier et d'assurer la poursuite de l'effort consenti dans la lutte contre l'insécurité routière.

Pour 2017, le budget d'investissement routier proposé s'articule autour de deux axes principaux :

- **l'achèvement des programmes antérieurs**, 2015-2016 et 2016-2017,
- **la programmation 2017-2018**, composée majoritairement d'opérations de remise en état des routes, d'opérations de réparation d'ouvrages d'art et d'opérations de sécurité, à hauteur de **11 868 000 €**.

Les missions du centre technique départemental (CTD), relevant du programme d'investissement sur les routes, sont valorisées et détaillées ci-après .

Enfin, une programmation d'une partie du gros entretien de voirie est proposée, sachant que, pour le reste, les enveloppes d'entretien réparties sur les subdivisions départementales permettront de traiter les urgences et les besoins constatés en sortie d'hiver.

Le programme d'investissement, comprend également les opérations spécifiques suivantes :

- la poursuite de la remise à niveau des ponts bowstring sur le canal,
- la poursuite du programme d'itinéraires cyclables.

I – BILAN DES PROGRAMMES ANNUELS

Les programmes antérieurs à 2015 sont entièrement réalisés.

Sur le programme de travaux 2015-2016 (annexe 1):

Une opération est lancée, les travaux débiteront à la fin du semestre (aménagement d'un carrefour giratoire RD 999/RD 999^E à Montauban).

Toutes les autres opérations sont terminées.

Sur le programme de travaux 2016-2017 (annexes 2 et 3):

- 34 opérations sont terminées.
- 8 opérations sont en cours de travaux
- 1 opération est lancée
- 4 opérations restent à lancer

II - PROGRAMME DE TRAVAUX POUR 2017-2018

Le programme de travaux **2017-2018** comporte **63** opérations sur routes départementales, dont **6** seront réalisées en régie par le Centre Technique Départemental. Ces **63 opérations d'investissement sont programmées pour un montant de 11 968 000 €, réparti ainsi :**

a) Opérations d'investissement sur le réseau routier départemental à réaliser par les entreprises (annexe 4)

Le programme **2017-2018** se compose de **57** opérations pour un montant total de **11 868 000 €**. Il se décline en 4 catégories d'opérations :

- la **remise en état des chaussées hors agglomération**, concerne **19** sections d'itinéraires qui n'ont pas été renforcées dans les précédents programmes,
- la **remise en état des chaussées en agglomération**, concerne **25** sections où certaines communes sont prêtes à engager les aménagements de surface coordonnés avec nos opérations ;
- les **opérations de sécurité**, au nombre de **7**, qui s'inscrivent dans la politique engagée par le Département pour l'amélioration de la sécurité routière, et notamment l'aménagement de carrefours ;
- la **remise en état des ouvrages d'art** : **6** opérations.

b) Opérations sur le réseau routier départemental réalisées en régie par le centre technique départemental (annexe 5)

Dans les opérations programmées pour 2017-2018, Monsieur le Président propose de confier au CTD **6** opérations de protection d'obstacles fixes par la mise en place de glissières de sécurité et d'écrans motos. Le coût des fournitures nécessaires à ces opérations de sécurité s'élève à **50 000 €**.

Pour évaluer les dépenses liées à ces 6 opérations, doivent aussi être considérés : le coût des salaires des agents qui réalisent ces travaux et l'amortissement du matériel, qui représentent à peu près **50%** du montant global, évalué à **100 000 €**.

III - LES OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

1 – Programme de réparation des ponts bowstrings :

La réparation des ponts bowstrings sur le Canal latéral à la Garonne est estimée à **200 000 € l'unité** ce qui représente une économie substantielle par rapport à leur remplacement.

Les travaux de réparation de l'ouvrage sur la RD 79 à Saint-Porquier sont en cours.

Monsieur le Président propose d'inscrire la réparation de **l'ouvrage sur la RD 51 à Escatalens**.

2 - Les itinéraires cyclables

a) L'avancement des travaux de la vélo voie verte en bordure du canal de Montech

D'une longueur de 5,7 kilomètres, le tronçon de la vélo voie verte, entre Montech et Lacourt-Saint-Pierre, a été réalisé le long du Canal de Montech, en direction du port Canal de Montauban. Il a été ouvert à la circulation le 1^{er} juillet 2014.

Pour réaliser la dernière section entre Lacourt-Saint-Pierre et Montauban (5,7 kilomètres), le confortement préalable des berges sur un linéaire important était nécessaire (1 850 mètres). Les travaux sont à ce jour achevés.

La réalisation de la couche de roulement de la piste cyclable est en cours et sera suivie de la pose de la signalisation verticale pour une ouverture du parcours avant la saison estivale 2017.

Monsieur le Président a également l'Etat et la Région Occitanie pour demander une participation financière pour la réalisation de cette section Lacourt-Saint-Pierre – Montauban, intégrée au schéma national des Véloroutes et Voies Vertes et au schéma régional des itinéraires cyclables.

b) La Vélo Voie Verte « Vallée du Tarn »

L'ancienne plate forme de la ligne SNCF Montauban-Saint-Sulpice (81) est propriété du Conseil Départemental sur les territoires des communes de Labastide-Saint-Pierre, Orgueil et Nohic.

La commune de Bressols est propriétaire de cet ouvrage dans la traversée de la commune.

La liaison entre Montauban et Bressols n'existe plus, totalement démolie lors de la construction de la rocade de Montauban.

Cette plate-forme, dans la partie Tarn-et-Garonnaise, est intégrée au Schéma Directeur Départemental des Itinéraires Cyclables validé par l'Assemblée Départementale en 2004.

Elle s'inscrit aussi dans le cadre du Schéma Régional des Itinéraires Cyclables et du Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes validé en 2010 sous l'appellation V85.

Le schéma départemental prévoyait les travaux d'aménagement en parcours cyclable une fois la section Montech-Montauban par le canal de Montech achevée.

Par ailleurs, la commune de Labastide Saint-Pierre s'est engagée dans une démarche de création de coulée verte reliant les différents quartiers de la commune et le centre bourg.

Le Conseil Municipal a statué le 16 novembre 2012 sur cet aménagement global, pour lequel figure un tronçon implanté sur le site de l'ancienne voie ferrée (800 mètres environ).

La Convention du 29 septembre 2014 entre le Président du Conseil Départemental et le Maire de la commune précise que le Conseil Départemental autorise la commune à aménager et entretenir la section de coulée verte réalisée sur l'emprise de l'ancienne plate forme SNCF.

A ce jour, les travaux d'aménagement sont terminés. La commune de Labastide-Saint-Pierre souhaite poursuivre cet aménagement en direction de Bressols sur 1 kilomètre.

Des travaux de remise en état, au préalable, de 2 ouvrages d'art sont terminés.

Par ailleurs, afin de compléter le réseau de Vélo Voies Vertes dans un esprit de conformité aux schémas directeurs cyclables, régionaux et nationaux et de développement du tourisme dans le département, il est opportun d'envisager la poursuite de cet aménagement en direction d'Orgueil et de Nohic et d'achever la section vers Bressols.

Ainsi, Monsieur le Président propose d'adopter le principe d'une étude et d'un projet d'aménagement sur 16 km, phasable en plusieurs tranches (2018, 2019 et 2020).

3 – Intempéries, réparation des dommages

a) Intempéries 2013

Les travaux de réparation de la RD 11, programmés en 2015, ont été réalisés, sans avoir à obtenir l'accord du riverain initialement impacté.

En outre, 5 opérations restaient à programmer :

RD	PR	Commune	Canton	Estimation des Travaux	Évaluation des Risques	Trafic V/J % PL	Urgence
3	43+414	Mansonville	Lavit-de-Lomagne	250 000 €	Aléa Moyen, enjeu moyen, risque d'évaluation en cas d'épisode pluvieux	422 7,8%	3
33	7+400	Caylus	Caylus	190 000 €	Aléa important en cas de pluie, enjeu moyen, faible circulation, technique rustique peu soumise aux conditions climatiques	213 19,8%	3
40	1+500	Lafrançaise	Lafrançaise	260 000 €	Aléa important en cas de pluies fortes, enjeu moyen technique génie civil	870 8,5%	En cours
55	10+300	Saint Sardos	Verdun-sur-Garonne	450 000 €	Aléa moyen lié aux conditions climatiques. Enjeu important, axe économique local pour les activités agricoles. Circulation ouverte	324 6,1%	2
78	33+000	Lafrançaise	Lafrançaise	85 000 €	Aléa important en cas de pluies fortes, enjeu moyen technique génie civil	953 3,9%	Terminé
MONTANT TTC				1 235 000 €			

Les deux glissements, classés 1 en ordre de priorité au vu des aléas et des trafics importants, situés sur les RD 40 et 78 sur la commune de Lafrançaise, sont en cours de traitement.

Monsieur le Président propose de réaliser, cette année, les travaux de remise en état et de consolidation de la RD 55 à Saint-Sardos.

b) Intempéries 2014

La remise en état de l'ouvrage franchissant l'Arratz à Gramont sur la RD25 est terminée. Cet ouvrage étant limitrophe avec le département voisin, une convention de partage du financement de ces réparations a été signée et mise en œuvre avec le Gers.

IV – INVESTISSEMENTS DIVERS

1 - Acquisitions foncières

Les travaux de voirie prévoyant des dégagements de visibilité, des modifications de tracé, des reconstitutions de fossés notamment, nécessitent parfois l'acquisition de terrains privés situés en bordure des itinéraires traités.

Il convient de prévoir une autorisation de programme destinée aux prix de ventes, indemnités accessoires et le cas échéant, le rétablissement des clôtures, des haies et frais notariés au titre du programme 2017.

Le programme des études et acquisitions foncières pour 2017 est proposé en annexe 6.

2 - Investigations sur les ouvrages d'art

La surveillance réglementaire des ouvrages d'art, régulièrement assurée par les agents de la Direction de la Voirie et de l'Aménagement et des subdivisions départementales, doit être complétée par des investigations faisant appel à des techniques spécialisées, telles que le contrôle des fondations par plongeurs et l'auscultation des superstructures à l'aide d'instruments de laboratoire.

3 - Acquisition de matériel de signalisation

Afin d'équiper en signalisation directionnelle et de police, les carrefours à aménager et de procéder aux implantations liées à des évolutions de régimes de circulation ou de priorité, une dotation de **120 000 €** s'avère nécessaire.

Par ailleurs, le renouvellement de la signalisation verticale sur plusieurs itinéraires départementaux a fait l'objet de l'adoption d'un **plan pluriannuel de rénovation** au budget primitif de 2014.

Initialement voté à 600 000 € pour un nombre de panneaux à renouveler estimé à 2 700, dont 1 400 panneaux de police et 1 300 panneaux de signalisation directionnelle, ce plan a vu l'exécution d'une première tranche de 100 000 € en 2014, qui a permis d'acheter et de poser 1 223 panneaux de police.

En 2015, une deuxième tranche de crédits de paiement, à hauteur de 245 130 €, a permis l'achat et la pose de 190 panneaux de police supplémentaires ainsi que de 834 panneaux de signalisation directionnelle.

En 2016, une troisième tranche d'achat et de pose de panneaux directionnels, pour un montant de 125 000 €, a permis de renouveler 384 panneaux.

Il convient, comme prévu, de compléter et terminer ce plan pluriannuel de rénovation au 1^{er} semestre 2017, par une dernière tranche de 129 870 €, qui permettra de poser 400 panneaux (voir Annexe 7).

Enfin, la mise en place des panneaux d'agglomération en occitan est terminée. Sur les 195 communes que compte le Département, 189 communes ont répondu favorablement et ont reçu leur dotation.

A ce jour, tous les panneaux ont été achetés et posés par les services départementaux.

V - CRÉDITS D'ENTRETIEN ROUTIER

Pour pérenniser le patrimoine routier départemental, il est nécessaire de **consolider et de renforcer les crédits d'entretien** des routes départementales.

Pour 2017, Monsieur le Président propose de fixer à **2 435 000 €** la dotation de crédits d'entretien routier répartie comme suit :

- fournitures de voirie pour les subdivisions..... **220 000 €**
- fournitures de voirie pour travaux en régie par CTD..... **570 000 €**
- fournitures de voirie pour la viabilité hivernale..... **15 000 €**
- entretien et réparation par l'entreprise - courant.....**1 500 000 €**
- entretien et réparation par l'entreprise – hivernal..... **40 000 €**
- locations d'engins et modulaires..... **90 000 €**

La répartition des crédits, par subdivision et par article, se fait au prorata du patrimoine à entretenir. Les grands domaines de l'entretien routier, le maintien en état des itinéraires qui ne sont pas programmés en travaux, le renouvellement de la signalisation horizontale et la gestion des dépendances sont pris en compte.

A– LE DOMAINE ROUTIER

1- L'entretien des chaussées

La rénovation des couches de roulement se poursuit cette année dans le cadre du programme d'investissement.

Cette année sont prises en compte les sections des routes départementales 2, 3, 7, 12, 14, 21, 47, 44, 75, 94b, 115, 813, 820, 926, 927, 928, 930.

Pour les autres sections en attente d'une programmation future, les dégradations les plus importantes seront traitées dans le cadre des crédits d'entretien (*annexe 8*).

Pour assurer la sécurité des usagers et pérenniser le patrimoine routier départemental, des interventions diverses (reprises de chaussées, purges ponctuelles, poutres de rives) sont programmées dans le cadre de l'entretien courant.

2 - Les ouvrages d'art

Comme les années précédentes, les crédits destinés à cette tâche permettent de remettre en état un nombre conséquent de petits ouvrages et de murs de soutènement. Ces travaux, réalisés en subdivision ou par l'équipe spécialisée de la Collectivité, permettent de pérenniser ce patrimoine.

3) La signalisation horizontale

La politique d'entretien de la signalisation horizontale est basée sur un cycle de renouvellement de 4 ans, ramené à 2 ans pour les axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie :

Année 2017 : Axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie (710 km).

Année 2018 : Bandes de rives des routes de 1ère et 2ème catégorie (411 km) ainsi que l'axe des routes de 3ème catégorie non-traité dans l'année 2012 (300 km).

Année 2019 : Axe des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie (710 km).

Année 2020 : Axes d'une partie des routes départementales de 3ème catégorie (730 km).

Les axes des routes départementales de 1ère et 2ème catégorie sera renouvelé cette année (*annexe 9*).

B – LES DÉPENDANCES

1 - L'entretien des dépendances vertes

L'entretien des accotements et talus au sein des subdivisions représente une part importante de l'activité.

Conscient des enjeux environnementaux, le Conseil Départemental s'est engagé à entretenir de façon raisonnée les abords des routes.

Garantir les meilleures conditions de sécurité routière tout en préservant au maximum la biodiversité de la faune et de la flore était l'objectif de ce dossier.

Le document d'organisation du fauchage et débroussaillage décline les dispositions prises par les équipes sur le terrain pour intégrer le développement durable au cœur de l'entretien des accotements routiers et du paysage.

Les objectifs fixés sont pratiquement atteints. Les campagnes de fauchage sont beaucoup moins étalées dans le temps et le nombre de jours d'intervention a considérablement diminué.

Entre contre partie, les campagnes de nettoyage d'ouvrages d'aqueducs, tâches réalisées par les agents pour drainer la chaussée, se sont déroulées sur des périodes beaucoup plus longues qu'au préalable et de manière plus complète.

Les dépenses de carburants ont été maîtrisées et la prise en compte de la protection des paysages est désormais au cœur des politiques départementales d'entretien des dépendances vertes.

2 - L'écoulement des eaux

Le curage de fossés et le nettoyage d'aqueducs sont nécessaires à un bon écoulement des eaux de ruissellement. Un travail important, permettant notamment l'évacuation de feuilles mortes dans certains secteurs sensibles, est réalisé au sein des subdivisions. Un linéaire important de fossés d'environ 180 kilomètres est ainsi traité chaque année.

Les demandes de compléments d'intervention émanant de riverains sont en constante augmentation, ce qui nécessite une planification des interventions sur plus d'un trimestre.

3 - L'entretien des plantations d'alignement

La politique de surveillance des plantations d'alignement mise en place permet de mieux identifier les stations nécessitant une intervention d'entretien. Les diagnostics d'évolution de la résistance mécanique et de l'état sanitaire des plantations permettent d'établir les programmes d'entretien présenté en annexe 10.

Cette politique préconise des tailles douces à l'intérieur du houppier, réalisées par des entreprises spécialisées. L'enlèvement des gourmands sur les fûts des arbres est réalisé en régie au sein de chaque subdivision.

Toutefois après les éléments climatiques du 31 août 2015 où les plantations d'alignement ont payé un lourd tribut, une nouvelle politique d'entretien des plantations d'alignement dans les zones urbaines ou péri-urbaines a été présentée lors du BP 2016, et a été approuvée.

Plusieurs cas d'application ont été menés en 2016.

C – LA SURVEILLANCE DU RÉSEAU ROUTIER ET LA VIABILITÉ HIVERNALE

Le Conseil Départemental a mis en place **une veille téléphonique**, en dehors des heures normales de service et hors période de viabilité hivernale, animée par un cadre d'astreinte et complétée par une organisation sur le terrain avec des équipes d'intervention. Cette organisation mobilise 19 personnes (1 cadre de permanence, 4 techniciens, ou agents de maîtrise, et 14 adjoints techniques).

En 2016, 474 interventions hors heures de service ont été réalisées par les équipes d'astreinte du Conseil départemental dans le cadre du service continu et de la surveillance du réseau routier départemental (*annexe 11*).

Lors de la période qui s'étale de mi-décembre à début mars, **le service hivernal** assuré par les agents des subdivisions départementales, permet de maintenir la sécurité sur le réseau routier départemental en luttant contre les effets du verglas et de neige.

Un projet de répartition des crédits d'entretien, ventilés par subdivision départementale et par article est présenté en annexe 12.

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 1

**TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2015-2016**

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT INITIAL PREVU	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
515001 GRRV	2	Lauzerte	Durfort-Lacapelette	Reprofillement de chaussée entre les PR 7+860 et 11+682	530 000,00 €	-	-	-	512 299,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
515002 GRRV	3	Beaumont-de-Lomagne	Beaumont-de-Lomagne	Reprofillement de chaussée entre les PR 19+905 et 22+837	470 000,00 €	-	-	-	396 320,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
515003 GROA	6	Grisolles	Labastide-Saint-Pierre	Réparation de l'OA 281 sur la Margasse	110 000,00 €	-	-	-	116 057,00 €	Remise en état des ouvrages
515004 GRTU	11	Auvillar	Auvillar	Reprofillement de chaussée entre les PR 19+177 à 19+405	700 000,00 €	-	-	-	951 135,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
515005 GRTU	11	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofillement de chaussée entre les PR 25+230 et 26+440	650 000,00 €	-	-	-	-	Opération à reprogrammer
515006 GRTU	11 e1	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+380 et 0+512 (2eme phase)	250 000,00 €	-	-	-	-	Opération à reprogrammer
515007 GRTU	11 e3	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+143 (2eme phase)	235 000,00 €	-	-	-	-	Opération à reprogrammer
515008 GRTU	11 e3	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+143 et 0+313 (2eme phase)	300 000,00 €	-	-	-	-	Opération à reprogrammer
515009 GRTU	26	Verdun-sur-Garonne	Verdun-sur-Garonne	Reprofillement de chaussée entre les PR 7+1187 et 7+1371	90 000,00 €	-	-	-	78 323,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
515010 GROS	33	Caylus	Saint-Projet	Aménagement de sécurité au PR 18+820	50 000,00 €	-	-	-	47 935,00 €	Amélioration de la sécurité Surlargeur virage
515011 GRRV	39	Montech	Montbeton Lacourt-Saint-Pierre	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+000 et 4+200	400 000,00 €	-	-	-	75 370,00 €	Opération à reprogrammer
515012 GROS	40	Caussade	Mirabel	Aménagement de carrefour avec la RD 66 et VC au PR 15+572	275 000,00 €	-	-	-	247 000,00 €	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
515013 GRRV	47	Montaigu-de-Quercy	Roquecor Montaigu-de-Quercy	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+000 et 3+075	300 000,00 €	-	-	-	285 095,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
515014 GRRV	72	Castelsarrasin 2	Meauzac	Reprofillement de chaussée entre les PR 8+409 et 9+503	130 000,00 €	-	-	-	83 996,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 1

**TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2015-2016**

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT INITIAL PREVU	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
515015 GROS	75	Caussade	Saint-Cirq	Recalibrage de chaussée entre les PR 3+106 et 5+405	340 000,00 €	-	-	-	-	Opération à reprogrammer
515016 GROA	77	Verdun-sur-Garonne	Mas-Grenier	Réparation de l'ouvrage n° 347 ruisseau de Saint Jean au PR 17 + 683	42 000,00 €	-	-	-	45 775,00 €	Remise en état des ouvrages
515017 GRRV	83	Montpezat-de-Quercy	Montpezat-de-Quercy Montfermier	Reprofilage de chaussée entre les PR 6+690 et 9+645 - (Phase 3)	320 000,00 €	-	-	-	292 000,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
515018 GRRV	85	Caylus	Caylus	Reprofilage de chaussée entre les PR 0,000 et 5,200 (2ème phase)	450 000,00 €	-	-	-	398 248,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
515019 GRTU	94 b	Grisolles	Grisolles	Reprofilage de chaussée entre les PR 2+311 et 3+071 entre la RD 813 et la RD 52	325 000,00 €	-	-	-	-	Opération à reprogrammer
515020 GRTU	94	Villebrumier	Reyniès	Reprofilage de chaussée entre les PR 11+935 et 12+234 – Rue Georges Clémenceau	240 000,00 €	-	-	-	221 361,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
515021 GRRV	94	Grisolles	Campsas Labastide-Saint-Pierre Orgueil	Campsas à RD 930 (Orgueil) du PR 5+047 à 11+192	570 000,00 €	-	-	-	495 403,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
515022 GROA	95	Nègrepelisse	Bioule	Remplacement de l'ouvrage sur le cantemerle au PR 0+947	85 000,00 €	-	-	-	39 231,00 €	Remise en état des ouvrages
515023 GRTU	101	Moissac 2	Moissac	Reprofilage de chaussée entre les PR 8+143 et 9+059	340 000,00 €	-	-	-	321 459,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
515024 GRRV	115	Montauban 2 Nègrepelisse	Montauban Saint-Etienne-de-Tulmont	Renouvellement de la couche de roulement du PR 39+625 à 44+317	230 000,00 €	-	-	-	258 251,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
515025 GRRV	118	Castelsarrasin 2	Castelsarrasin	Reprofilage de chaussée sur l'anneau du giratoire au PR 1+800	115 000,00 €	-	-	-	148 109,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
515026 GRRV	118	Castelsarrasin 2	Castelsarrasin	Reprofilage de chaussée sur l'anneau du giratoire au PR 3+570	115 000,00 €	-	-	-	146 663,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
515027 RRV	200	Montech	Montbartier Montech Escatalens	Remise en état de la vélo voie verte entre les PR 36+630 et 47+458	200 000,00 €	-	-	-	173 268,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
515028 GROS	927	Montauban 1	Villemade	Aménagement de carrefour avec la RD 112 au PR 8+246	473 000,00 €	-	-	-	-	Opération à reprogrammer

**TRAVAUX REALIS ES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2015-2016**

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT INITIAL PREVU	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
515029 GRRV	927	Montauban 1	Montauban	Reprofillement de chaussée entre les PR 4,022 et 6,894	500 000,00 €	-	-	-	455 453,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
515030 GROS	928	Beaumont-de-Lomagne	Beaumont-de-Lomagne	Aménagement d'un cheminement piéton entre les PR 31+630 et 32+732	220 000,00 €	-	-	-	195 949,00 €	A ménagement le long de la RD face à l'hippodrome
515031 GRRV	928	Verdun-sur-Garonne	Bourret	Reprofillement de chaussée entre les PR 16+556 et 20+338 -Phase 1	380 000,00 €	-	-	-	347 298,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
515032 GRTU	953 C	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+239 (2eme phase)	265 000,00 €	-	-	-	-	Opération à reprogrammer
515033 GRTU	953 C	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+239 et 0+392 (2eme phase)	250 000,00 €	-	-	-	-	Opération à reprogrammer
515034 GROS	953	Auvillar	Saint-Loup	Aménagement de carrefour avec accès péage A62 au PR 42+588	650 000,00 €	-	-	-	556 883,00 €	Aménagement d'un carrefour giratoire au niveau de l'accès de l'autoroute
515035 GROA	958	Saint-Antonin-Noble-Val	Saint-Antonin-Noble-Val	Réparation de l'ouvrage n° 968 mur de soutènement au PR 25+100	90 000,00 €	-	-	-	42 828,00 €	Remise en état des ouvrages
515036 GROA	959	Montauban 1	Montauban	Remplacement Garde corps OA 181	85 000,00 €	-	-	-	48 943,00 €	Remise en état des ouvrages
515037 GRRV	964	Monclar-de-Quercy	Bruniquel	Reprofillement de chaussée entre les PR 15+557 à 16+797	290 000,00 €	-	-	-	223 591,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
515038 GROS	999	Montauban 6	Montauban	Aménagement de carrefour avec la RD 999a au PR 13+305 – Chemin de Faïence	510 000,00 €	-	485 000,00 €	-	-	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
515039 GROS	999	Villebrumier	Varennes	Aménagement de carrefour avec la RD 37 au PR 2+683	230 000,00 €	-	-	-	220 007,00 €	Amélioration de la sécurité Carrefour Tourne-à-gauche
515040 GRRV	DIV	Divers cantons	Diverses communes	Réparation diverses	150 000,00 €	-	-	-	150 000,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
515041 GROA	DIV	Divers cantons	Diverses communes	Réparation de petits ouvrages	150 000,00 €	-	-	-	150 000,00 €	Remise en état des ouvrages
515042 GRRV	930	Montech	Bressols	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+970 à 0+1300	125 000,00 €	-	-	-	97 750,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
TOTAL PROGRAMME 2015 – 2016					12 230 000,00 €	0,00 €	485 000,00 €	0,00 €	7 822 000,00 €	8 307 000,00 €

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 2

**TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2016-2017**

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
516001 GRRV	2	Pays de Serres – Sud Quercy	Durfort-Lacapelette, Saint-Amans-de-Pellagal, Lauzerte	Reprofillement de chaussée entre les PR 11+682 et 16+680	710 000,00 €	-	-	-	566 126,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516002 GROA	3	Garonne-Lomagne-Brulhois	Lavit-de-Lomagne	Réparation de l'OA n° 70 « Sère » au PR 35+114	20 000,00 €	-	-	-	14 480,00 €	Remise en état des ouvrages
516003 GRRV	6	Verdun-sur-Garonne	Dieupentale	Reprofillement de chaussée entre les PR 5+535 et 8+992	610 000,00 €	-	-	-	495 000,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516004 GRTU	6	Verdun-sur-Garonne	Verdun-sur-Garonne	Reprofillement de chaussée entre les PR 13+500 et 14+000	220 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
516005 GROA	7	Pays de Serres – Sud Quercy	Lacour	Remplacement de l'OA n° 1153 au PR 27+305	45 000,00 €	-	-	-	47 390,00 €	Remise en état des ouvrages
516006 GRTU	11 e1	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+380 et 0+512 (phase 2)	125 000,00 €	-	-	655 000,00 €	-	+ 516007, 516008, 516038 et 516039
516007 GRTU	11 e3	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+143 (phase 2)	120 000,00 €	-	-	PM	-	Goupée 516006
516008 GRTU	11 e3	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+143 et 0+313 (phase 2)	150 000,00 €	-	-	PM	-	Goupée 516006
516009 GROS	12	Garonne-Lomagne-Brulhois	Saint-Aignan	Aménagement de carrefour avec la VC 4 au PR 4+752	130 000,00 €	-	-	-	162 128,00 €	Amélioration de la sécurité Carrefour tourne-à-gauche
516010 GRRV	19	Quercy-Rouergue	Caylus, Saint-Antonin-Noble-Val	Reprofillement de chaussée entre les PR 13+731 et 23+962	320 000,00 €	-	-	-	318 856,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516011 GROA	19	Quercy-Rouergue	Caylus	Remplacement du mur n° 871 au PR 12+476	180 000,00 €	-	-	-	138 235,00 €	Remise en état des ouvrages
516012 GRTU	21	Montauban III	Montauban	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+670 et 1+520	350 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
516013 GRRV	21	Tam Tescou Quercy-Vert	Corbarieu, Reyniès	Reprofillement de chaussée entre les PR 9+361 et 12+620	450 000,00 €	-	430 000,00 €	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
516014 GROA	26 bis	Moissac	Malause	Récupération des eaux sur l'OA n° 39 « Garonne » au PR 1+460	180 000,00 €	-	-	170 000,00 €	-	Remise en état des ouvrages
516015 GROS	26	Verdun-sur-Garonne	Verdun-sur-Garonne	Aménagement de carrefour pour l'accès à la nouvelle déchetterie	250 000,00 €	-	-	-	266 587,00 €	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 2

**TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2016-2017**

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
516016 GRTU	26	Beaumont-de-Lomagne	Bourret	Reprofillement de chaussée entre les PR 20+520 et 20+636	100 000,00 €	-	-	-	109 343,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
516017 GRTU	26	Beaumont-de-Lomagne	Castelferrus	Reprofillement de chaussée entre les PR 30+858 et 31+341	147 000,00 €	-	-	-	PM	Groupee 516023
516018 GRRV	39	Montech	Montbeton	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+000 et 4+200	400 000,00 €	-	-	-	441 154,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516019 GRTU	40	Pays de Serres – Sud Quercy	Lafançaise	Reprofillement de chaussée au PR 0+000	70 000,00 €	-	-	-	50 891,00 €	Remise en état des chaussées en agglomération
516020 GRTU	45 e	Castelsarrasin	Castelsarrasin	Reprofillement de chaussée du Boulevard du 4 Septembre entre les PR 0+000 et 0+370	120 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
516021 GRRV	48	Garonne-Lomagne-Brulhois	Dunes	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+980 et 2+715 - (Phase 1)	90 000,00 €	-	-	-	88 100,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516022 GRRV	50	Montech	Montech	Reprofillement de chaussée entre les PR 3+495 et 5+000	220 000,00 €	-	-	-	263 699,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516023 GRTU	61	Beaumont-de-Lomagne	Castelferrus	Reprofillement de chaussée entre les PR 18+086 et 18+307	63 000,00 €	-	-	-	161 070,00 €	+ 516017
516024 GRRV	75	Aveyron-Lère	Caussade	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+937	115 000,00 €	-	-	-	-	Opération à reprogrammer
516025 GRRV	75	Quercy-Rouergue	Monteils	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+937 et 3+150	260 000,00 €	-	-	-	304 119,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516026 GRRV	78	Quercy-Aveyron	Lamothe-Capdeville	Reprofillement de chaussée entre les PR 22+370 et 23+403	150 000,00 €	-	-	-	140 000,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516027 GROA	89	Garonne-Lomagne-Brulhois	Montgaillard	Réparation maçonneries et radier de l'OA n° 706 « Le Tord » au PR 0+455	20 000,00 €	-	-	-	7 598,00 €	Remise en état des ouvrages
516028 GRRV	118	Castelsarrasin	Castelsarrasin	Réfection de chaussée sur l'anneau du giratoire au PR 6+230	150 000,00 €	-	-	-	130 000,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516029 GRRV	200	Montech	Montech	Reprofillement de chaussée entre les PR 38+423 et 45+927	150 000,00 €	-	-	-	173 218,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516030 GROS	813	Beaumont-de-Lomagne	Escatalens	Aménagement d'un carrefour avec le Chemin Malpartit et le CR 12 au PR 19+870	480 000,00 €	OUI	-	-	-	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 2

**TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2016-2017**

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
516031 GROS	813	Castelsarrasin	Castelsarrasin	Aménagement d'un carrefour pour l'accès à la nouvelle caserne des pompiers à Fleury au PR 31+450	425 000,00 €	-	-	462 300,00 €	-	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
516032 GRRV	820	Quercy-Aveyron	Réalville	Reprofillement de chaussée entre les PR 23+302 et 24+247 (phase 1)	350 000,00 €	-	-	-	371 718,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516033 GRRV	926	Quercy-Rouergue	Caylus	Reprofillement de chaussée entre les PR 22+480 et 23+850	200 000,00 €	-	-	-	192 290,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516034 GRRV	927	Montauban I	Montauban	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+857	430 000,00 €	-	-	-	400 000,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516035 GRRV	927	Quercy-Aveyron	Villemade	Reprofillement de chaussée entre les PR 6+894 et 8+261	240 000,00 €	-	-	-	255 744,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516036 GRRV	928	Beaumont-de-Lomagne	Bourret	Reprofillement de chaussée entre les PR 16+556 et 20+338 (phase 2)	380 000,00 €	-	-	-	380 010,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516037 GRRV	953	Valence d'Agen	Goudourville	Reprofillement de chaussée entre les PR 26+918 et 29+389	315 000,00 €	-	-	-	279 944,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516038 GRTU	953 c	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+239 (phase 2)	135 000,00 €	-	-	PM	-	Groupée 516006
516039 GRTU	953 c	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+239 et 0+392 (phase 2)	125 000,00 €	-	-	PM	-	Groupée 516006
516040 GRTU	999	Tarn Tescou Quercy-Vert	Saint-Nauphary	Reprofillement de chaussée entre les PR 9+580 et 10+000	250 000,00 €	-	-	235 000,00 €	-	Remise en état des chaussées en agglomération
516041 GRRV	DIV	Divers cantons	Diverses communes	Travaux préventifs	100 000,00 €	-	-	-	100 000,00 €	Remise en état des chaussées hors agglomération
516042 GROA	DIV	Divers cantons	Diverses communes	Travaux préventifs sur ouvrages d'art	150 000,00 €	-	-	-	150 000,00 €	Remise en état des ouvrages
TOTAL PROGRAMME 2016 – 2017					9 495 000,00 €	1 170 000,00 €	430 000,00 €	1 522 300,00 €	6 007 700,00 €	9 130 000,00 €

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 3

**TRAVAUX REALISES PAR LE CENTRE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL
PROGRAMME 2016-2017**

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	OPERATIONS TERMINEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS A LANCER	OBSERVATIONS
516043 P GROS	20	Quercy-Rouergue	Labastide-de-Penne	Fourniture et pose de glissières de sécurité entre les PR 33+820 et 33+920	2 000,00 €	-	-	-	Amélioration de la sécurité Glissières de sécurité
516044 P GROS	25	Beaumont-de-Lomagne	Larrazet	Fourniture et pose de glissières de sécurité entre les PR 25+130 et 25+220	2 000,00 €	-	-	-	Amélioration de la sécurité Glissières de sécurité
516045 P GROS	30	Garonne-Lomagne-Brulhois	Donzac	Fourniture et pose de glissières de sécurité entre les PR 9+425 et 9+575	40 000,00 €	-	-	-	Amélioration de la sécurité Glissières de sécurité
516046 P GROS	72	Montauban II	Montauban	Fourniture et pose de glissières de sécurité entre les PR 20+480 et 20+540	22 000,00 €	-	-	-	Amélioration de la sécurité Glissières de sécurité
516047 P GROS	115	Tam Tescou Quercy-Vert	Bruniquel	Fourniture et pose de glissières de sécurité entre les PR 23+530 et 23+650	24 000,00 €	-	-	-	Amélioration de la sécurité Glissières de sécurité
516048 P GROS	115	Tam Tescou Quercy-Vert	Bruniquel	Fourniture et pose de glissières de sécurité entre les PR 23+880 et 23+970	10 000,00 €	-	-	-	Amélioration de la sécurité Glissières de sécurité
TOTAL PROGRAMME 2016 – 2017					100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 4

**TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2017-2018**

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
517001 GRRV	2	Pays de Serres – Sud Quercy	Montaigu-de-Quercy	Reprofillement de chaussée entre les PR 33+889 et 36+562	300 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
517002 GROS	2	Pays de Serres – Sud Quercy	Durfort-Lacapelette	Aménagements de sécurité entre les PR 0+000 et 7+000	300 000,00 €	OUI	-	-	-	Amélioration de la sécurité
517003 GRRV	3	Verdun-sur-Garonne	Aucamville	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+000 et 4+023 – Phase 1	140 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
517004 GROS	6	Tarn Tescou Quercy-Vert	Labastide-Saint-Pierre	Aménagement de carrefour avec la VC 20 entre les PR 0+380 et 0+490	250 000,00 €	OUI	-	-	-	Amélioration de la sécurité
517005 GRRV	7	Moissac	Moissac	Reprofillement de chaussée entre les PR 1+127 et 2+143	130 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
517006 GROA	11 bis	Garonne-Lomagne-Brulhois	Marsac	Réparation de l'ouvrage d'art n° 543 – Réfection du tablier au PR 3+054	45 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des ouvrages
517007 GRTU	11 e1	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+380 et 0+512 – Phase 3	125 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
517008 GRTU	11 e3	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+143 – Phase 3	115 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
517009 GRTU	11 e3	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+143 et 0+313 – Phase 3	150 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
517010 GRRV	12	Garonne-Lomagne-Brulhois	Saint-Loup, Donzac	Reprofillement de chaussée entre les PR 22+226 et 27+029	510 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
517011 GRTU	12	Garonne-Lomagne-Brulhois	Donzac	Reprofillement de chaussée entre les PR 27+882 et 28+371	150 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
517012 GRRV	14	Beaumont-de-Lomagne	Saint-Porquier	Reprofillement de chaussée entre les PR 14+500 et 16+255	230 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
517013 GRRV	14	Castelsarrasin	La-Ville-Dieu-du-Temple	Reprofillement de chaussée entre les PR 16+255 et 17+452	180 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
517014 GROA	15	Garonne-Lomagne-Brulhois	Caumont	Réparation de l'ouvrage d'art n° 697 – Modification de la capacité hydraulique au PR 9+925	70 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des ouvrages
517015 GRTU	15	Garonne-Lomagne-Brulhois	Lavit-de-Lomagne	Reprofillement de chaussée entre les PR 19+265 et 19+565	230 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 4

**TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2017-2018**

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
517016 GRRV	21	Tam Tescou Quercy-Vert	Reyniès, Villebrumier	Reprofillement de chaussée entre les PR 12+529 et 16+282	490 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
517017 GRTU	25	Beaumont-de- Lomagne	Larrazet	Reprofillement de chaussée entre les PR 26+345 et 26+525	70 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
517018 GROS	25	Verdun-sur- Garonne	Saint-Sardos	Aménagement de carrefour avec la VC chemin de Naudin au PR 32+510	210 000,00 €	OUI	-	-	-	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
517019 GRTU	40	Quercy-Aveyron	Mirabel	Reprofillement de chaussée entre les PR 15+678 et 15+916	85 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
517020 GRTU	41	Pays de Serres – Sud Quercy	Touffailles	Reprofillement de chaussée entre les PR 11+640 et 12+148	80 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
517021 GRRV	47	Pays de Serres – Sud Quercy	Vaieilles	Reprofillement de chaussée entre les PR 3+075 et 8+870	570 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
517022 GRRV	48	Garonne- Lomagne- Brulhois	Dunes	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+980 et 2+715 – Phase 2	210 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
517023 GRTU	51	Montech	Montbeton	Reprofillement de chaussée entre les PR 1+350 et 1+700	120 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
517024 GRRV	66	Quercy-Aveyron	Mirabel	Reprofillement de chaussée entre les PR 7+000 et 10+050	120 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
517025 GROS	72	Castelsarrasin	Meauzac	Aménagement de carrefour avec la VC 1 et la VC 2 au PR 9+503	193 000,00 €	OUI	-	-	-	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
517026 GRRV	75	Quercy-Rouergue	Saint-Cirq	Reprofillement de chaussée entre les PR 3+150 et 5+513	500 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
517027 GROA	75	Quercy-Rouergue	Saint-Cirq	Remplacement de l'ouvrage d'art n° 1 411 pour élargissement au PR 3+106	150 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des ouvrages
517028 GRTU	75	Quercy-Rouergue	Castanet	Reprofillement de chaussée entre les PR 41+070 et 41+220	45 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
517029 GRTU	77	Montech	Montbartier	Reprofillement de chaussée entre les PR 25+535 et 25+846	50 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
517030 GRRV	94	Tam Tescou Quercy-Vert	Orgueil	Reprofillement de chaussée entre les PR 11+230 et 11+770	80 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 4

**TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2017-2018**

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
517031 GRTU	94 B	Verdun-sur-Garonne	Grisolles	Reprofillement de chaussée entre les PR 3+529 et 4+625	250 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
517032 GRTU	95	Aveyron-Lère	Bioule	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+810 et 1+035	30 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
517033 GRTU	108	Montech	Montbeton	Reprofillement de chaussée entre les PR 6+646 et 6+925	70 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
517034 GROA	115	Quercy-Rouergue	Saint-Antonin-Noble-Val	Réparation de l'ouvrage d'art n° 406 – Reprise des maçonneries au PR 16+634	405 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des ouvrages
517035 GRRV	115	Aveyron-Lère	Nègrepelisse, Saint-Etienne-de-Tulmont	Reprofillement de chaussée entre les PR 26+740 et 39+370 – Phase 1	330 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
517036 GROS	115	Aveyron-Lère	Saint-Etienne-de-Tulmont	Aménagement de carrefour avec la ZA des Bruges au PR 39+130	65 000,00 €	OUI	-	-	-	Amélioration de la sécurité Toume-à-droite
517037 GRTU	813	Beaumont-de-Lomagne	Escatalens	Reprofillement de chaussée entre les PR 18+445 et 18+945	85 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
517038 GROS	813	Castelsarrasin	Castelsarrasin	Aménagement de carrefour avec la RD 958 au PR 25+330	380 000,00 €	OUI	-	-	-	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
517039 GRTU	813	Castelsarrasin	Castelsarrasin	Reprofillement de chaussée entre les PR 30+250 et 30+800	125 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
517040 GRTU	813	Moissac	Moissac	Reprofillement de chaussée entre les PR 35+448 et 35+874	145 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
517041 GRRV	820	Quercy-Aveyron	Réalville	Reprofillement de chaussée entre les PR 19+770 et 23+035 – Phase 1	500 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
517042 GRTU	820	Quercy-Aveyron	Réalville	Reprofillement de chaussée entre les PR 23+302 et 24+247 – Phase 2	225 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
517043 GRRV	926	Quercy-Rouergue	Saint-Antonin-Noble-Val, Caylus, Septfonds	Reprofillement de chaussée entre les PR 7+309 et 18+014 – Phase 1	940 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
517044 GROS	927	Quercy-Aveyron	Villemade	Aménagement de carrefour avec la RD 112 au PR 8+251	450 000,00 €	OUI	-	-	-	Amélioration de la sécurité Carrefour giratoire
517045 GRTU	927	Moissac	Moissac	Reprofillement de chaussée entre les PR 26+548 et 27+970	380 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 4

**TRAVAUX REALISES PAR LES ENTREPRISES
PROGRAMME 2017-2018**

N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT ESTIME	OPERATIONS A LANCER	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS TERMINEES	OBSERVATIONS
517046 GROA	928	Montech	Montech	Remplacement du garde-corps sur l'ouvrage d'art n° 720 au PR 9+934	30 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des ouvrages
517047 GRTU	928	Montech	Montech	Reprofillement de chaussée au PR 9+080 (anneau du giratoire du collège de Montech)	150 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
517048 GRRV	928	Beaumont-de-Lomagne	Montain, Larrazet	Reprofillement de chaussée entre les PR 20+338 et 21+969	490 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
517049 GRTU	930	Montech	Bressols	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+1415 et 1+175	140 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
517050 GRRV	953	Garonne-Lomagne-Brulhois	Saint-Loup	Reprofillement de chaussée au PR 40+132 (anneau du giratoire avec la RD 12)	120 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
517051 GRTU	953 c	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+000 et 0+239 – Phase 3	130 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
517052 GRTU	953 c	Valence d'Agen	Valence d'Agen	Reprofillement de chaussée entre les PR 0+239 et 0+392 – Phase 3	125 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
517053 GROA	958	Quercy-Rouergue	Laguépie	Reprise du mur au PR 0+100	75 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des ouvrages
517054 GRTU	999	Montauban III	Montauban	Reprofillement de chaussée entre les PR 19+023 et 19+251	80 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées en agglomération
517055 GRRV	DIV	Divers cantons	Diverses communes	Travaux préventifs	100 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des chaussées hors agglomération
517056 GROA	DIV	Divers cantons	Diverses communes	Travaux préventifs sur ouvrages d'art	150 000,00 €	OUI	-	-	-	Remise en état des ouvrages
TOTAL PROGRAMME 2017 – 2018					11 868 000,00 €	11 868 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 868 000,00 €

VOIRIE DEPARTEMENTALE

ANNEXE 5

**TRAVAUX REALISES PAR LE CENTRE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL
PROGRAMME 2017-2018**

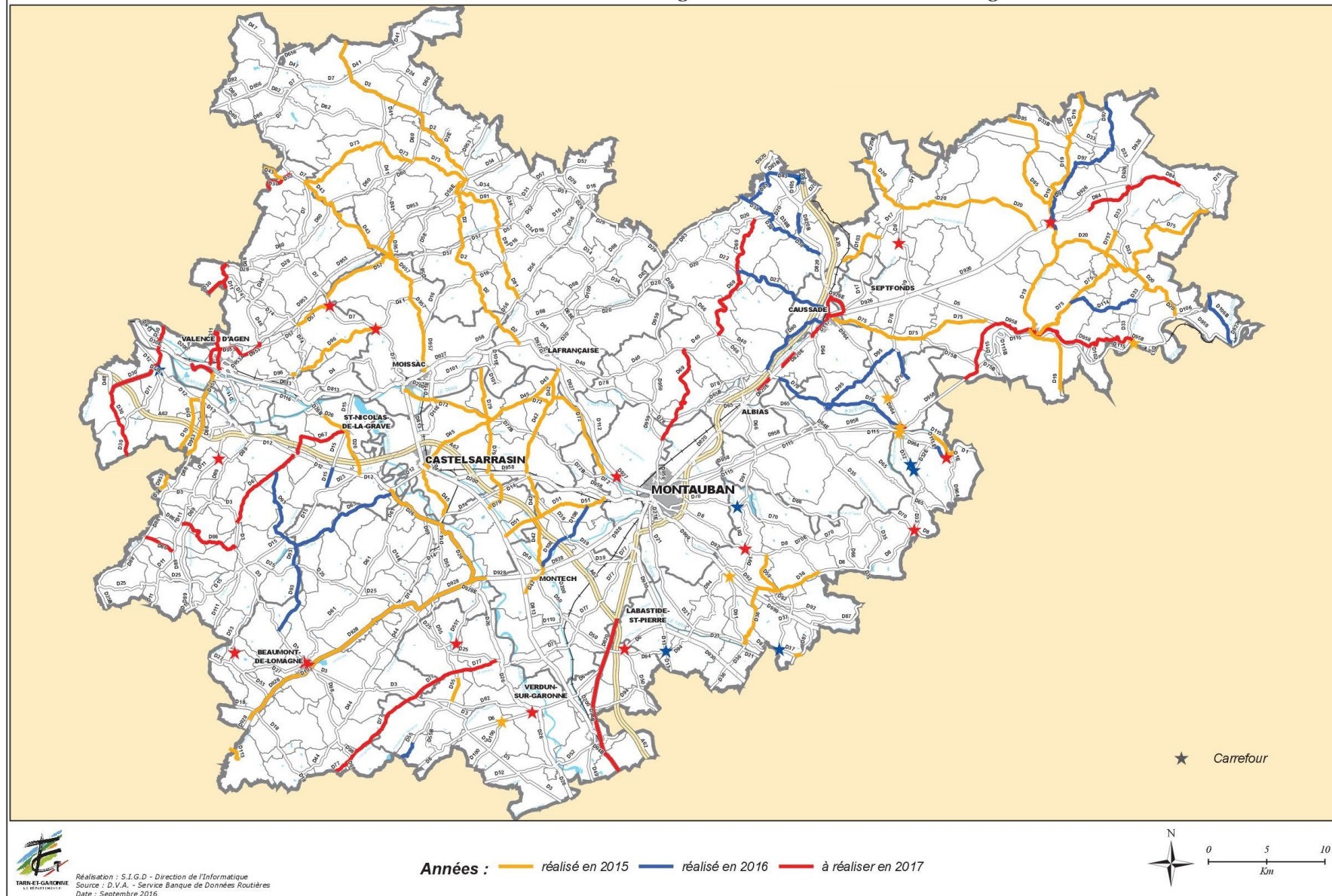
N° OPER	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	OPERATIONS TERMINEES	OPERATIONS EN COURS	OPERATIONS LANCEES	OPERATIONS A LANCER	OBSERVATIONS
517057 P GROS	15	Garonne-Lomagne-Brulhois	Caumont	Equipement de glissières de sécurité entre les PR 9+900 et 9+960 – Côtés droit et gauche	-	-	-	6 500,00 €	Amélioration de la sécurité
517058 P GROS	44	Beaumont-de-Lomagne	Belbèze-en-Lomagne	Equipement écran moto du PR 15+520 au PR 15+600 côté gauche et du PR 15+675 au PR 15+755 côté droit	-	-	-	4 000,00 €	Amélioration de la sécurité
517059 P GROS	61	Beaumont-de-Lomagne	Beaumont-de-Lomagne	Equipement écran moto du PR 0+940 au PR 1+150 côté droit	-	-	-	5 500,00 €	Amélioration de la sécurité
517060 P GROS	958	Quercy-Rouergue	Varen	Equipement de glissières de sécurité entre les PR 6+340 et 6+500	-	-	-	40 000,00 €	Amélioration de la sécurité
517061 P GROS	958	Quercy-Rouergue	Saint-Antonin-Noble-Val	Equipement de glissières de sécurité entre les PR 23+330 et 23+410 – Côté gauche	-	-	-	39 000,00 €	Amélioration de la sécurité
517062 P GROS	959	Quercy-Aveyron	Honor-de-Cos (L')	Equipement écran moto du PR 11+900 au PR 12+055 côté gauche et du PR 12+380 au PR 12+425 côté droit	-	-	-	5 000,00 €	Amélioration de la sécurité
TOTAL PROGRAMME 2017 – 2018					0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	

VOIRIE DEPARTEMENTALE
PROGRAMMATION VOIRIE 2017
ETUDES ET ACQUISITIONS FONCIERES

ANNEXE 6

NATURE DES TRAVAUX	N° RD	CANTONS	COMMUNES	DESIGNATION DE L'OPERATION	OBSERVATIONS
GROS	6	Verdun-sur-Garonne	Verdun-sur-Garonne	Aménagement d'un carrefour au PR 14+030 pour l'accès au collège	
GROS	37	Tarn Tescou Quercy-Vert	Varennnes	Aménagement d'un carrefour avec la RD 87 au PR 6+622	
GROS	39	Montech	Lacourt-Saint-Pierre	Aménagement d'un carrefour avec la RD 108 au PR 4+657	
GROS	953	Garonne-Lomagne-Brulhois	Auvillar	Aménagement d'un carrefour avec la RD 88 au PR 44+1090	

VOIRIE DEPARTEMENTALE - Plan de rénovation de la Signalisation Directionnelle et Programmation Pluriannuelle



VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN CHAUSSEE - PROGRAMME D'INTERVENTION 2017 -

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	NATURE TRAVAUX	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
2	19+000	33+000	PAYS DE SERRES-SUD QUERCY	Durfort-Lacapelette, Lauzerte, Bouloc	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	7 500 €
2	25+000	30+000	PAYS DE SERRES-SUD QUERCY	Bouloc, Belvèze et Montaignu-de-Quercy	Déflachage-Réparations ponctuelles	Entreprise	20 000 €
3	0+000	4+000	VERDUN-SUR-GARONNE	Aucamville	Réparations ponctuelles	Régie	3 000 €
3	13+500	14+000	VERDUN-SUR-GARONNE	Bouillac	Réparation de chaussée en enrobé	Entreprise	20 000 €
3	13+000	17+000	VERDUN-SUR-GARONNE	Bouillac, Comberouger	Réparations ponctuelles	Régie	3 000 €
3	28+000	35+000	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Beaumont-de-Lomagne, Esparsac	Déflachage – Réparations ponctuelles	Régie	5 800 €
3	37+500	38+500	GARONNE-LOMAGNE-BRULHOIS	Lavit	Réparation de chaussée en enrobé	Entreprise	50 000 €
3	44+510	48+550	GARONNE-LOMAGNE-BRULHOIS	Mansonville, Castera-Bouzet	Déflachage – Réparations ponctuelles	Régie	5 500 €
5	0	7+231	QUERCY-ROUERGUE	Septfonds, Saint-Antonin-Noble-Val	Réparations ponctuelles	Régie	4 800 €
6	14+000	24+000	VERDUN-SUR-GARONNE	Verdun-sur-Garonne, Savenès, Bouillac, Beaupuy	Déflachage – Réparations ponctuelles	Régie	5 600 €
7	2+560	4+070	MOISSAC	Moissac	Déflachage – Réparations ponctuelles	Entreprise	29 500 €
7	15+957	27+860	VALENCE D'AGEN	Brassac, Bourg-de-Visa	Déflachage – Réparations ponctuelles	Régie	9 800 €
7	27+860	40+882	PAYS DE SERRES-SUD QUERCY	Lacour, Roquecor, Montaignu-de-Quercy	Déflachage – Réparations ponctuelles	Régie	6 300 €
7	37+500	38+500	PAYS DE SERRES-SUD QUERCY	Montaignu-de-Quercy	Réparation de chaussée en enrobé	Entreprise	10 000 €
8	2+300	2+660	MONTAUBAN 3	Montauban	Entretien 2 îlots centraux	Entreprise	1 500 €

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN CHAUSSÉE - PROGRAMME D'INTERVENTION 2017 -

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	NATURE TRAVAUX	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
8	2+300	2+660	MONTAUBAN 3	Montauban	Balayage mécanique	Entreprise	1 500 €
8	10 + 100	17 + 720	TARN-TESCOU-QUERCY VERT	Léojac-Bellegarde, Saint-Nauphary, Gènebrières , La Salvetat-Belmontet	Réparations ponctuelles	Régie	2 400 €
8	16 + 450	16 + 550	TARN-TESCOU-QUERCY VERT	La Salvetat-Belmontet	Déflachage – Reprofilage	Entreprise	10 000 €
11	16+000	19+000	GARONNE-LOMAGNE- BRULHOIS	Auvillar	Déflachage – Réparations ponctuelles	Entreprise	15 653 €
12	0+500	1+000	CASTELSARRASIN	Castelsarrasin	Réparations de bordures	Entreprise	12 000 €
12	0+500	1+000	CASTELSARRASIN	Castelsarrasin	Réparations ponctuelles	Régie	300 €
14	12+600	16+255	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Saint-Porquier	Déflachage – Reprofilage	Régie	4 000 €
14	16+255	17+452	CASTELSARRASIN	La-Ville-Dieu-du-Temple	Déflachage – Reprofilage	Régie	1 500 €
15	8+896	24+070	GARONNE-LOMAGNE- BRULHOIS	Lavit, Asques, Montgaillard	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	9 500 €
16	0+700	1+530	MOISSAC	Moissac, Montesquieu	Déflachage – Réparations ponctuelles	Entreprise	13 680 €
16	8+000	23+760	PAYS DE SERRES-SUD QUERCY	Durfort-Lacapelette, Cazes-Mondenard, Sauveterre.	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	10 400 €
17	4+000	12+000	QUERCY-ROUERGUE	Monteils, Lapenche, Cayriech, Puylaroque	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	10 000 €
19	0	32+540	QUERCY ROUERGUE	Saint-Projet, Septfonds, Saint-Antonin-Noble-Val	Déflachage – Réparations ponctuelles	Régie	18 900 €
20	1+000	5+974	PAYS DE SERRES – SUD QUERCY	Lafrançaise	Déflachage – Réparations ponctuelles	Régie	5 000 €

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN CHAUSSÉE - PROGRAMME D'INTERVENTION 2017 -

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	NATURE TRAVAUX	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
20	11+372	14+440	QUERCY-AVEYRON	Molières	Déflachage – Reprofilage	Régie	4 000 €
20	20+000	24+000	QUERCY-AVEYRON	Montfermier, Montpezat-de-Quercy	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	5 000 €
20	44+243	55+926	QUERCY-ROUERGUE	Caylus, Ginals	Déflachage – Réparations ponctuelles	Régie	9 000 €
20 Bis	0+000	2+500	QUERCY-ROUERGUE	Labastide-de-Penne	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	3 200 €
21	1+430	2+395	MONTAUBAN 3	Montauban	Réparations ponctuelles	Régie	4 800 €
21	0+360	0+370	MONTAUBAN 3	Montauban	Refection couche de roulement localisée	Entreprise	4 500 €
21	2+460	2+850	MONTAUBAN 3	Montauban	Entretien 1 îlot central	Entreprise	1 500 €
21	2+460	2+850	MONTAUBAN 3	Montauban	Balayage mécanique	Entreprise	1 500 €
21	2+500	2+510	MONTAUBAN 3	Montauban	Création traversée pluviale	Entreprise	8 000 €
21	17+200	18+870	TARN – TESCOU- QUERCY VERTE	Nohic	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	11 200 €
22	6+000	12+000	AVEYRON-LERE – QUERCY-AVEYRON	Auty, Saint-Vincent, Montalzat, Caussade	Réparations ponctuelles	Régie	3 600 €
24	0+000	5+907	PAYS DE SERRES – SUD QUERCY	Montaigu-de-Quercy, Belvèze	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	2 650 €
25	0+080	12+080	GARONNE-LOMAGNE-BRULHOIS	Poupas, Marsac, Gramont	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	13 200 €
25	27+000	31+500	BEAUMONT-DE-LOMAGNE-VERDUN-SUR-GARONNE	Larrazet, Saint-Sardos	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	4 300 €

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN CHAUSSEE - PROGRAMME D'INTERVENTION 2017 -

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	NATURE TRAVAUX	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
25	33+000	37+000	VERDUN-SUR-GARONNE	Saint-Sardos, Mas-Grenier	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	3 800 €
26	13+700	14+000	VERDUN-SUR-GARONNE	Mas-Grenier (sortie aggro)	Réparation de chaussée en enrobé	Entreprise	10 000 €
26	21+149	26+000	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Cordes-Tolosanne	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	25 600 €
28	4+070	4+100	VALENCE D'AGEN	Montjoi	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	1 200 €
32	0 + 000	10 + 255	TARN-TESCOU-QUERCY VERT	Bruniquel Puygaillard-de-Quercy	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	11 400 €
33	14+738	16+824	QUERCY-ROUERGUE	Puylagarde	Déflachage – Réparations ponctuelles	Régie	6 800 €
33 Bis	0	4+579	QUERCY-ROUERGUE	Saint-Projet	Réparations ponctuelles	Régie	1 800 €
34	12+500	14+000	QUERCY-AVEYRON	Vazerac	Déflachage – Reprofilage	Régie	2 000 €
35	10 + 300	16 + 000	TARN – TESCOU – QUERCY VERT	Monclar-de-Quercy	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	5 500 €
36	5 + 000	8 + 000	TARN – TESCOU – QUERCY VERT	Saint-Nauphary	Déflachage – Reprofilage	Régie	2 000 €
36	11 + 263	11 + 438	TARN – TESCOU – QUERCY VERT	Villebrumier	Déflachage – Reprofilage	Régie	1 000 €
37	1 + 000	1 + 294	TARN – TESCOU – QUERCY VERT	La Salvetat-Belmontet	Déflachage – Reprofilage	Régie	1 000 €
37	6+830	6+915	TARN – TESCOU – QUERCY VERT	Varennas	Réfection couche de roulement en aggro	Entreprise	20 000 €
40	1+000	4+848	PAYS DE SERRES – SUD QUERCY	Lafrançaise	Réparations ponctuelles	Régie	3 000 €

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN CHAUSSEE - PROGRAMME D'INTERVENTION 2017 -

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	NATURE TRAVAUX	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
40	4+848	11+373	QUERCY-AVEYRON	Montastruc, Piquecos, L'Honor-de-Cos	Réparations ponctuelles	Régie	3 000 €
40	16+200	20+000	QUERCY-AVEYRON	Mirabel	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	7 200 €
41	4+892	26+121	PAYS DE SERRES – SUD QUERCY	Miramont-de-Quercy, Touffailles, Lauzerte, Montaigu-de-Quercy	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	13 000 €
42	9+000	10+000	CASTELSARRASIN	La Ville-Dieu-du-Temple	Déflachage – Reprofilage	Régie	300 €
42	10+000	12+755	MONTECH	Montbeton, Lacourt-St-Pierre, Montech, Escatalens	Déflachage – Reprofilage	Régie	1 800 €
43	0+000	1+924	PAYS DE SERRES – SUD QUERCY	Montbarla, Miramont-de-Quercy	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	5 600 €
43	1+924	13+381	VALENCE D'AGEN	Brassac, Bourg-de-Visa, Saint-Nazaire-de-Valentane	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	15 800 €
44	0+000	19+000	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Le Causé, Gariès, Escazeaux, Vigueron, Belbèze-en-Lomagne, Larrazet	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	5 500 €
45	5+500	14+300	CASTELSARRASIN	La Bastide-du-Temple – Castelsarrasin	Réparation de chaussée en enrobé	Entreprise	90 000 €
45	15+200	20+820	CASTELSARRASIN	Castelsarrasin	Réparations ponctuelles	Régie	2 700 €
46	0+000	6+974	VALENCE D'AGEN	Saint-Clair, Gasques, Castelsarrasin	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	8 300 €
49	0+000	3+200	VERDUN-SUR-GARONNE	Grisolles	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	4 300 €
51	5+200	9+839	MONTECH	Montbeton, Lacourt-St-Pierre, Montech, Escatalens	Réparations ponctuelles	Régie	3 000 €
55	16+889	21+028	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Montain, Cordes-Tolosannes	Réparations ponctuelles	Régie	3 600 €

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN CHAUSSEE - PROGRAMME D'INTERVENTION 2017 -

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	NATURE TRAVAUX	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
56	14+807	18+425	MOISSAC	Moissac	Réparations ponctuelles	Régie	3 000 €
55	0+000	15+700	VERDUN-SUR-GARONNE	Beaupuy, Bouillac, Bouillac, Saint-Sardos	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	7 000 €
55 ^{BIS}	2+300	2+600	VERDUN-SUR-GARONNE	Beaupuy	Déflachage – Reprofilage	Régie	1 500 €
59	1 + 000	3 + 000	TARN – TESCOU – QUERCY VERT	Saint-Nauphary	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	4 300 €
60	2+115	8+100	VALENCE D'AGEN	Brassac	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	2 500 €
60	8+100	10+300	PAYS DE SERRES – SUD QUERCY	Fauroux	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	5 350 €
61	0+000	9+500	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Sérignac	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	5 000 €
61	16+000	18+307	BEAUMONT DE LOMAGNE	Castelferrus, Garganvillar	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	8 800 €
64	0 + 330	2 + 200	AVEYRON-LERE	Nègrepelisse	Réparations ponctuelles	Régie	1 800 €
64	2 + 300	5 + 900	AVEYRON-LERE	Bioule	Déflachage – Reprofilage	Régie	2 500 €
65	11 + 000	20 + 150	AVEYRON-LERE	Nègrepelisse, Vaissac	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	6 500 €
68	0+00	7+894	PAYS DE SERRES – SUD QUERCY	Labarthe, Vazerac	Réparations ponctuelles	Régie	4 800 €
69	13+849	18+112	QUERCY-AVEYRON	L'Honor-de-Cos	Déflachage – Réparations ponctuelles	Régie	3 800 €
69	18+112	21+100	MONTAUBAN 1	Lamothe-Capdeville	Réparations ponctuelles	Régie	1 800 €

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN CHAUSSÉE - PROGRAMME D'INTERVENTION 2017 -

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	NATURE TRAVAUX	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
72	0+000	3+620	MOISSAC	Moissac	Réparations ponctuelles	Régie	1 500 €
72	3+062	8+404	CASTELSARRASIN	Castelsarrasin, Les Barthes	Réparations ponctuelles	Régie	3 000 €
72 Bis	0+000	1+200	CASTELSARRASIN	Les Barthes, Labastide-du-Temple	Déflachage – Reprofilage	Régie	1 450 €
72 Bis	9+500	11+364	MONTECH	Montbeton	Déflachage – Reprofilage	Régie	1 500 €
72 Bis	11+364	12+146	MONTAUBAN 1	Montauban	Déflachage – Reprofilage	Régie	500 €
73	8+500	18+220	PAYS DE SERRES – SUD QUERCY	Touffailles, Lauzerte	Réparations ponctuelles	Régie	3 300 €
75	14+437	23+791	QUERCY-ROUERGUE	Saint-Antonin-Noble-Val, Espinas	Déflachage – Reprofilage	Régie	9 000 €
77	26+000	33+745	MONTECH	Montbartier, Montech, Bressols	Déflachage – Reprofilage	Régie	5 000 €
78	4 + 000	6 + 000	AVEYRON-LERE	Bioule	Réparations ponctuelles	Régie	1 200 €
78	26+500	30+595	QUERCY-AVEYRON	Piquecos, Montastruc	Déflachage – Reprofilage	Régie	4 000 €
78	30+595	31+500	PAYS DE SERRES – SUD QUERCY	Lafrançaise	Déflachage – Reprofilage	Régie	2 000 €
80	0+000	5+998	PAYS DE SERRES – SUD QUERCY	Roquecor, Saint-Amans-du-Pech, Saint-Beauzeil.	Réparations ponctuelles	Régie	1 700 €
81	0+000	13+134	PAYS DE SERRES – SUD QUERCY	Lauzerte, Cazes-Mondenard	Réparations ponctuelles	Régie	2 800 €
82	0+000	16+416	PAYS DE SERRES – SUD QUERCY	Montaigu-de-Quercy, Roquecor, Saint-Beauzeil	Réparations ponctuelles	Régie	2 800 €

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN CHAUSSÉE - PROGRAMME D'INTERVENTION 2017 -

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	NATURE TRAVAUX	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
83 Bis	0+000	2+600	QUERCY-AVEYRON	Montpezat-de-Quercy	Réparations ponctuelles	Régie	1 800 €
85	9+000	10+753	QUERCY-ROUERGUE	Saint-Projet	Déflachage – Reprofilage	Entreprise	50 000 €
87	2+248	2+758	TARN-TESCOU-QUERCY VERT	Varennes	Réfection couche de roulement en aggro	Entreprise	4 000 €
87	9 + 200	13 + 365	TARN – TESCOU – QUERCY VERT	Verlhac-Tescou	Déflachage – Reprofilage	Régie	2 000 €
88	8+900	11+915	GARONNE-LOMAGNE- BRULHOIS	Lachapelle, Mansonville	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	6 600 €
88	11+915	19+000	GARONNE-LOMAGNE- BRULHOIS	Mansonville, Auvillar	Déflachage-Réparations ponctuelles	Entreprise	27 143 €
89	10+557	17+729	GARONNE-LOMAGNE- BRULHOIS	Mansonville, Bardigues, Saint- Michel	Déflachage-Réparations ponctuelles	Entreprise	10 807 €
90	1+500	7+300	QUERCY-AVEYRON	Saint-Vincent, Réalville	Purges-Déflachage- Réparations ponctuelles	Entreprise	30 000 €
91	9 + 340	10 + 500	TARN – TESCOU – QUERCY VERT	Saint-Nauphary	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	2 300 €
92	0+000	2+912	MONTAUBAN 3	Montauban	Réparations ponctuelles	Régie	1 200 €
93	0+000	3+400	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Esparsac	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	3 800 €
94	0+500	4+500	VERDUN-SUR-GARONNE	Canals, Fabas	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	2 700 €
94^{BIS}	2+300	4+600	VERDUN-SUR-GARONNE	Grisolles (Agglo)	Réparations ponctuelles	Régie	1 800 €
97	6+732	10+928	QUERCY-ROUERGUE	Loze, Puylagarde	Déflachage – Réparations ponctuelles	Régie	6 000 €

VOIRIE DÉPARTEMENTALE **ENTRETIEN CHAUSSÉE - PROGRAMME D'INTERVENTION 2017 -**

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	NATURE TRAVAUX	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
100	3+000	3+500	VERDUN-SUR-GARONNE	Savenès	Déflachage – Reprofilage	Régie	1 500 €
101e	0+000	2+045	MOISSAC	Lizac	Réparations ponctuelles	Régie	3 000 €
103	0+000	4+700	QUERCY-ROUERGUE – QUERCY-AVERYON	Lapenche, Montalzat	Réparations ponctuelles	Régie	3 000 €
104	0+000	0+900	CASTELSARRASIN	Castelsarrasin	Réparations ponctuelles	Régie	300 €
106	0	2+648	QUERCY-ROUERGUE	Varen	Déflachage – Réparations ponctuelles	Régie	3 200 €
108	0+000	6+925	MONTECH	Montech, Lacourt-St-Pierre, Montbeton	Déflachage – Reprofilage	Régie	2 100 €
114	0	6+869	QUERCY-ROUERGUE	Saint-Antonin-Noble-Val, Feneyrols	Déflachage – Réparations ponctuelles	Régie	4 300 €
115	0	18+764	QUERCY-ROUERGUE	Varen, Montrosier (81), Feneyrols, Saint-Antonin-Noble-Val	Déflachage – Réparations ponctuelles	Régie	10 000 €
115	31 + 798	31+800	AVEYRON-LERE	Nègrepelisse	Réparation de chaussée en enrobé	Entreprise	20 000 €
115 Bis	0	5+650	QUERCY-ROUERGUE	Saint-Antonin-Noble-Val	Réparations ponctuelles	Régie	10 000 €
117	0+000	1+300	AVEYRON-LERE	Caussade	Réparations ponctuelles	Régie	1 800 €
118	0+500	3+189	MOISSAC	Moissac	Réparations ponctuelles	Régie	1 800 €
118	3+189	6+500	CASTELSARRASIN	Castelsarrasin	Réparations ponctuelles	Régie	2 100 €
656	11+000	16+000	PAYS DE SERRES – SUD QUERCY	Montaigu-de-Quercy, Valeilles et Saint-Beauzeil	Déflachage-Réparations ponctuelles	Entreprise	10 000 €

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN CHAUSSÉE - PROGRAMME D'INTERVENTION 2017 -

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	NATURE TRAVAUX	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
813	0+000	6+738	VERDUN-SUR-GARONNE	Grisolles, Canals, Dieupentale	Réparations ponctuelles	Régie	5 400 €
813	6+738	10+000	MONTECH	Bessens, Monbéqui	Réparations ponctuelles	Régie	3 600 €
820	10+000	13+000	QUERCY-AVEYRON	Montalzat	Réparation de chaussée en enrobé	Entreprise	25 000 €
820	32+637	32+680	MONTAUBAN 2	Montauban	Entretien ilot central	Entreprise	200 €
820	55+000	58+530	VERDUN-SUR-GARONNE	Dieupentale, Canals	Réparations ponctuelles	Régie	4 800 €
820 Bis	0+800	1+200	QUERCY-AVEYRON	Montpezat-de-Quercy	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	1 000 €
820 E	0+000	3+360	QUERCY-AVEYRON	Réalville	Réparations ponctuelles	Régie	3 600 €
926	26+500	35+000	QUERCY-ROUERGUE	Caylus, Lacapelle-Livron, Parisot, Puylagarde	Réparations ponctuelles	Régie	4 800 €
928	0+300	1+268	MONTAUBAN 1	Montauban	Réparations ponctuelles	Régie	1 800 €
928	0+300	1+268	MONTAUBAN 1	Montauban	Réfection accotements	Entreprise	40 000 €
928	5+350	10+000	MONTECH	Lacourt-St-Pierre, Montech	Déflachage – Reprofilage	Régie	1 000 €
928	25+000	32+500	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Larrazet, Sérignac, Beaumont-de-Lomagne	Réparations ponctuelles	Régie	4 200 €
928	34+000	37+000	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Beaumont-de-Lomagne, Gimat	Réparation de chaussée en enrobé	Entreprise	80 000 €
953	0+000	8+000	PAYS DE SERRES – SUD QUERCY	Sainte-Juliette et Lauzerte	Réparation de chaussée en enrobé	Entreprise	15 000 €

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN CHAUSSÉE - PROGRAMME D'INTERVENTION 2017 -

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	NATURE TRAVAUX	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
953	42+590	45+000	GARONNE-LOMAGNE-BRULHOIS	Saint-Loup, Auvoillan	Déflachage-Réparations ponctuelles	Entreprise	11 132 €
957	0+040	2+246	PAYS DE SERRES – SUD QUERCY	Miramont-de-Quercy, Montbarla	Déflachage – Réparations ponctuelles	Entreprise	16 000 €
957	6+130	7+240	MOISSAC	Montesquieu, Moissac	Déflachage – Réparations ponctuelles	Entreprise	5 500 €
958	0+200	10+269	QUERCY-ROUERGUE	Saint-Antonin-Noble-Val	Déflachage – Réparations ponctuelles	Régie	8 000 €
958	62+082	62+465	MONTAUBAN 2	Montauban	Entretien 2 îlots centraux	Entreprise	1 500 €
958	62+082	62+465	MONTAUBAN 2	Montauban	Balayage mécanique	Entreprise	1 500 €
958	52 + 480	58 + 000	AVEYRON-LERE	Nègrepelisse , Saint-Etienne-de-Tulmont	Déflachage-Réparations ponctuelles	Régie	2 500 €
958	52 + 500	58 + 000	AVEYRON-LERE	Nègrepelisse , Saint-Etienne-de-Tulmont	Réparations ponctuelles	Régie	1 800 €
958	70+200	74+000	CASTELSARRASIN	La Ville-Dieu-du-Temple	Réparation de chaussée en enrobé	Entreprise	100 000 €
959	0+000	5+046	QUERCY-AVEYRON	Molières	Réparations ponctuelles	Régie	3 000 €
959	5+046	9+429	PAYS DE SERRES – SUD QUERCY	Puycornet	Réparations ponctuelles	Régie	3 000 €
959	7+000	16+000	QUERCY-AVEYRON	L'Honor-de-Cos	Déflachage – Réparations ponctuelles	Régie	5 500 €
959	11+850	11+887	QUERCY-AVEYRON	L'Honor-de-Cos	Purges de chaussée , curage	Entreprise	14 000 €
959	21+306	23+035	MONTAUBAN 1 et 2	Montauban	Réparations ponctuelles	Régie	3 600 €

VOIRIE DÉPARTEMENTALE

ENTRETIEN CHAUSSÉE - PROGRAMME D'INTERVENTION 2017 -

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	NATURE TRAVAUX	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
959	20+885	20+945	MONTAUBAN 1	Montauban	Réfection accotement, réseau pluvial	Entreprise	12 500 €
999	14+374	14+400	MONTAUBAN 3	Montauban	Entretien îlot central	Entreprise	200 €
999	16+440	16+865	MONTAUBAN 3	Montauban	Entretien 2 îlots centraux	Entreprise	1 500 €
999	16+440	16+865	MONTAUBAN 3	Montauban	Balayage mécanique	Entreprise	1 500 €
999	0 + 000	9 + 580	TARN – TESCOU – QUERCY VERT	Verlhac-Tescou, Varennes, Saint-Nauphary	Réparations ponctuelles	Régie	7 200 €
999	2 + 350		TARN – TESCOU – QUERCY VERT	Varennes	Reprise carrefour et réseau pluvial	Entreprise	10 000 €
999	2 + 683		TARN – TESCOU – QUERCY VERT	Varennes	Pose caniveaux à grilles	Entreprise	4 500 €

MONTANT RÉGIE

547 950 €

MONTANT ENTREPRISE

811 315 €

MONTANT TOTAL

1 359 265 €

VOIRIE DÉPARTEMENTALE
ENTRETIEN SIGNALISATION HORIZONTALE – PROGRAMME D'INTERVENTION 2017 –

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	TRAVAUX (Axe, guidage ou rives) Longueur de la section	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
2	0+000	11+680	PAYS DE SERRES – SUD QUERCY	Lafrancaise, Durfort, Saint-Amans-de-Pellagal et Lauzerte	Axe – 16 680 ml	Entreprise	11 000 €
2	16+680	36+638	PAYS DE SERRES – SUD QUERCY	Lauzerte, Boulloc, Belvèze et Montaigne-de-Quercy	Axe – 24 956 ml	Entreprise	10 000 €
3	0+000	19+905	VERDUN-SUR-GARONNE	Aucamville, Savenès, Bouillac, Comberouger	Axe + flèches 19 905 ml	Régie	3 000 €
3	19+905	35+110	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Beaumont-de-Lomagne, Esparsac	Axe + flèches 15 205 ml	Régie	3 000 €
3	35+745	50+096	GARONNE – LOMAGNE – BRULHOIS	Lavit, Puygaillard-de-Lomagne, Castera-Bouzet, Mansonville	Axe – 14 351 ml	Régie	4 300 €
5	0+000	7+231	QUERCY-ROUERGUE	Septfonds, Saint Antonin Noble-Val	Axe – 7 250 ml	Régie	2 200 €
6	5+473	9+780	VERDUN-SUR-GARONNE	Dieupentale	Axe + flèches 4 307 ml	Régie	750 €
6	9+780	11+420	VERDUN-SUR-GARONNE	Verdun-sur-Garonne	Axe + flèches 1 640 ml	Régie	500 €
7	0+000	6+220	MOISSAC	Moissac,	Axe – 6 220 ml	Régie	1 900 €
7	6+220	17+340	VALENCE-D'AGEN	Saint-Paul-d'Espis	Axe – 11 120 ml	Régie	3 350 €
7	17+340	24+720	PAYS DE SERRES – SUD QUERCY	Brassac et Bourg-de-Visa	Axe – 7 380 ml	Entreprise	6 400 €
8	2+640	10+660	MONTAUBAN 3, TARN-TESSOU-QUERCY VERT	Montauban, Léojac-Bellegarde, Saint Nauphary	Axe – 8 020 ml	Régie	1 800 €

VOIRIE DÉPARTEMENTALE
ENTRETIEN SIGNALISATION HORIZONTALE – PROGRAMME D'INTERVENTION 2017 –

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	TRAVAUX (Axe, guidage ou rives) Longueur de la section	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
8	12 + 068	21 + 230	TARN-TESCOU-QUERCY VERT	Gènebrières, La Salvetat-Belmontet, Monclar-de-Quercy	Axe – 9 109 ml	Régie	1 630 €
8	21 + 230	28 + 765	TARN-TESCOU-QUERCY VERT	Monclar-de-Quercy Puygaillard de Quercy	Axe – 7 557 ml	Régie	1 250 €
11	19+770	20+205	GARONNE – LOMAGNE – BRULHOIS	Auvillar	Axe – 435 ml	Entreprise	500 €
12	0+000	3+900	CASTELSARRASIN	Castelsarrasin	Axe – 3 900 ml	Régie	1 200 €
12	3+900	27+485	GARONNE – LOMAGNE – BRULHOIS	Castelmayran, Caumont, Le Pin, Saint-Michel, Auvillar, Saint-Loup, Donzac	Axe – 23 585 ml	Régie	7 700 €
14	0+000	8+533	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Larrazet, Labourgade, Lafitte	Axe – 8 533 ml	Régie	2 560 €
15	10+050	15+050	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Saint-Arroumex	Axe – 5 000 ml	Régie	1 500 €
15	8+985	19+570	GARONNE – LOMAGNE – BRULHOIS	Lavit, Caumont	Axe – 5 570 ml	Régie	1 670 €
17	1+290	13+900	QUERCY-ROUERGUE	Monteils, Lapenche, Cayriech, Puylaroque	Axe – 12 610 ml	Régie	2 200 €
20	0+000	11+372	PAYS DE SERRES – SUD QUERCY	Lafrançaise, Puycomet, Labarthe	Axe – 11 380 ml	Régie	3 450 €
20	11+372	17+260	QUERCY-AVEYRON	Molières	Axe – 5 890 ml	Régie	1 770 €

VOIRIE DÉPARTEMENTALE
ENTRETIEN SIGNALISATION HORIZONTALE – PROGRAMME D'INTERVENTION 2017 –

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	TRAVAUX (Axe, guidage ou rives) Longueur de la section	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
21	1+450	6+833	MONTAUBAN 3	Montauban	Axe – 6 193 ml	Régie	1 500 €
21	6 + 834	17 + 052	TARN-TESCOU-QUERCY VERT	Corbarieu Reyniès Villebrumier	Axe – 10 276 ml	Régie	2 250 €
22	0+000	12+575	QUERCY-AVEYRON – AVEYRON-LERE	Molières, Auty, Montalzat, Saint-Vincent, Caussade	Axe – 12 575 ml	Régie	2 200 €
23	0+000	2+955	GARONNE – LOMAGNE – BRULHOIS	Caumont, Castelmayran	Axe – 2 955 ml	Régie	900 €
26	31+600	39+512	GARONNE – LOMAGNE – BRULHOIS	Saint-Aignan, Castelmayran, Saint-Nicolas-de-la-Grave	Axe – 7 912 ml	Entreprise	3 000 €
26	21+110	31+600	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Cordes-Tolosanne, Castelferrus	Axe – 10 490 ml	Entreprise	4 000 €
26 Bis	0+000	1+675	MOISSAC	Malause	Axe – 1 675 ml	Entreprise	1 700 €
30	10+510	15+400	GARONNE – LOMAGNE – BRULHOIS	Donzac, Dunes	Axe – 4 890 ml	Entreprise	1 800 €
32	0 + 000	10 + 255	TARN-TESCOU-QUERCY VERT	Bruniquel Puygaillard-de-Quercy	Axe – 10 284 ml	Régie	1 700 €
35	0 + 000	7 + 649	AVEYRON-LERE	Nègrepelisse Vaïssac	Axe – 7 577 ml	Régie	1 250 €
35	7 + 649	15 + 747	TARN-TESCOU-QUERCY VERT	Monclar-de-Quercy	Axe – 8 540 ml	Régie	1 410 €

VOIRIE DÉPARTEMENTALE
ENTRETIEN SIGNALISATION HORIZONTALE – PROGRAMME D'INTERVENTION 2017 –

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	TRAVAUX (Axe, guidage ou rives) Longueur de la section	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
38	0+000	9+900	QUERCY-AVEYRON	Montpezat, Montalzat	Axe – 9 900 ml	Régie	1 900 €
45	0+000	0+294	PAYS DE SERRES – SUD QUERCY	Lafrançaise	Axe – 300 ml	Régie	100 €
45	0+294	13+920	CASTELSARRASIN	Meauzac, Labastide du Temple, Les Barthes, Castelsarrasin	Axe – 13 630 ml	Régie	4 100 €
48	0+000	2+720	GARONNE – LOMAGNE – BRULHOIS	Dunes	Axe – 2 720ml	Entreprise	2 900 €
66	12 + 655	16 + 586	QUERCY-AVEYRON	Albias	Guidage – 3 935 ml	Régie	115 €
66	21 + 700	33 + 539	TARN-TESCOU-QUERCY VERT - AVEYRON-LERE	Gènebrières, Vaissac, Monclar-de-Quercy	Axe – 2 072 ml Guidage – 9 994 ml	Régie	610 €
66	16 + 586	21 + 700	AVERON-LERE	Saint-Etienne-de-Tulmont	Guidage – 745 ml Axe – 3 998 ml	Régie	680 €
78	0 + 000	12 + 730	AVERON-LERE - QUERCY-AVEYRON	Montricoux, Bioule, Cayrac	Guidage 11 893 ml	Régie	330 €
78	13+011	22+065	QUERCY-AVEYRON - AVEYRON-LERE	Réalville, Mirabel, Lamothe-Capdeville	Axe – 9 060 ml	Régie	2 000 €
87	0 + 232	7 + 483	TARN-TESCOU-QUERCY VERT	Varennes, Verlhac-Tescou	Guidage 5 996 ml	Régie	165 €
88	11+925	15+810	GARONNE – LOMAGNE – BRULHOIS	Mansonville, Auvillar	Axe – 3 885 ml	Régie	1 200 €

VOIRIE DÉPARTEMENTALE
ENTRETIEN SIGNALISATION HORIZONTALE – PROGRAMME D'INTERVENTION 2017 –

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	TRAVAUX (Axe, guidage ou rives) Longueur de la section	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
91	0 + 000	10 + 445	TARN-TESCOU-QUERCY VERT	Villebrumier, Saint-Nauphary	Guidage 10 431 ml	Régie	290 €
92	0 + 000	13 + 917	MONTAUBAN 3 TARN-TESCOU-QUERCY-VERT	Montauban, Saint-Nauphary, Verlhac-Tescou	Guidage 13 936 ml	Régie	385 €
115	0+000	18+764	QUERCY-ROUERGUE	Varen, Montrosier (81), Saint Antonin Noble-Val, Cazals	Axe – 18 800 ml	Régie	5 650 €
115	18 + 789	27 + 015	TARN-TESCOU-QUERCY VERT	Bruniquel	Axe – 8 220 ml	Régie	1 960 €
115	27 + 015	42 + 785	AVERON- LERE	Negrepelisse, St Etienne-de-Tulmont	Axe – 15 735 ml	Régie	3 080 €
115	42+785	45+938	MONTAUBAN 2	Montauban	Axe – 3 153 ml	Régie	800 €
117	0+000	0+580	AVEYRON- LERE	Caussade	Axe – 580 ml	Entreprise	1 500 €
118	0+000	3+189	MOISSAC	Moissac	Axe – 3 200 ml	Entreprise	3 500 €
118	3+189	6+870	CASTELSARRASIN	Castelsarrasin	Axe – 3 700 ml	Entreprise	4 000 €
656	11+700	21+835	PAYS DE SERRES – SUD QUERCY	Montaigu-de-Quercy, Valeilles, Saint-Beauzeil, Roquecor, Saint-Amans-du-Pech	Axe – 10 135 ml	Entreprise	8 400 €
813	0+000	3+945	VERDUN-SUR-GARONNE	Grisolles, Canals, Dieupentale	Axe – 3 950ml	Entreprise	4 230 €

VOIRIE DÉPARTEMENTALE
ENTRETIEN SIGNALISATION HORIZONTALE – PROGRAMME D'INTERVENTION 2017 –

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	TRAVAUX (Axe, guidage ou rives) Longueur de la section	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
813	3+945	17+410	MONTECH	Bessens, Monbéqui, Finhan, Montech	Axe – 13 470 ml	Entreprise	14 900 €
813	17+410	22+794	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Escatalens, Saint- Porquier	Axe – 5 390 ml	Entreprise	5 900 €
813	22+794	32+221	CASTELSARRASIN	Castelsarrasin	Axe – 9 430 ml	Entreprise	10 400 €
813	32+221	34+400	MOISSAC	Moissac	Axe – 2 180 ml	Entreprise	2 400 €
813	37+900	61+700	VALENCE-D'AGEN	Lamagistère, Golfech, Valence d'Agen, Pommevic, Boudou	Axe – 19 700 ml	Entreprise	26 500 €
813	34+400	37+900	MOISSAC	Moissac	Axe – 5 700 ml	Entreprise	5 000 €
813	42+900	47+000	GARONNE – LOMAGNE – BRULHOIS	Malause	Axe - 4 100 ml	Entreprise	5 500 €
820	50+000	64+760	TARN-TESCOU-QUERCY VERT - VERDUN-SUR-GARONNE	Labastide-St-Pierre, Campsas, Dieupentale, Canals, Grisolles, Pompignan	Axe – 14 760 ml	Entreprise	22 000 €
820	0+000	35+500	MONTPEZAT, CAUSSADE, NEGREPELISSE, MONTAUBAN V	Montpezat, Montalzat, Caussade, Réalville, Cayrac, Albias, St-Etienne-de- Tulmont, Montauban	Axe – 35 500 ml	Entreprise	35 000 €
922	0+800	2+562	QUERCY-ROUERGUE	Laguépie	Axe – 1 800 ml	Régie	500 €
926	7+302	35+014	QUERCY-ROUERGUE	Septfonds, Lavaurette, Saint Antonin Noble-Val, Caylus, Parisot, Puylagarde	Axe – 27 800 ml	Entreprise	40 000 €

ANNEXE N° 9

VOIRIE DÉPARTEMENTALE
ENTRETIEN SIGNALISATION HORIZONTALE – PROGRAMME D'INTERVENTION 2017 –

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	TRAVAUX (Axe, guidage ou rives) Longueur de la section	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
927	0+335	6+894	MONTAUBAN 1	Montauban	Axe – 6 559 ml	Régie	1 000 €
927	6+894	10+760	QUERCY-AVEYRON	Villemade	Axe – 3 866 ml	Régie	1 100 €
927	10+740	19+000	PAYS DE SERRES – SUD QUERCY	Lafrançaise	Axe – 8 260 ml	Régie	2 500 €
927	19+000	30+068	MOISSAC	Moissac, Lizac	Axe – 8 930ml	Entreprise	10 500 €
928	0+000	5+239	MONTAUBAN 4	Montauban	Axe – 5 239 ml	Régie	1 050 €
928	5+239	5+785	MONTECH	Lacourt-Saint-Pierre	Axe – 546 ml	Régie	150 €
928	5+785	14+732	MONTECH	Lacourt St Pierre, Montech	Axe – 8 950 ml	Régie	2 700 €
928	14+732	15+132	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Escatalens	Axe – 980 ml	Régie	300 €
928	15+132	20+338	VERDUN-SUR-GARONNE	Bourret	Axe + flèches 5 206 ml	Régie	1 600 €
928	21+546	41+855	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Larrazet, Sérignac, Beaumont-de-Lomagne, Gimat, Marignac	Axe + flèches 20 339 ml	Régie	5 000 €
928E	1+400	2+962	VERDUN-SUR-GARONNE	Bourret	Axe + flèches 562 ml	Régie	250 €

ANNEXE N° 9

VOIRIE DÉPARTEMENTALE
ENTRETIEN SIGNALISATION HORIZONTALE – PROGRAMME D'INTERVENTION 2017 –

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	TRAVAUX (Axe, guidage ou rives) Longueur de la section	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
930	0+000	0+860	MONTAUBAN 1	Montauban	Axe – 860 ml	Régie	220 €
930	3+333	15+908	TARN-TESCOU-QUERCY VERT	Labastide-st-Pierre, Nohic, Orgueil	Axe + flèches 12 575 ml	Régie	3 500 €
953	0+000	20+810	PAYS DE SERRES – SUD QUERCY	Sainte-Juliette, Boulloc, Lauzerte, Montagudet, Miramont-de-Quercy et Saint-Nazaire-de-Valentane	Axe – 20 810 ml	Entreprise	13 600 €
953	20+810	21+890	VALENCE-D'AGEN	Castelsagrat	Axe – 1 080 ml	Entreprise	600 €
953	21+890	38+600	VALENCE-D'AGEN	Castelsagrat, Saint-Clair, Goudourville, Golfech, Valence d'Agen	Axe – 16 710 ml	Régie	5 000 €
953	38+600	47+100	GARONNE – LOMAGNE – BRULHOIS	Auvillar, Saint-Loup	Axe – 8 500 ml	Régie	2 550 €
957	0+000	14+345	MOISSAC	Moissac, Montesquieu	Axe – 14 345 ml	Entreprise	12 000 €
958	0+000	12+433	QUERCY-ROUERGUE	Laguépie, Varen	Axe – 12 500 ml	Régie	3 750 €
958	24+277	27+874	QUERCY-ROUERGUE	Saint Antonin Noble-Val	Axe – 3 600 ml	Régie	1 100 €
958	67+220	67+560	MONTECH	Montbeton	Axe – 340 ml	Régie	110 €
958	62+155	67+220	MONTAUBAN 1, 3	Montauban	Axe – 5 065 ml	Régie	1 000 €

VOIRIE DÉPARTEMENTALE
ENTRETIEN SIGNALISATION HORIZONTALE – PROGRAMME D'INTERVENTION 2017 –

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	TRAVAUX (Axe, guidage ou rives) Longueur de la section	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
958	67+560	70+919	MONTECH	Montbeton	Axe – 3 360 ml	Régie	1 050 €
958	70+919	81+432	CASTELSARRASIN	La Ville-Dieu du Temple, Castelsarrasin	Axe – 10 515 ml	Régie	3 160 €
959	0+000	5+046	QUERCY-AVEYRON	Molières	Axe – 5 050 ml	Régie	1 520 €
959	5+046	9+429	PAYS DE SERRES – SUD QUERCY	Puycornet	Axe – 5 380 ml	Régie	1 320 €
959	9+429	16+780	QUERCY-AVEYRON	L'Honor de Cos	Axe – 7 350 ml	Régie	2 200 €
959	16+780	17+520	QUERCY-AVEYRON	L'honors de Cos	Axe – 740 ml	Régie	160 €
959	17+520	24+330	MONTAUBAN 1, 2	Montauban	Axe – 6 808 ml	Régie	1 600 €
999	14+418	17+490	MONTAUBAN 3	Montauban	Axe – 6 606 ml	Régie	1 500 €
999	0 + 000	10 + 712	VILLEBRUMIER	Verlhac-Tescou Varennes, St-Nauphary	Axe – 10 772 ml	Régie	2 250 €
115 E	0 + 000	1 + 290	TARN-TESCOU-QUERCY VERT	Bruniquel	Axe – 1 300 ml	Régie	215 €
21 E	2+084	2+633	MONTAUBAN 3	Montauban	Axe – 549 km	Régie	170 €
65 bis	0 + 000	4 + 131	QUERCY-AVEYRON	Albias	Guidage – 4 146 ml	Régie	115 €

MONTANT REGIE**128 945 €**

ANNEXE N° 9

VOIRIE DÉPARTEMENTALE
ENTRETIEN SIGNALISATION HORIZONTALE – PROGRAMME D'INTERVENTION 2017 –

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE (S)	TRAVAUX (Axe, guidage ou rives) Longueur de la section	RÉALISATION Régie / Entreprise	MONTANT
MONTANT ENTREPRISE							267 230 €
MONTANT TOTAL							396 175 €

VOIRIE DÉPARTEMENTALE
ENTRETIEN PLANTATIONS D'ALIGNEMENT – PROGRAMME D'INTERVENTION 2017 –

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE	NATURE TRAVAUX	REALISATION Régie/Entreprise	MONTANT
3	28+000	28+500	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Beaumont-de-Lomagne	Réduction de couronne	Entreprise	4 920 €
7	34+000	34+800	PAYS DE SERRES-SUD QUERCY	Roquecor	Nettoyage de couronne	Entreprise	3 000 €
8	17 + 950	18 + 612	TARN-TESCOU QUERCY VERT	La Salvetat-Belmontet	Nettoyage de couronne	Entreprise	6 500 €
8	18 + 700	20 + 875	TARN-TESCOU QUERCY VERT	La Salvetat-Belmontet, Monclar-de-Quercy	Enlèvement gourmands	Régie	300 €
9	5+350	6+200	QUERCY-ROUERGUE	Cayriech	Nettoyage de couronne	Entreprise	8 000 €
12	26+868	27+813	GARONNE-BRULHOIS-LOMAGNE	Donzac	Nettoyage de couronne	Entreprise	3 744 €
15	0+200	0+900	GARONNE – LOMAGNE – BRULHOIS	Boudou, Saint-Nicolas-de-la-Grave	Mise au gabarit	Régie	300 €
19	13+700	16+500	QUERCY-ROUERGUE	Caylus	Nettoyage de couronne	Entreprise	23 000 €
21	8 + 081	8 + 133	TARN-TESCOU QUERCY VERT	Corbarieu	Enlèvement gourmands	Régie	75 €
22	11+850	12+100	AVEYRON-LERE	Caussade	Nettoyage de couronne	Entreprise	12 800 €
26	30+585	31+675	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Castelferrus	Enlèvement gourmands	Régie	300 €
26	31+675	32+626	GARONNE – LOMAGNE – BRULHOIS	Saint-Aignan	Enlèvement gourmands	Régie	300 €
30	8+483	8+305	VALENCE-D'AGEN	Lamagistere	Nettoyage de couronne	Entreprise	3 328 €
30	15+175	15+277	GARONNE-BRULHOIS-LOMAGNE	Dunes	Nettoyage de couronne	Entreprise	1 456 €
33	5+729	9+475	QUERCY-ROUERGUE	Ginals, Caylus	Rétablissement de gabarit	Régie	6 000 €
35	0 + 314	1 + 477	AVEYRON-LERE	Nègrepelisse	Enlèvement gourmands	Régie	225 €

VOIRIE DÉPARTEMENTALE
ENTRETIEN PLANTATIONS D'ALIGNEMENT – PROGRAMME D'INTERVENTION 2017 –

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE	NATURE TRAVAUX	REALISATION Régie/Entreprise	MONTANT
39	11+515	11+720	MONTECH	Bressols	Réduction de couronne	Entreprise	4 230 €
43	3+000	3+500	PAYS DE SERRES-SUD QUERCY	Saint-Nazaire-de-Valentane	Nettoyage de couronne	Entreprise	3 000 €
48	0+246	0+720	GARONNE-BRULHOIS-LOMAGNE	Dunes	Nettoyage de couronne	Entreprise	7 072 €
55	19+000	20+500	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Montain	Enlèvement gourmands	Régie	150 €
58	0+000	0+101	PAYS DE SERRES-SUD QUERCY	Montbarla	Abattage arbres	Entreprise	1 500 €
61	18+025	18+103	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Castelferrus	Enlèvement gourmands	Régie	300 €
63	11+441	11+867	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Castelmayran, Saint-Aignan	Enlèvement gourmands	Régie	150 €
71e	0+004	0+376	GARONNE-BRULHOIS-LOMAGNE	Donzac	Nettoyage de couronne	Entreprise	2 700 €
99	1+800	3+600	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Garganvillar, Lafitte	Mise au gabarit	Régie	750 €
115	26 + 555	26 + 651	TARN-TESCOU-QUERCY VERT	Bruniquel	Enlèvement gourmands	Régie	75 €
927	0+905	1+270	MONTAUBAN 1	Montauban	Enlèvement gourmands	Régie	200 €
927	8+075	10+631	QUERCY-AVEYRON	Villemade	Nettoyage de couronne	Entreprise	31 000 €
927	19+000	24+300	MOISSAC	Lafrançaise, Lizac, Moissac	Nettoyage de couronne	Entreprise	18 600 €
927	19+457	20+956	MOISSAC	Lafrançaise	Abattage arbres	Entreprise	1 460 €
927	21+475	21+616	MOISSAC	Lizac	Abattage arbres	Entreprise	1 460 €
928	3+317	5+703	MONTAUBAN 1, MONTECH	Montauban, Lacourt-Saint-Pierre	Enlèvement gourmands	Régie	1 400 €

VOIRIE DÉPARTEMENTALE
ENTRETIEN PLANTATIONS D'ALIGNEMENT – PROGRAMME D'INTERVENTION 2017 –

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE	NATURE TRAVAUX	REALISATION Régie/Entreprise	MONTANT
928	31+400	32+750	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Beaumont-de-Lomagne	Réduction de couronne	Entreprise	7 310 €
928^E	2+400	2+600	BEAUMONT-DE-LOMAGNE	Bourret	Réduction de couronne	Entreprise	3 540 €
953	0+000	13+000	PAYS DE SERRES-SUD QUERCY	Lauzerte	Abattage arbres	Entreprise	7 500 €
953a	0+000	1+190	VALENCE-D'AGEN	Valence d'Agen	Enlèvement gourmands	Régie	600 €
953a	29+389	30+980	VALENCE-D'AGEN	Goudourville	Enlèvement gourmands	Régie	450 €
958	41 + 828	42 + 250	TARN-TESCOU-QUERCY VERT	Bruniquel	Enlèvement gourmands	Régie	225 €
958	50 + 295	50 + 950	AVEYRON-LERE	Nègrepelisse	Enlèvement gourmands	Régie	300 €
959	16+746	17+425	QUERCY-AVEYRON	L'Honor-de-Cos	Enlèvement gourmands	Entreprise	4 000 €
959	16+900	17+000	QUERCY-AVEYRON	L'Honor-de-Cos	Réduction de couronnes	Entreprise	15 000 €
959	21+530	24+332	MONTAUBAN 1 et 2	Montauban	Enlèvement gourmands	Régie	1 200 €
964	16 + 545	17 + 515	TARN-TESCOU-QUERCY VERT	Bruniquel	Enlèvement gourmands	Régie	25 €
999	0 + 275	10 + 712	TARN-TESCOU-QUERCY VERT	Varennnes, Verlhac-Tescou, St-Nauphary	Enlèvement gourmands	Régie	3 000 €
999	8 + 919	9 + 600	TARN-TESCOU- QUERCY VERT	Saint-Nauphary	Réduction de couronnes	Entreprise	14 000 €
200	0+000		VALENCE-D'AGEN , GARONNE - LOMAGNE - BRULHOIS, MOISSAC, CASTELSSARRASIN , MONTECH, BEAUMONT-DE- LOMAGNE, VERDUN-SUR- GARONNE-		Mise au gabarit des plantations en bordure de l'itinéraire cyclable	Entreprise	50 000 €

VOIRIE DÉPARTEMENTALE
ENTRETIEN PLANTATIONS D'ALIGNEMENT – PROGRAMME D'INTERVENTION 2017 –

RD	PR début	PR fin	CANTON	COMMUNE	NATURE TRAVAUX	REALISATION Régie/Entreprise	MONTANT
Divers RD			BEAUMONT-DE-LOMAGNE - VERDUN-SUR-GARONNE- TARN-TESCOU-QUERCY VERT	Enlèvement de gourmands sur la totalité du patrimoine arboricole d'alignement (environ 2700 arbres)		Régie	6 000 €

MONTANT REGIE	22 325 €
MONTANT ENTREPRISE	239 120 €
MONTANT TOTAL	261 445 €

SERVICE CONTINU

INTERVENTIONS D'URGENCE SUR LE RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL

ANNÉE 2016

Secteur	Nombre d'interventions	Heures supplémentaires Normales	Heures supplémentaires Dimanche et Jours fériés	Heures supplémentaires de nuit 22h à 7h
MONTAUBAN-SUD	100	236	67	60,5
SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL MONTAUBAN-NORD	87	171	61	30
LAUZERTE VALENCE d' AGEN	139	319	66,5	96
CASTELSARRASIN VERDUN-sur-GARONNE	148	332,5	50	140

TOTAL	474	1058,5	244,5	326,5
--------------	------------	---------------	--------------	--------------

CREDITS D'ENTRETIEN ROUTIER 2017
ROUTES DEPARTEMENTALES
PROJET DE REPARTITION

SUBDIVISIONS	FOURNITURES DE VOIRIE 60633 sf 621	FOURNITURES DE VOIRIE VIAHIV 60633 sf 621	ENTRETIEN ET REPARATION PAR L'ENTREPRISE 61523 sf 621	ENTRETIEN ET REPARATION PAR L'ENTREPRISE VIAHIV 61523 sf 622	LOCATIONS MOBILIERES 6135 sf 621	TOTAL
LAUZERTE	17 000 €	/	140 000 €	/	3 000 €	160 000 €
MONTAUBAN	60 000 €	/	410 000 €	/	32 000 €	502 000 €
CASTELSARRASIN	39 000 €	/	328 000 €	/	15 000 €	382 000 €
SAINT-ANTONIN NOBLE-VAL	26 000 €	/	130 000 €	/	3 000 €	159 000 €
VALENCE D'AGEN	49 000 €	/	330 000 €	/	10 000 €	389 000 €
VERDUN-SUR-GARONNE	21 000 €	/	150 000 €	/	11 000 €	182 000 €
CENTRE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL	570 000 €	/	3 000 €	/	6 000 €	579 000 €
BUDGET COMMUN	8 000 €	15 000 €	9 000 €	40 000 €	10 000 €	82 000 €
TOTAL	790 000 €	15 000 €	1 500 000 €	40 000 €	90 000 €	2 435 000 €

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

Le Comité Technique du 11 octobre 2016, a approuvé la création de la Direction des Bâtiments Départementaux. Celle-ci regroupe désormais la construction, la réhabilitation, l'entretien, la gestion patrimoniale et la maintenance de tous les bâtiments départementaux : Collèges Publics, Installations Sportives, Centre Universitaire, Bâtiments Culturels, Bâtiments Sociaux, Bâtiments Techniques, Gendarmeries et Base de Loisirs.

Jusque là, les travaux étaient éclatés dans différents services. L'objectif de cette création étant de regrouper au sein d'une même Direction toutes les fonctions d'une gestion immobilière : gérer, entretenir et faire évoluer le patrimoine départemental bâti en adéquation avec les besoins obligatoires de la collectivité et les évolutions des réglementations.

Le budget qui est proposé pour l'exercice 2017 est essentiellement axé sur les réponses aux besoins fondamentaux des services, aux contraintes réglementaires, tout en assurant la pérennité du patrimoine départemental.

I – ENTRETIEN

L'ensemble du fonctionnement pour l'exploitation et la gestion des bâtiments départementaux représente un montant total de 1 289 945 € TTC au budget 2017.

Il est réparti ainsi :

- 31 % pour l'entretien et les petits travaux dans les établissements
- 19 % pour les contrats d'entretien, vérification, contrôle, frais de gardiennage ...
- 50 % pour les frais de locations immobilières

1 - Entretien et petits travaux dans les établissements

Ces travaux correspondent essentiellement à des travaux d'entretien (nettoyage de toitures, réparations de fuites,...) entretiens curatifs, remplacements de petits équipements défectueux, ... qui permettent d'assurer la conservation du bon état et de salubrité du bâtiment et des installations techniques.

2 – Contrats d'entretien

Dans le but de satisfaire aux différentes réglementations en vigueur : chauffage, portes et portails automatiques, extincteurs, blocs secours,... Plusieurs marchés ont été conclus pour assurer les obligations de la collectivité.

Des contrats supplémentaires seront à conclure dans le courant de l'année 2017 qui nécessiteront éventuellement un réajustement de cette ligne budgétaire à l'occasion de la Décision Modificative.

3 - Locations mobilières – Charges de copropriétés

Certains collèges sont dotés de bâtiments modulaires pour répondre à des besoins de salles complémentaires suite à des augmentations d'effectifs et/ou à des travaux de restructuration. Il s'agit des collèges Jean Lacaze à Grisolles, Jean Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre, Antonin Perbosc à Lafrançaise et Olympe de Gouges à Montauban.

Pour le collège Jean Lacaze à Grisolles il est prévu, pour la rentrée de septembre 2017, une hausse des effectifs et une classe supplémentaire est à prévoir jusqu'à l'ouverture du collège de Verdun-sur-Garonne.

II – TRAVAUX

1 - Travaux annuels

Les travaux annuels correspondent à des travaux liés :

- à la sécurité, notamment dans les collèges. Le Ministère de l'Intérieur impose aux établissements scolaires la réalisation de plan de prévention et de mise en sécurité (PPMS) face aux risques majeurs qu'ils soient d'origines naturelles (tempête, inondations, séismes, mouvements de terrain) technologiques (nuages toxiques, explosions, radioactivité) ou à des situations d'urgence particulière (intrusion de personnes étrangères, attentats,...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens.

Afin d'assurer la mise en sûreté des élèves et du personnel dans les collèges, certains travaux sont nécessaires :

- la modification des carillons pour pouvoir alerter d'un risque avec différentes sonneries mais également diffuser des alertes nationales,
- l'installation de caméras à l'entrée de chaque établissement,

➤ la mise en place ou la modification de clôtures,

- à des rénovations électriques, de chaufferies, d'étanchéités de toitures dans la plupart des bâtiments départementaux,
- à des petits aménagements intérieurs : accueils dans les CMS, modification de cloisons, mise en place de zones de tri sélectifs dans les demi-pensions des collèges...

Signalétique des bâtiments

Le nouveau logo du Conseil Départemental est désormais présent sur les documents graphiques et les véhicules. Il convient aujourd'hui de modifier la signalétique de tous les bâtiments et de faire installer de nouveaux panneaux (sur portails, murs ou poteaux).

Lors de la prochaine Décision Modificative, Monsieur le Président communiquera un état d'avancement sur ce dossier sera amené à réajuster, si nécessaire, les lignes budgétaires correspondantes.

2 - Travaux pluriannuels dans les bâtiments

Les travaux pluriannuels prévus au budget sont présentés ci-dessous :

- collèges publics, centre universitaire, centre de vacances de Mimizan dans la **6ème Commission**
- Abbaye de Belleperche et Médiathèque dans la **11ème Commission**

Quant à la construction d'un équipement sportif au collège Azana à Montauban, un rapport particulier est présenté.

Agenda d'accessibilité Programme (Ad'AP)

A l'occasion de la Décision Modificative n°1 du 29 juin 2015, le contenu et les principes de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) regroupant tous les bâtiments départementaux a été présenté.

Celui-ci a été déposé en temps voulu aux services de la Préfecture et approuvé le 13 avril 2016.

Concernant les gymnases et les collèges, les travaux de l'Ad'ap vont démarrer en 2017 jusqu'en 2021 ; ceux sur les autres bâtiments démarreront en 2018.

Monsieur le Président rappelle que des financements externes sont recherchés pour chaque opération.

**TRAVAUX ANNUELS
DANS LES COLLEGES PUBLICS DU DEPARTEMENT**

PROGRAMME PREVISIONNEL 2017

Collège Théodore Despeyroux à Beaumont-de-Lomagne :

- Réfection des sanitaires extérieurs (filles/garçons)
- Mise en place de brises soleil
- Sécurisation de l'escalier extérieur

Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin :

- Mise en place de menuiseries et isolation logement du Principal
- Réfection de la façade
- Travaux de sécurité (mise en place de plans d'intervention et de BAES -bloc autonome d'éclairage de sécurité)
- Mise en place d'une porte issue de secours
- Réfection de la charpente du préau
- Mise en place d'un adoucisseur d'eau en cuisine
- Mise en place sonorisation PPMS
- Sécurisation de l'entrée par la mise en place d'une caméra
- Réfection de la plonge
- Réfection du sol de 3 salles de classe
- Remplacement d'un groupe froid en cuisine

Collège Jean de Prades à Castelsarrasin :

- Modification des grilles extérieures
- Réfection de l'administration

Collège Pierre Darasse à Caussade :

- Mise en place d'un PPMS
- Mise en place de volets roulants en rez-de-chaussée
- Réfection des façades bâtiment pédagogique -1ère tranche
- Mise en place d'un organigramme
- Réfection du logement du Principal
- Mise aux normes électriques
- Mise aux normes câblage informatique
- Rénovation des réseaux chauffage enterrés
- Achat d'une plaque vitro céramique
- Achat de deux sauteuses

Collège Jean Lacaze à Grisolles :

- Construction de rangements pour cartables
- Réfection des cages d'escaliers
- Réfection d'une façade bâtiment administratif
- Réfection de deux salles de classe
- Mise en place de volets roulants électriques bât. Administratif - 1ère tranche
- Mise en place d'une sonorisation PPMS
- Réfection des grilles extérieures
- Mise en place d'un digicode
- Réfection des cages d'escaliers des logements
- Réfection du logement du principal
- Achat d'une sauteuse
- Achat d'une plaque vitro céramique
- Mise en place machine à billes

Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-St-Pierre :

- Réfection de l'éclairage extérieur
- Travaux de sécurisation de l'entrée
- Réfection de l'étanchéité du toit terrasse de la chaufferie
- Réfection du chauffage dans le réfectoire
- Mise en place de portes dans les sanitaires
- Achat d'un friteuse
- Achat d'une chambre froide
- Achat d'une sauteuse
- Achat d'un four
- Mise en place machine à billes

Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise :

- Mise en place du tri sélectif
- Insonorisation du self
- Réfection des couloirs – 4ème tranche
- Réfection de 2 salles de classe
- Mise aux normes PPMS

Collège du Pays de Serres à Lauzerte :

- Mise en place d'une sonorisation PPMS
- Mise en place d'une alarme anti intrusion

Collège François Mitterrand à Moissac :

- Travaux de sécurité incendie
- Réfection toiture du local de stockage
- Remplacement des menuiseries alu du bâtiment Segpa
- Réfection de 2 salles de classe
- Création d'une sonorisation PPMS

Collège Manuel Azaña à Montauban :

- Travaux de sécurisation de l'entrée
- Mise en place de gâches électriques sur les portes d'entrée
- Réfection de la sonorisation PPMS

Collège Ingres à Montauban :

- Mise en place du tri sélectif + extension plonge
- Rénovation des toitures -6ème tranche
- Réfection du mur extérieur du local plonge
- Rénovation de la 2ème salle de musique
- Mise aux normes thermiques du bâtiment sciences -1ère tranche
- Mise en place d'une menuiserie dans le local préparation froide
- Isolation phonique du réfectoire
- Réorganisation de la grosse plonge
- Rénovation de la cage d'escaliers du 2ème étage
- Rénovation d'une chaudière
- Rénovation sanitaires filles

Collège Jean Jaurès à Montauban :

- Réfection de la plonge
- Travaux de mise aux normes électriques
- Réfection de l'éclairage du CDI
- Réfection du toit terrasse de la chaufferie
- Mise en place d'une isolation dans le plafond des réserves en cuisine
- Réfection d'une chéneau en toiture
- Réfection du réseau de chauffage
- Réfection PPMS

Collège Olympe de Gouges à Montauban :

- Mise en place du tri sélectif
- Travaux de sécurisation de l'entrée

Collège Vercingétorix à Montech :

- Mise en place d'une sonorisation PPMS
- Réfection de salles de classe
- Mise en place de blocs d'éclairage de sécurité
- Réfection circulateur de chauffage
- Mise en place trappes de désenfumage
- Réfection de la GTC (gestion technique centralisée)

Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse :

- Rénovation de la cour -2ème tranche
- Travaux de sécurisation de l'entrée
- Mise en place du tri sélectif
- Extension machine plonge
- Extension de l'alarme anti-intrusion dans le bâtiment Principal
- Rénovation des toitures
- Rénovation de la passerelle
- Mise en place de volets roulants électriques -2ème tranche
- Automatisation de l'éclairage -2ème tranche
- Mise en place de brises soleil -4ème tranche
- Mise aux normes câblage informatique

Collège Pierre Bayrou à St-Antonin-Noble-Val :

- Mise en place du tri sélectif
- Réfection logement de la gestionnaire
- Réfection des menuiseries salle des commensaux
- Mise en place de prises informatiques salle de technologie
- Mise en place d'un interphone et partie vidéo aux entrées

Collège Jean Rostand à Valence d'Agen :

- Mise en place du tri sélectif
- Mise en conformité PPMS
- Enlèvement des détecteurs ioniques bâtiment internat
- Remplacement de skydoms
- Rénovation des murs de la cuisine
- Mise en place d'un organigramme 2ème phase

**TRAVAUX ANNUELS
DANS LES INSTALLATIONS SPORTIVES**

PROGRAMME PREVISIONNEL 2017

Collège Pierre Darasse à Caussade :

- Réfection de la piste d'athlétisme

Collège Flamens à Castelsarrasin :

- Réfection du toit du gymnase 44mx24m

Collège du Pays de Serres à Lauzerte :

- Réfection du gymnase 40mx20m

Collège Vercingétorix à Montech :

- Mise en place d'une clôture côté gymnase

Collège Olympe de Gouges à Montauban :

- Traçage des terrains extérieurs de basket et de hand-ball

**TRAVAUX ANNUELS
DANS LES CASERNES DE GENDARMERIE**

PROGRAMME PREVISIONNEL 2017

Beaumont-de-Lomagne :

- Remplacement menuiseries logement

Grisolles :

- Rénovation des salles de bain des logements
- Remplacement de climatiseurs hors service + extension zone climatisée
- Réparation et remplacement de volets roulants
- Divers menuiseries (portes)

Lauzerte :

- Remplacement porte isolante accès garage

Lavit-de-Lomagne :

- Réfection étanchéité de toutes les fenêtres des logements et brigade

Monclar-de-Quercy :

- Réfection d'un appartement (peinture)
- Aménagement accueil brigade
- Réfection de la toiture

Négrepelisse :

- Aménagement d'un système de climatisation de la brigade (2ème tranche et fin)
- Remplacement d'une chaudière (Villa 2)

St-Antonin-Noble-Val :

- Réfection toiture et zinguerie
- Réfection du chauffage (radiateurs) dans les logements et brigade
- Réfection clôture et pose portillon
- Mise en place d'une motorisation du portail de la brigade
- Mise en place d'un éclairage parking
- Isolation soubassement brigade

St-Nicolas-de-la-Grave :

- Remplacement d'une chaudière logement

Valence :

- Révision des toitures bâtiments B et C
- Réfection des chéneaux de la brigade
- Remplacement baignoires logements
- Remplacement de fenêtres et pose de 2 portes brigade
- Mur de soutènement (études et sondage)

Villebrumier :

- Mise aux normes tableaux électriques logements
- Réfection cour + parking
- Réfection de toitures et démoussage

Divers :

- Remplacement chaudières et cumulus
- Réfection logement suite à mutation

TRAVAUX ANNUELS SUR LES BATIMENTS AFFECTES AUX SUBDIVISIONS DEPARTEMENTALES ET A LEURS ANTENNES

PROGRAMME PREVISIONNEL 2017

SUBDIVISIONS/ANTENNES

St-Antonin-Noble-Val :

- Mise en place d'une clôture
- Réfection de la toiture atelier
- Remplacement des moteurs des portails

Caylus :

- Réfection de la toiture

Valence d'Agen :

- Réfection de la toiture
- Remplacement des volets roulant et fenêtres
- Installation de climatiseurs

Centre Technique Départemental :

- Remplacement de volets roulants

Subdivision de Montauban :

- Réfection de la toiture amiantée, isolation des combles et reprise faux-plafonds

Caussade :

- Construction d'un appentis pour stockage signalisation

Antenne de Nègrepelisse :

- Réfection des enduits
- Motorisation des portails séquentiels

Antenne de Castelsarrasin :

- Remplacement de menuiseries de la partie bureau rez-de-chaussée (1ère phase)

Antenne de Molières :

- Remplacement de l'escalier extérieur

Montaigu :

- Sécurisation de la porte d'entrée

Lauzerte :

- Changement des menuiseries

Antenne de Villebrumier :

- Remplacement des portails

Antenne de Montech :

- Couverture du bac à sel

Beaumont-de-Lomagne :

- Fourniture et pose d'un automatisme de portail

Verdun-sur-Garonne :

- Fourniture et pose de stores

ANTENNES MONTAUBAN - Rue des Arts :

- Construction d'un bac à sel

**TRAVAUX ANNUELS
SUR LES BATIMENTS AFFECTES
A LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE**

PROGRAMME PREVISIONNEL 2017

POLE SOCIAUX

Caussade :

- Réaménagement de deux salles d'attentes

Castelsarrasin :

- Mise aux normes du tableau électrique
- Changement de la porte d'entrée de la PMI

Beaumont-de-Lomagne :

- Réfaire la banque d'accueil

Moissac :

- Changement de la verrière

Montauban -Labat :

- Réaménagement accueil et bureaux

BATIMENTS DE LA DIRECTION DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE

Programme de travaux :

- Travaux sur le bâtiment central
- Réfection des bureaux
- Réfection du mur pignon et isolation des combles
- Aménagement de placards et création d'archives

6EME COMMISSION ÉDUCATION – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR- SPORT
--

ÉDUCATION

Le Conseil départemental a la gestion des 17 collèges publics. A la rentrée de septembre 2016, **10 486 élèves** ont été recensés dans les collèges publics, soit **36 élèves de plus** par rapport à la rentrée 2015 (+ 0,34 %).

Le département intervient également en faveur des 7 collèges privés avec un effectif total pour cette même rentrée de **2 582 élèves**, soit **34 de plus** par rapport à la rentrée précédente (+ 1,33 %).

Des politiques facultatives sont aussi menées en direction des collèges publics/privés et des écoles du département.

Est présenté, ci-après, le **budget global pour l'année 2017 de la politique départementale menée dans le domaine de l'éducation qui s'élève à :**

- **5 102 699 € en fonctionnement,**
- **et 1 441 755 € en investissement.**

I - FONCTIONNEMENT

A– Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges publics et privés :

COLLÈGES PUBLICS : 2 618 802 €

La commission permanente du 27 septembre 2016 a entériné cette enveloppe globale correspondant à la dotation attribuée à chaque collège.

Le mandatement des sommes dues est effectué en deux fois (60 % versés en mars et le solde en juin).

Pour l'année 2018, il convient de donner délégation à la Commission Permanente afin de valider les critères et le calcul de la dotation de fonctionnement à verser de façon à pouvoir notifier l'enveloppe à chaque collège dans les délais réglementaires (avant le 1er novembre 2017).

COLLÈGES PRIVÉS : 1 467 897 €

Il s'agit du versement des dotations suivantes :

- forfait de fonctionnement « part matériel » : **763 011 €**
- forfait « part personnel » : **704 886 €**.

Ces deux dotations font l'objet d'un rapport spécifique.

B– Dotations complémentaires : 192 000 € ainsi répartis

- **40 000 €** pour le transport des élèves du collège Azaña de Montauban vers les installations sportives couvertes dans le cadre des cours d'EPS ;

- **37 000 €** (**17 000 €** au collège François Mitterrand à Moissac et **20 000 €** au collège Jean de Prades à Castelsarrasin dont les demi-pension relèvent de la Région) représentant environ 1 € par rationnaire pour la confection d'un repas bio par semaine ;

- **100 000 €** représentant la contribution du Conseil départemental pour l'emploi des personnels territoriaux à la cité scolaire F. Mitterrand ;

- **15 000 €** pour la participation du Conseil départemental aux frais d'assurance de la cité scolaire F. Mitterrand au prorata de l'effectif du collège.

C– Entretien dans les collèges : 48 000 € ainsi répartis :

- **45 000 €** pour l'intervention du Laboratoire Vétérinaire Départemental sur la sécurité sanitaire dans les collèges ;

- **3 000 €** pour l'acquisition des produits d'entretien de l'Equipe Mobile d'Ouvriers d'Entretien des Surfaces (EMOES).

D– Informatique et numérique dans les collèges

Espace Numérique de Travail dans les collèges publics : 75 000 €

L'Assemblée Départementale s'est engagée depuis 2008 dans un partenariat pour la généralisation et l'évolution de l'Espace Numérique de Travail (ENT) dans les établissements scolaires du 2nd degré avec la Région de Midi-Pyrénées, l'Académie de Toulouse, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Midi-Pyrénées (D.R.A.A.F.), les Départements de l'Ariège, l'Aveyron, le Gers, le Lot, les Hautes-Pyrénées et le Tarn.

L'ENT est un prolongement numérique de l'établissement accessible 7 jours sur 7, appelé aussi « cartable numérique ». Depuis décembre 2011, tous les collèges bénéficient de l'ENT et après deux phases d'évolution -ENT1 de 2008 à 2011 et ENT2 de 2012 à 2015-, une troisième phase a été entamée en juin 2015 (ENT3 pour la période 2015-2019).

C'est la société KOSMOS qui a été retenue et le marché propre à la collectivité a été notifié le 24 mars 2015.

Programme Pluriannuel de Modernisation Informatique des Collèges (PPMIC)

L'Assemblée départementale a approuvé, lors du budget primitif de 2016, le Programme Pluriannuel de Modernisation Informatique des Collèges – 3^{ème} phase. Ce plan permet le renouvellement des infrastructures serveurs, des éléments actifs de réseaux et des équipements micro-informatiques fixes à usage pédagogique dans les collèges **en respectant l'objectif d'un micro-ordinateur pour 6 élèves**.

En ce qui concerne le parc micro-informatique, les marchés ont été attribués le 15 décembre 2016 par la commission d'appel d'offres et le déploiement est planifié au cours de l'année 2017 et du premier semestre 2018. Quelques 1750 équipements seront installés dans ce cadre.

Collèges Numériques et Innovation Pédagogique (CNIP 2017)

Dans le cadre du Programme de préfiguration du Plan Numérique pour l'Education défini par l'Etat en mars 2015, le collège **Jean Rostand à Valence d'Agen**, avait été qualifié de « collège préfigurateur ».

A ce titre, 219 tablettes ont été distribuées en septembre 2016 aux élèves des classes de 5^{ème} et à leurs professeurs. Les enfants conserveront ces équipements jusqu'à la fin de leur scolarité dans cet établissement.

En 2016, dans le cadre d'un nouvel appel à projets lancé par l'Etat, le Conseil départemental a souhaité prendre l'attache d'un comité technique afin de décider, en concertation avec les directions de collèges et les utilisateurs, d'un équipement le mieux adapté aux usages pédagogiques. Cette consultation a privilégié la solution consistant à équiper les collèges de 2 classes mobiles (équipement compact et transportable comprenant 16 tablettes avec wifi intégré). Ainsi, 7 collèges (niveau 5ème) en ont bénéficié : Pierre Flamens et Jean de Prades à Castelsarrasin, Jean Jaurès à Montauban, Vercingétorix à Montech, François Mitterrand à Moissac, Notre Dame à Montauban et Saint-Roch à Durfort-Lacapelette.

Le déploiement de ces équipements est en cours.

Monsieur le Président envisage de répondre de la même façon à l'appel à projets 2017 et de doter tous les collèges qui restent à équiper, soit 12 collèges publics et 5 collèges privés, en intégrant dans ce processus le collège Jean Rostand. En effet, il est important de noter que les écoles élémentaires sises dans le secteur de recrutement des collèges éligibles peuvent bénéficier de subventions de l'Etat pour l'acquisition de matériel similaire. Il a donc souhaité que l'ensemble des communes concernées puissent bénéficier de ces abattements pour doter leurs écoles, le cas échéant.

Dans le cadre de ce plan, les 17 collèges suivants seraient éligibles cette année :

- Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne,
- Pierre Darasse à Caussade,
- Jean Lacaze à Grisolles,
- Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre,
- Antonin Perbosc à Lafrançaise,
- Pays de Serres à Lauzerte,
- Manuel Azaña à Montauban,
- Ingres à Montauban,
- Olympe de Gouges à Montauban,
- Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse,
- Pierre Bayrou à Saint-Antonin Noble Val,
- Jean Rostand à Valence d'Agen,
- Saint-Joseph à Beaumont-de-Lomagne,
- Saint-Antoine à Caussade,
- Sainte-Famille Jeanne d'Arc à Moissac,
- Institut Familial à Montauban,
- Saint-Théodard à Montauban.

La dépense prévisionnelle s'élève à 583 000 € avec une participation de l'Etat de 174 760 €. Les crédits afférents sont fléchés sur les lignes budgétaires de la Direction de l'Informatique.

Par ailleurs, dans le cadre du programme CNIP 2017, l'Etat lance deux expérimentations qu'il accompagnerait financièrement :

- les « Collèges laboratoires » : il s'agit de l'utilisation d'équipements individuels selon le mode AVEC/BYOD (*Arrivez avec Votre Equipement personnel de Communication / Bring Your Own Device*). Chaque élève arrive avec son propre matériel connecté et bénéficie de mobilier scolaire adapté favorisant une modularité flexible au niveau de l'espace éducatif. Ce système nécessite l'équipement en wifi de l'établissement.

- les « Collèges numériques et ruralité » : cet appel à projet propose une aide complémentaire pour les collèges des départements ruraux ayant été sélectionnés dans le cadre de CNIP 2017 et nécessitant des travaux pour la mise à niveau de leurs infrastructures internes.

Deux établissements, Antonin Perbosc à Lafrançaise et Jean de Prades à Castelsarrasin, pourraient être proposés à l'Etat pour bénéficier de ces expérimentations.

Chacun pourrait bénéficier d'une subvention de l'État de 20 000 €.

Comme pour l'appel à projets CNIP 2016, une convention formalisera ultérieurement notre partenariat avec l'Académie de Toulouse.

Monsieur le Président rappelle que la Commission Permanente a déjà obtenu une délégation sur ces sujets et qu'elle sera donc amenée à se prononcer en temps opportun.

E – Politiques qualitatives en faveur des élèves

Actions partenariales des projets d'établissement des collèges publics : 150 000 €

Depuis les premières lois de décentralisation en matière d'éducation, la collectivité a **la possibilité de mener des actions en faveur des collégiens**, dans les domaines **éducatif, sportif et culturel** au sein des établissements.

Les projets doivent être accessibles au plus grand nombre d'élèves et se dérouler pendant le temps scolaire. Ces activités sont portées par les équipes pédagogiques des collèges, et figurent à ce titre **au cœur de leur projet d'établissement**.

Aide départementale aux collégiens et aide aux élèves internes: 230 000 €

Dans ce cadre, le département intervient en direction des publics relevant de sa responsabilité et des familles qui en éprouvent le plus grand besoin.

Ainsi, les **collégiens boursiers d'État aux échelons 2 et 3** bénéficient d'une aide forfaitaire respective de **75 € et 150 €**.

Par ailleurs, **une aide aux élèves internes des collèges tarn-et-garonnais est allouée**. Elle est d'un montant annuel de **100 €** et de **150 €** pour **un élève boursier échelon 3**. Ce dispositif n'est pas cumulable avec l'aide départementale aux collégiens susvisée.

Classes de découverte : 306 000 €

Cette **politique facultative** contribue à faciliter l'organisation, par les écoles et collèges (publics et privés), de classes de découverte et de séjours éducatifs et linguistiques, ainsi que, de manière plus ciblée, à donner la possibilité aux familles les plus en difficulté d'envoyer leurs enfants dans de tels séjours.

Monsieur le Président propose de la **reconduire** pour **l'année scolaire 2017-2018**.

F – Subventions aux associations : 15 000 €

II - INVESTISSEMENT

A- Équipement des Collèges : 298 321 €

Chaque année, le Conseil départemental intervient pour l'équipement dans les collèges publics.

Dans ce cadre, les politiques de 1^{er} équipement scolaire, de complément et renouvellement de l'équipement, de matériel et outillage technique ou du fonds commun des services d'hébergement, permettent d'acquérir ou de renouveler l'équipement mobilier, technique, spécifique ou innovant de certains établissements.

B– Politique d'aides aux communes : 1 143 434 €

Le secteur de l'Éducation est l'un des domaines prioritaires du Conseil départemental en raison d'une part, des compétences obligatoires qui lui incombent en la matière en direction des collèges et, d'autre part, **des actions qualitatives** menées aux côtés des communes, en faveur de l'ensemble des jeunes tarn-et-garonnais, notamment pour leur accueil dans les **établissements scolaires du 1er degré**.

Dans ce cadre les travaux suivants sont subventionnés :

- Aménagement pédagogiques de locaux scolaires existants - Liste A,
- Grosses réparations des bâtiments scolaires - Liste B,
- Constructions ou extensions de bâtiments scolaires - Liste C,
- Réhabilitation énergétique de bâtiments scolaires - Liste D.

C – Programme de travaux

Le vote du Budget Primitif est également le moment de faire le point sur les programmes en cours et les études engagées qui vont se poursuivre au cours de l'année, voire s'achever pour certaines d'entre elles.

COLLÈGES PUBLICS

Collège Pierre Darasse à Caussade : 2 000 000 €

La restructuration du collège Pierre Darasse portera sur trois opérations : atelier Segpa, construction d'un préau en architecture textile et bâtiment internat. L'appel d'offre pour le maître d'œuvre sera lancé avant l'été.

Segpa du collège Jean de Prades à Castelsarrasin : 600 000 €

Il s'agit de l'opération de restructuration de la Segpa du collège Jean de Prades : Atelier et ALTI (Atelier de Laboratoire de Technologie Industrielle). Les travaux devraient débiter à la Toussaint.

Collège du Pays de Serres à Lauzerte

Ces travaux concernent la restructuration de la demi-pension.

Collège Olympe de Gouges à Montauban : 670 000 €

A ce jour, 5 tranches ont été livrées. La dernière tranche, concernant le rez-de-jardin du bâtiment A et les escaliers, sera livrée en août 2017.

D - Constructions

- Construction d'un collège à Verdun-sur-Garonne

L'Assemblée Départementale a validé la construction d'un 18ème collège sur la commune de Verdun-sur-Garonne, dont la capacité d'accueil est prévue pour 600 élèves, extensible à 800.

Le coût prévisionnel de l'opération a été estimée à 16 millions d'euros TTC (hors installations sportives et équipements divers).

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé et 69 équipes d'architectes ont déposé leur candidature. Suite au jury qui s'est réuni le 31 janvier dernier, 3 Cabinets d'architectes ont été sélectionnés pour remettre chacun une esquisse pour le 18 avril 2017.

A l'issue des travaux d'analyse des esquisses proposées par les 3 candidats, lors du 2ème jury de concours qui se réunira le 27 avril 2017, un classement devra être effectué et un candidat sera désigné.

Les études de la maîtrise d'œuvre pourront donc commencer au début de l'été afin de pouvoir respecter l'objectif de livraison de cet établissement à la rentrée scolaire de septembre 2019.

CENTRE UNIVERSITAIRE

Le budget prévisionnel 2017 du Centre Universitaire s'élève en dépenses à 340 000 euros :

- 6 000 euros en investissement**
- 334 000 euros en fonctionnement**

La collectivité s'est engagée de manière très volontaire dans le développement de l'enseignement supérieur sur le territoire tarn et garonnais.

Aujourd'hui, presque 800 étudiants fréquentent le campus.

Compte tenu du développement des filières actuelles, de l'évolution très favorable des arts appliqués qui sont aujourd'hui structurés en un Institut Supérieur Couleur Image Design (ISCID) et de l'arrivée de la formation hospitalière, 1300 étudiants sont attendus sur ce site dans les deux années à venir.

Afin d'adapter l'ensemble des infrastructures à l'accueil de cet effectif développé et particulièrement les formations IFSI IFAS du centre hospitalier de Montauban à l'horizon 2018, le Conseil départemental a engagé depuis 2 ans un partenariat sur des financements CPER avec l'État, la Région ainsi que l'appel de fonds FEDER.

Conformément au programme de travaux, la médiathèque, le Restaurant Universitaire ainsi que les bâtiments de cours, seront réaménagés avec une forte volonté de mutualiser ces espaces partagés.

En parallèle, la Région s'est engagée, de son côté, à livrer un bâtiment spécifique IFSI au sein de notre campus et à en assumer les charges de gestion.

Le coût d'opération des travaux sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental, estimé à 11 millions d'euros, sera affiné à l'occasion de la présentation de l'avant projet sommaire par le Cabinet d'architecte Laborderie/Taulier retenu pour ce dossier.

Les crédits nécessaires au fonctionnement du Centre Universitaire se répartissent comme suit :

- **6 000 euros d'investissement** correspondent à l'acquisition d'équipements techniques et de petits mobiliers.
- **334 000 euros de fonctionnement** couvrent les frais de gestion courante, les dépenses liées à la promotion de la vie étudiante et les coûts pédagogiques :

- * Gestion courante : 145 000 euros (fluides, maintenance, nettoyage, gardiennage...)

- * Vie étudiante : 39 000 euros (documentation et abonnements, Pass cinéma, Pass sport/piscine, voyages d'étude, aide sociale et secours d'urgence...)

- * Dépenses pédagogiques : 150 000 euros (prise en charge de frais de déplacement et pédagogiques)

Avancement du projet de restructuration du Centre Universitaire

En 2016, les opérations suivantes ont été lancées :

- le lancement des différentes études préalables aux diagnostics amiante, solidité, relevés géomètres...
- la notification du contrat de mandat avec la Cogemip,
- la notification du marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet d'Architectes Laborderie-Taulier et,
- la mise au point de l'esquisse.

Au cours de l'année 2017, les études de la maîtrise d'œuvre vont se continuer dans la prévision d'un commencement de travaux début 2018.

SPORT

Le **budget global 2017** dévolu à cette politique s'élève à **2 578 572 €** :

- **668 377 € en investissement ;**
- **1 910 195 € en fonctionnement.**

I - INVESTISSEMENT

La politique départementale vise dans ce cadre à promouvoir l'aménagement du territoire en équipements sportifs pour les communes et les associations, pour les collèges et pour le centre de vacances de Mimizan.

Le budget global 2017 en investissements s'élève à 668 377 € (avec une autorisation de programme de 1 138 131 €). Il a pour but :

- **de soutenir le développement de la pratique sportive en aidant les associations et les communes du département à l'acquisition d'équipements sportifs .**

L'autorisation de Programme 2017 correspondante s'élève à 1 057 131 € avec 611 377 € de crédits de paiement.

- de doter les **collèges en équipements sportifs** (veiller à la sécurité de la pratique de l'EPS en remplaçant les équipements obsolètes et adapter les acquisitions aux activités nouvelles) .

L'autorisation de Programme 2017 correspondante est de 74 000 € avec 50 000 € de crédits de paiement.

- de **promouvoir le sport dans sa dimension éducative** avec un budget d'investissement de 7 000 € pour le centre de vacances de Mimizan destiné à l'achat de matériel informatique, sportif et de téléphonie.

En ce qui concerne les équipements structurants du Département :

- INSTALLATION SPORTIVE COLLÈGE AZANA

Un rapport particulier est présenté pour ce dossier.

- RESTRUCTURATION DU CENTRE DE VACANCES DÉPARTEMENTAL

Le centre de vacances départemental Jean Baylet propose, depuis 2010, aux jeunes tarn-et-garonnais (scolarisés dans les écoles et les collèges) ainsi qu'aux institutions du département de participer à des classes de découvertes ou des séjours de vacances.

Construits dans les années 50 et 80, les bâtiments ont aujourd'hui besoins d'être rénovés.

- Bâtiments H, Nord, Sud, Central

Pour cette opération, une autorisation de programme de 968 247 € a été votée lors du Budget Primitif de 2016.

Les études de rénovation des bâtiments H Nord et Central vont donc commencer et à l'occasion d'une prochaine session un projet sur ces bâtiments sera proposé.

- Réfectoire

Le réfectoire est utilisé par le centre de vacances mais également par l'IMEP du Tarn-et-Garonne (Institut médico-éducatif). Ce bâtiment, comme les autres, nécessite des travaux de rénovation.

A cette occasion, une autorisation de programme de 255 000 € a été votée à l'occasion du Budget Primitif de 2016.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le cabinet d'architectes Cathary afin de réaliser les études de travaux. Suite aux premiers diagnostics, il convient d'engager des travaux supplémentaires par rapport au programme initial, notamment liés à des mises aux normes incendies, changement de la ligne de self et accessibilité de salles complémentaires.

Le nouveau montant de cette opération s'élève désormais à 391 000 € (travaux et honoraires).

- Chalets

La poursuite des travaux d'amélioration des chalets est en cours. Il s'agit essentiellement de travaux d'étanchéité et de réaménagements intérieurs.

II - FONCTIONNEMENT

La politique départementale en matière de fonctionnement est orientée autour de 5 grands axes sur la base d'un budget global prévisionnel 2017 de 1 910 195 € répartis comme suit :

- 341 000 € pour le sport pour tous :

- le soutien aux associations et comités, garants des valeurs du sport, pour leur fonctionnement et équipements, le loisirs des jeunes permettant l'accès à la pratique sportive, notamment pour les jeunes les plus défavorisés.

- 274 292 € pour le sport scolaire :

- 42 000 € pour le soutien au fonctionnement des associations et comités qui en relèvent (manifestations sportives scolaires, l'UNSS, l'USEP),
- 232 292 € pour le soutien au fonctionnement des collèges regroupant les politiques de savoir-nager, les sections sportives, le contrôle et les réparations des équipements sportifs, l'accès des collégiens aux équipements sportifs municipaux.

Réciproquement, les recettes attendues pour l'utilisation des structures sportives sont de 33 000 €.

- 402 200 € pour le sport événements :

- 145 000 € pour les événements sportifs des associations
- 184 000 € pour les tenues sportives des associations et publicité
- 60 000 € pour l'achat de places autour des manifestations
- 13 200 € pour la fête départementale des sports

- 534 000 € pour le sport performance : soutien aux sportifs et clubs de haut niveau,

- **307 300 € représentant le budget de fonctionnement** du Centre de vacances de Mimizan,
auxquels il faut ajouter 51 403 € au titre des autorisations antérieures.

BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE A SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE

L'objectif de la saison 2017 est de réaffirmer les vocations de la Base de Loisirs et de poursuivre sa promotion dans une dynamique de développement, auprès de l'ensemble de ses usagers.

La Base a accueilli son premier groupe « sportif » au début du mois de février 2017. Le club d'aviron Bordelais « L'Emulation nautique », groupe de 55 personnes, est venu pour un stage d'entraînement intensif sur le confluent.

Les séjours scolaires démarrent le 06 mars avec l'école Fonneuve de Montauban. Le planning prévisionnel des réservations annonce un taux d'augmentation d'environ 30% par rapport à 2016 (de mars à août).

Manifestations prévues pour la saison 2017 :

FÊTE DE LA NATURE : Le 21 mai 2017

L'objectif de cette journée est de faire découvrir au plus grand nombre les richesses du plan d'eau et de ses abords. Diverses animations gratuites sont proposées aux enfants et aux adultes de 10h à 18h : pêche à la ligne, apiculture, insectes, ornithologie, balades à poneys et en calèche, initiation à la photo, jeux en bois, land'art...

LA FÊTE DU NAUTISME : Le 11 juin 2017

Elle a lieu tous les ans et annonce l'ouverture de la saison estivale à la Base de Loisirs. C'est un rendez-vous annuel incontournable pour le plaisir d'un public en nombre. La Base propose toute la journée des initiations et animations gratuites sur le thème du nautisme.

LES JOURNÉES DU GOÛT

Les journées du goût, activités pédagogiques autour des saveurs, du terroir, proposées aux écoles primaires et maternelles du département, seront reconduites du 16 octobre au 08 décembre 2017.

Des nouveautés en matière d'animations, mais aussi de confection de menus ou encore de visites d'exploitations agricoles sont en projet pour ces journées très appréciées.

PLAGE 82

Conformément à la délibération de la DM 2016, l'événement « Plage 82 » sera reconduit en 2017. La période d'ouverture est prévue du 1^{er} juillet au 31 août.

Toute la saison, les éducateurs, ainsi que des associations culturelles et sportives, proposent gratuitement au public de "Plage 82" des animations ou initiations sportives et culturelles. Un programme sera élaboré afin d'offrir aux usagers une activité par jour. Celui-ci sera mis en ligne sur le site internet de la Base de Loisirs, sur l'intranet du Conseil Départemental et sera édité pour une distribution sur les zones publiques.

Pour compléter ce volet animation, six soirées musicales seront organisées (à la charge du délégataire du point restauration) et une soirée "Feu d'artifice" sur le confluent sera proposée par la Base de Loisirs le 10 juillet.

Un page Facebook "Base de Loisirs du Tarn et de la Garonne" a été créée et publie la vie de la Base tout au long de l'année.

S'agissant du Budget 2017 de la Base de Loisirs du Tarn et de la Garonne, il fait l'objet d'un rapport spécifique, examiné dans le cadre de la 1^{ère} commission, comme l'ensemble des budgets annexes du Conseil Départemental.

7EME COMMISSION

AGRICULTURE ET RURALITE

La loi portant Nouvelle Organisation des Territoires de la République (NOTRe) a pour effet de modifier le cadre d'intervention des collectivités territoriales au premier rang desquelles figurent les Départements et les Régions.

Depuis de nombreuses années, le Département a mis en œuvre des politiques d'aides à l'agriculture et à l'agro-alimentaire, complémentaires à celles de la Région.

En 2016, qui était une année de transition, le département a pu maintenir un grand nombre des interventions et continuer de jouer ainsi un rôle indéniable de proximité auprès des professionnels agricoles et de leurs partenaires.

A partir de 2017, et compte tenu de la suppression de la clause de compétence générale certaines de nos interventions antérieures sont devenues caduques :

- * les subventions de fonctionnement aux organisations professionnelles agricoles,
- * le Fonds Départemental d'Intervention Agricole (FDIA),
- * le Fonds Mutualiste d'aménagement des charges des exploitations agricoles,
- * l'Incitation à l'assurance contre la grêle,
- * le Fonds d'Intervention Agricole d'Urgence (FIAU),
- * l'aide à l'installation des Jeunes Agriculteurs.

En revanche, la loi NOTRe permet aux Départements de poursuivre leurs politiques en matière :

- * d'aménagement foncier, qui demeure une compétence obligatoire,
- * de sécurité sanitaire (article 95 de la loi NOTRe - L 2215-8 et L 3321-1 du code général des collectivités territoriales) par le biais du Laboratoire Vétérinaire Départemental, tant pour la prévention des risques que pour la gestion des crises sanitaires,
- * de tourisme, compétence partagée, au rang duquel l'agro-tourisme occupe une place importante en Tarn-et-Garonne,

* de la solidarité humaine,

* de la solidarité territoriale,

* de cofinancements avec la Région pour des investissements des entreprises du secteur agricole et de mesures en faveur de l'environnement, dès lors qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'une convention avec la Région (article 94-4 de la loi NOTRe – L 3232-1-2 du code général des collectivités territoriales).

C'est à ce titre que le département a adopté le 22 juin 2016 la convention avec le Conseil Régional qui s'applique jusqu'au 30 juin 2017 et qui devrait faire l'objet d'un avenant, en attendant la déclinaison du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Elle permet d'accorder des aides aux organisations de producteurs et aux entreprises exerçant une activité de production, de transformation et/ou de commercialisation de produits agricoles, en complémentarité avec la région, pour l'acquisition, la modernisation, l'amélioration de l'équipement nécessaire à la production, la transformation et/ou la commercialisation des produits.

En ce qui concerne les industries agro-alimentaires, suite à la redéfinition à venir des politiques régionales, Monsieur le Président proposera, lors d'une prochaine session, de créer de nouvelles politiques qui s'inscriront dans ce cadre réglementaire.

A titre conservatoire un volume d'autorisation de programme a été prévu au Budget (275 000 €).

Ces nouvelles interventions viendraient en complément de certaines des politiques que nous pouvons maintenir et qui concernent :

I - L'aménagement foncier agricole et forestier, qui demeure une compétence obligatoire, et qui au titre de l'exercice 2017 portera sur la constitution des Commissions Communales d'Aménagement Foncier dans les 28 communes concernées par le tracé de la LGV.

Les échanges amiables d'immeubles ruraux (AP 2017 : 15 000 €), que le code rural intègre dans les procédures d'aménagement foncier, permet de structurer le parcellaire des exploitations sur la base du volontariat. Il est rappelé que la politique d'aide aux échanges amiables porte sur la prise en charge de 80 % des frais de notaires et de géomètres (environ 15 à 20 échanges par an).

II – L'assainissement des terres (AP 2017 : 25 000 €), pour l'entretien des fossés, des travaux connexes suite à une opération d'aménagement foncier, la création de réseaux d'irrigation ou d'antennes nouvelles sont autant de projets portés

soit par les communes, soit par les associations syndicales autorisées (association foncière, ASA d'irrigation), qui participent à l'aménagement et à l'entretien du territoire.

III – La sécurité sanitaire : la compétence du département, dans le domaine de la sécurité sanitaire s'exprime par le biais du laboratoire vétérinaire départemental, Monsieur le Président propose deux rapports particuliers concernant, d'une part, la mise en place d'une politique départementale sanitaire, et d'autre part, une convention d'objectifs, entre l'Association de Lutte contre les Maladies des animaux et le LVD, sur la traçabilité environnementale et sanitaire du cheptel.

IV - Les manifestations agricoles (537 000€ enveloppe globale promotion) qui contribuent à la promotion du département et de valorisation touristique de nos terroirs seront présentées à la Commission Aménagement du Territoire, Tourisme et Patrimoine (Fête de l'Ail à Beaumont-de-Lomagne, Bienvenue à la campagne...).

V – Les mesures environnementales (563 000 €) permettant d'accompagner financièrement les exploitants, les groupements de producteurs aux rangs desquels figurent notamment les Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) ainsi que les organisations professionnelles agricoles qui mettent en place des systèmes agro-écologiques et l'appui technique correspondant auprès des agriculteurs.

VI – L'aide à la création des retenues collinaires individuelles. Ce sont des outils de production nécessaires dans les secteurs non desservis par les réseaux d'irrigation, ou quand ces derniers ne sont pas en capacité de répondre à une nouvelle demande d'irrigation.

VII - Les aides aux CUMA (AP 2017 : 195 000 €). Compte tenu du rôle très important des CUMA pour éviter aux agriculteurs un surendettement, tout en ayant accès à du matériel performant, Monsieur le Président propose de modifier la politique départementale dans ce domaine. Cette proposition fait l'objet d'un rapport particulier.

Par ailleurs, il est précisé que le soutien départemental, en direction de la fédération départementale des chasseurs, pour ces missions d'intérêt général, ainsi que celui pour la régulation des ragondins et autre nuisibles (piégeurs agréés, lieutenants de louveterie...) sera désormais examiné par la Commission Environnement.

Enfin, les dossiers liés à des missions sociales ou d'insertion, réalisés par des organisations professionnelles agricoles (MSA, SRA, ADPSA...) seront quant à eux, suivis par la Commission Solidarité, Santé, Action sociale, Handicap et Logement au titre de la solidarité humaine.

8EME COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TOURISME ET PATRIMOINE

La loi NOTRe du 7 Août 2015 a modifié le cadre d'intervention des Collectivités Territoriales et supprimé la clause de compétence générale pour les Régions et les Départements.

Cependant, le Conseil Départemental peut rester présent aux côtés des communes, et apporter son soutien par des actions au titre de la solidarité territoriale.

Dans ce contexte, l'Assemblée a signé une convention avec la Région permettant de maintenir des cofinancements.

Toutefois, le Conseil départemental ne peut plus intervenir auprès des acteurs privés ce qui se traduit par l'abandon des politiques suivantes :

- Économie :
 - aide aux petits commerçants en milieu rural,
 - aide aux entreprises industrielles au titre des équipements immatériels, matériels et immobiliers (sauf entreprises du secteur agro-alimentaire),
 - soutien au programme de recherche et de développement.
- Tourisme :
 - aide aux particuliers au titre des créations ou modernisations de gîtes et chambres d'hôtes,
 - aide aux hébergements privés et plus produits,
 - aide aux particuliers pour des gîtes de groupes.

Aussi, Monsieur le Président propose aujourd'hui un projet de budget basé sur les aides qui peuvent encore être mobilisées.

I – SOLIDARITE TERRITORIALE :

En 2017, les interventions départementales au titre de la solidarité territoriale se déclinent dans les domaines suivants :

A – DÉVELOPPEMENT LOCAL :

Ces aides en direction des collectivités ont pour but d'apporter un soutien financier au titre :

- des études préalables de faisabilité de projets,
- des études opérationnelles telles que les honoraires liés à des conduites d'opérations durant un chantier,
- des études de prospectives ou analytiques de portée générale en lien avec le développement du territoire.

La commission permanente a compétence pour attribuer l'ensemble de ces subventions dans la limite des Autorisations de Programme et d'Engagement votées par l'Assemblée Départementale.

B – POLITIQUES TERRITORIALES :

Il s'agit d'un panel de politiques d'aides au titre des investissements sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale.

Ces dernières se déclinent dans les domaines suivants :

- les aides en matière d'habitat et de cadre de vie : elles concernent les aménagements d'espaces urbains et la mise en valeur patrimoniale des bourgs,
- les aides en matière de voirie : elles comprennent, outre le soutien aux travaux sur les ponts communaux, aux abords des routes départementales ou des aires de co-voiturage, la dotation annuelle accordée à toutes les communes du département au titre des travaux d'investissement sur voirie qui à elle seule représente **2 887 518 €** d'engagements par an depuis 2016 (pour mémoire 2 429 929 € en 2015),
- les aides en matière de bâtiments communaux (hors bâtiments scolaires et sportifs), qui permettent aux communes de réaliser des travaux d'entretien ou de construction de bâtiments publics (mairies, salles polyvalentes, multiservices communaux...),
- les aides au maintien de locaux commerciaux et les aides à la création d'ateliers relais pour maintenir le tissu économique local.

L'ensemble de ces aides est accordé conformément aux règles adoptées le 16 mars 2016 dans le cadre des enveloppes plafonds de dotations déterminées par collectivités.

La commission permanente a compétence pour attribuer l'ensemble de ces subventions d'investissement dans la limite des AP votées par l'Assemblée Départementale.

C – SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS AU TITRE DE LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE :

Le Conseil Départemental apporte son soutien aux associations qui œuvrent au côtés de communes pour améliorer la solidarité envers les territoires.

A ce titre, il est proposé de ratifier **104 800 €**.

D – ÉLECTRIFICATION RURALE :

Ces aides sont accordées au prorata des travaux menés par le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne sur des programmes d'amélioration (renforcement et enfouissement) des réseaux électriques. Elles représentent un effort financier important en direction de l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie des communes.

Ainsi pour 2017, ce sont **686 021 €** qui seront attribués au Syndicat Départemental d'Énergie, par délégation à la Commission Permanente.

E - SCHEMA D'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC :

En application de l'article 98 de la loi NOTRe, le Conseil Départemental pilote, conjointement avec le Préfet, l'élaboration d'un schéma d'amélioration d'accessibilité des services au public avec la création de Maisons de Services au Public (MSAP).

Ce schéma poursuit 3 objectifs :

- établir un diagnostic de l'offre et des besoins de services au public (marchands et non marchands),
- élaborer un programme d'actions sur 6 ans pour les territoires présentant un déficit de services,
- élaborer un plan de développement de la mutualisation s'appliquant à l'ensemble du territoire au vu des résultats de l'étude citée ci-dessous.

Une étude a été confiée à ENEIS CONSEILS afin d'établir un diagnostic du département en matière d'accessibilité des services au public et de mettre en évidence des enjeux et des préconisations permettant de décliner par la suite un schéma départemental d'amélioration des services au Public. Le résultat de cette étude devrait être remis prochainement au Comité de Pilotage.

A ce jour, le département se voit doté d'ores et déjà de 11 MSAP labellisées.

F - TARN-ET-GARONNE CONSEILS COLLECTIVITES :

Sur le fondement de la solidarité territoriale, le Département a décidé, lors du vote de la DM1 de 2016, de reprendre les activités de la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de Tarn-et-Garonne en créant une régie autonome « Tarn-et-Garonne Conseils Collectivités ». Cette dernière a pour objet de poursuivre les activités en cours avec les collectivités ou acteurs locaux et fournir une assistance technique gracieuse aux communes de moins de 5 000 habitants et communautés de communes de moins de 15 000 habitants. Un rapport particulier présente le budget annexe de la structure.

G – SYNDICAT MIXTE TARN ET GARONNE NUMÉRIQUE :

Le Département finance aux côtés de 9 communautés de Communes et de la commune de Reyniès, le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du département (hors agglomération de Montauban concernée par une opération privée) au travers du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique créé le 1er février 2016.

Ainsi, selon la clef de répartition votée par les membres du Syndicat, le Département finance en 2017, à hauteur des deux tiers des dépenses, le fonctionnement du Syndicat pour **318 207 €** et les investissements pour **576 076 €**.

H - LE CONSEIL D'ARCHITECTURE URBANISME ET ENVIRONNEMENT (CAUE) :

Le Conseil Départemental confie au CAUE, via une convention d'objectif, les actions et les modalités de partenariat à mener dans les quatre domaines des politiques territoriales suivants :

- assistance aux services du Conseil Départemental,
- politiques territoriales d'Aménagement et Cadre de vie,
- politiques territoriales en Économie touristique,
- politiques territoriales en matière de Patrimoine.

En contrepartie des objectifs identifiés dans les volets précités, le Département s'engage à soutenir financièrement le CAUE à hauteur de **120 000 €** au titre de l'exercice de 2017.

La convention d'objectifs sera proposée au vote de la Commission Permanente.

II – TOURISME :

La loi NOTRe définit un champ de compétence partagé pour le Tourisme au titre duquel le Département est habilité à poursuivre directement son soutien aux activités touristiques tant qu'elles n'ont pas une finalité d'aide aux entreprises.

Le schéma de développement touristique arrive à son terme. Un nouveau schéma est à l'étude et fait l'objet d'échanges avec la Région Occitanie afin de coordonner les orientations concernant le territoire départemental.

Ce dernier sera proposé lors d'une prochaine session.

Dans ce contexte, les **politiques d'investissement** en matière de Tourisme se déclinent sur les axes suivants :

A – AIDES A LA STRUCTURATION ET AU RENFORCEMENT DES OFFRES TOURISTIQUES :

Ces politiques visent à conforter les programmes de travaux en lien avec l'aménagement touristique du Canal des 2 mers, les bases de loisirs et les équipements de loisirs et de pleine nature sous maîtrise d'ouvrage publique.

B– AIDES A LA QUALIFICATION DES SITES DE VISITE :

Le département apporte son aide aux collectivités qui procèdent à des études et à des créations de pôles thématiques de visite.

C – AIDES A LA QUALIFICATION DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE :

Il s'agit de politiques de soutien en direction des campings, meublés touristiques, gîtes d'étapes et leurs plus produits, villages de vacances pavillonnaires propriétés de communes faisant l'objet de travaux d'amélioration.

D) – AIDES AU RENFORCEMENT DE L'ORGANISATION PARTENARIALE DE LA MISE EN RESEAU, FORMATION ET OUTILS EN DIRECTION DES OFFICES DE TOURISME :

Les Offices de Tourisme, concernées par des fusions suite à l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, seront accompagnées financièrement par le Département dans le cadre de la création et du développement de site internet et autres outils numériques liés à leurs transformations.

La commission permanente a délégation pour accorder l'ensemble des ces aides d'investissement.

Les politiques d'aides en matière de fonctionnement, du Conseil Départemental concernent :

E) – L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE (ADT 82) :

Le département soutient l'organisme départemental l' ADT 82 auquel est confié la mise en œuvre des politiques touristiques. Cet organisme fait l'objet d'un rapport particulier.

F) – LA PROMOTION TOURISTIQUE :

Il s'agit d'une politique de soutien aux structures associatives qui œuvrent à la promotion touristique du Département, en particulier avec la mise en valeur de savoir faire locaux et des manifestations à caractère artisanal, mettant les produits du terroir à l'honneur.

A ce titre, il est créé une autorisation d'engagement de **537 000 €** avec les crédits de paiements correspondants.

G) – LA STRUCTURATION ET LE RENFORCEMENT DES OFFRES AUTOUR DE L'ITINERANCE :

Il s'agit d'aides aux collectivités au titre de :

- * l'entretien et la création d'itinéraires de randonnée pédestre, équestre, vélo mais aussi canoë,
- * l'élaboration de topo-guides.

La commission permanente a délégation pour accorder l'ensemble des ces aides de fonctionnement dans la limite des autorisations d'engagement votées par l'Assemblée Départementale.

III – OPERATIONS STRUCTURANTES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DEPARTEMENTALE :

A) – LA VELO-ROUTE DE LA VALLEE DE L'AVEYRON :

Il s'agit de développer un itinéraire cyclable composé de 12 boucles rattachées à l'axe départemental de la « Véloroute de la Vallée de l'Aveyron » initiée par le Conseil Départemental.

Ces itinéraires secondaires feront l'objet d'actions de communications en partenariat avec l'ADT et le PETR du Pays Midi-Quercy.

Cette opération sous maîtrise d'ouvrage départementale pourra bénéficier de 48% d'aides au titre du programme européen Leader qu'anime le PETR du Pays Midi-Quercy.

B) – LA PENTE D'EAU DE MONTECH :

Un programme de valorisation et interprétation touristique ainsi que la sécurisation de la machine et de sa tête amont sont prévus.

Cette opération fait l'objet d'un rapport particulier.

C) – AMENAGEMENT DU CHEMIN DE ST JACQUES DE COMPOSTELLE :

Lors du vote du Budget Primitif de 2016, des crédits pour aménager des aires de pique-nique et de repos le long de cet itinéraire ont été votés.

Les équipements ont été commandés et seront installés ce printemps par le centre technique départemental en même temps que la signalétique directionnelle.

La sécurisation des piétons le long de certains tronçons ainsi que la signalétique d'interprétation constituent les prochaines étapes d'aménagement du chemin de St Jacques qui font l'objet d'un rapport particulier.

9EME COMMISSION ENVIRONNEMENT

Le budget proposé est de 1 110 394 € en fonctionnement et de 1 461 563 € en investissement. A cela se rajoutent 948 875 € de subventions en annuités.

Les recettes attendues sont de 176 987 € en fonctionnement et 22 500 € en investissement.

Les principaux dossiers ou démarches significatives envisagés pour 2017 sont les suivants :

I - LA SÉCURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Il est proposé la poursuite de la participation financière, aux soutiens d'étiage sur l'Aveyron, le Tarn, la Garonne à partir des réserves EDF pour un montant annuel minimum de 106 603 € (susceptible d'augmenter jusqu'à 156 900 € en année sèche). Ce dispositif complète les lâchures réalisées à partir de nos ouvrages : Thérondel, Falquettes, et Saint-Géraud.

Concernant le bassin du Tescou, l'élaboration du projet de territoire vient d'être engagée avec une première réunion de lancement le 10 mars dernier lors de laquelle ont été présentés la méthode et le calendrier. Le groupement de bureau d'étude ADEPRINA/API, ayant déjà réalisé un audit territorial sur ce bassin dans le courant du premier semestre 2016, a été retenu pour animer et faciliter la démarche.

Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, ainsi qu'un certain nombre d'élus du département seront invités à participer à différentes rencontres devant permettre la construction du projet.

Il est prévu que la démarche aboutisse à un programme d'actions d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, il est envisagé dans le cadre d'une meilleure gestion des ouvrages départementaux, de revoir l'équipement en télégestion de la retenue du Thérondel et du plan d'eau des Falquettes et d'en équiper les barrages du Gouyre et du Tordre.

Un financement a été recherché auprès de l'Agence de l'Eau au travers d'un appel à projets relatif aux économies d'eau.

Enfin, ces 4 ouvrages devront faire l'objet de quelques aménagements dans le cadre de mise en conformité réglementaire. Pour 2017 sont notamment prévus la sécurisation des accès des Falquettes et du Thérondel, la réfection de piézomètres, le contrôle des hausses fusibles, la réalisation de visites approfondies par des organismes agréés, etc.

II - POLITIQUE DÉPARTEMENTALE POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES RURALES

Pour mémoire ces deux domaines d'intervention ont fait l'objet d'ajustement lors du Débat d'Orientations Budgétaires de 2016. Il est important de noter que les projets relatifs à ces 2 politiques bénéficient de taux plafonds de financement qui intègrent les aides de l'Agence de l'Eau et du Département, grâce au partenariat très efficace mis en place avec cet organisme.

En matière d'eau potable, 36 opérations éligibles aux aides départementales, portées par 15 maîtres d'ouvrages ont été présentées, correspondant à un montant d'opérations de HT d'environ 17, 2 M €.

Selon les estimations, basées sur des hypothèses de financement de l'Agence de l'Eau, le montant de l'autorisation de programme, nécessaire à la prise en compte de l'ensemble de ces projets par le Conseil Départemental, s'élève à 1 000 000 d'€ de subventions en capital et 948 875 € de subventions en annuités.

La Commission Permanente dans le cadre de ses délégations, sera compétente pour arrêter le montant définitif de la participation départementale, une fois connue celle de l'Agence de l'Eau ainsi que le montant définitif des projets.

Il est important de noter que 17 opérations concernent des renouvellements ou des réhabilitations de réseaux. La proportion de ce type de dépenses a tendance à augmenter en Tarn-et-Garonne, comme dans de nombreux départements, ce qui traduit un état des réseaux souvent dégradé et la nécessité pour les collectivités de maintenir un niveau soutenu de dépenses en la matière.

Le montant global des projets présentés se situe dans la moyenne de ce qui a été observé les années précédentes.

Concernant l'assainissement, 24 opérations éligibles aux aides départementales, portées par 19 maîtres d'ouvrages ont été présentées, correspondant à un montant d'opérations HT d'environ 4,3 M €.

Sur la base de modalités d'instruction identiques que pour l'eau potable, les estimations en matière de participation départementale s'élèveraient à 370 000 €.

La majorité des opérations concerne des extensions de réseaux, tandis que 8 sont relatives au traitement des eaux avec 1 construction de nouvelle station, 5 opérations d'aménagement de stations existantes et 2 projets de transfert d'eaux usées vers de nouveaux sites de traitement avec suppression concomitamment de 2 stations obsolètes.

Par ailleurs une subvention exceptionnelle pourrait être octroyée au projet porté par la commune de Verdun, relatif à la desserte du futur collège.

Un rapport particulier est présenté à cet effet.

Le montant global des demandes se situe sensiblement en baisse par rapport aux années précédentes.

III - LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

Suite à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le Conseil Départemental s'est porté maître d'ouvrage délégué de la phase administrative de la procédure d'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable pour le compte des collectivités qui le souhaitent.

La quasi totalité des procédures sur lesquelles le département s'était engagé (correspondant aux captages prioritaires) devraient être achevées d'ici la fin de l'année. Afin de finaliser cette démarche de protection de la ressource en eau, il reste à réaliser une étude pour la mise en place de systèmes d'alerte, permettant de détecter, en amont des prélèvements sur les cours d'eau (Garonne, Tarn, Aveyron, Gimone), les épisodes de pollutions accidentelles. Elle concernera, en Tarn-et-Garonne, 81 % de la population dont l'origine de l'eau consommée provient de cours d'eau ou de réalimentations de nappe.

IV - MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ

Politique d'aménagement de rivières

Le Conseil Départemental apporte un aide financière aux intercommunalités compétentes en matière de gestion des cours d'eaux non domaniaux, pour la réalisation d'études, de travaux d'entretien et de travaux divers prévus dans des plans

pluriannuels de gestion qui visent le bon état des cours d'eau. Les opérations sont éligibles qu'elles soient réalisées en régie ou par des prestataires privés. La réforme territoriale qui transfère la compétence de gestion des cours d'eau aux communautés de communes ou d'agglomérations au 1^{er} janvier 2018 (GEMAPI - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), permet néanmoins la poursuite de cet appui financier au titre de la solidarité territoriale.

Concernant les modalités d'instruction, depuis 2014, les dossiers relatifs aux travaux dont la réalisation est programmée sur l'année N, sont pris en compte l'année N+1, et ce afin de pouvoir consommer les crédits de façon efficiente. Ainsi sont retenus cette année les travaux 2016, ceux de 2017 étant reportés pour être présentés lors du prochain Budget Primitif 2018.

Pour 2017, sont ainsi présentés 29 dossiers, correspondant à une dépense totale de 102 323 €, déclinés comme suit :

- 7 dossiers (10 756 €) relatifs à des études. Celles-ci permettent de préparer les interventions pluriannuelles ou, de manière ponctuelle, des chantiers spécifiques. L'une d'entre elles doit préfigurer une nouvelle gouvernance dans le cadre des évolutions imposées par la réforme territoriale,

- 6 dossiers (47 164 €) relatifs à l'entretien pluriannuel,

- 16 dossiers (44 403 €) concernent des interventions diverses de restauration, de renaturation, de diversification des écoulements, protection des berges, d'évacuation des embâcles, etc.

Les aides sollicitées auprès du Conseil Départemental viennent en complément des participations conséquentes de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional sur ces opérations. Elles s'élèvent pour 2017 à 102 323 € et permettent le financement des projets à hauteur de 70 à 80 % selon le cas.

V - POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le Département, conformément à la politique qu'il a souhaité définir, peut intervenir, selon l'intérêt que présentent les sites ENS concernés, soit en maîtrise d'ouvrage directe dans le cas d'espaces naturels particulièrement riches, sensibles ou singuliers, considérés d'intérêt départemental, soit en finançant des tiers (collectivités ou associations) sur des sites considérés d'intérêt plus local.

En 2017, le Conseil départemental n'a pas reçu de nouveaux projets qu'auraient pu porter des maîtres d'ouvrages locaux.

Concernant les sites considérés comme étant d'envergure départementale, il est proposé de poursuivre l'entretien et l'aménagement des ENS sur lesquels le département est engagé depuis plusieurs années sur le corridor Garonnais : l'île de Labreille à Verdun-sur-Garonne, l'îlot de Saint-cassian à Mas-Grenier et le site de l'Espinassié à Bourret/Montech.

Sur ce dernier, le département souhaite engager une opération d'envergure permettant la réouverture d'un bras-mort aujourd'hui déconnecté du fleuve. Ce chantier considéré comme pilote, est lauréat d'un appel à projets de l'Agence de l'Eau et devrait bénéficier d'un financement conséquent de cet organisme, ainsi que d'une participation de la Fédération départementale de pêche.

Pour 2017, il est prévu d'inscrire 42 000 € de crédits, correspondant principalement aux études (dossier d'autorisation avec étude d'impact possible) qu'il s'agira de mener préalablement aux travaux.

Par ailleurs, le département envisage de mieux valoriser les barrages du Gouyre et du Tordre, propriété du Département. Ces ouvrages, dont la vocation première, est la desserte de réseaux d'irrigation, présentent un intérêt environnemental certain, en raison notamment de la mosaïque de milieux qui les constituent (plans d'eau, bois, prairies, zones humides ..) mais aussi de la flore et de la faune en présence.

De plus ce sont des sites facilement accessibles et largement fréquentés par le public.

Il est envisagé la rédaction puis la mise en œuvre de 2 plans de gestion. Ces documents permettront d'identifier toutes les potentialités des 2 sites, de présenter un panel d'aménagements à réaliser ainsi que des propositions de gestion.

Il est proposé d'inscrire une autorisation de programme de 40 000 € pour la réalisation de ces 2 plans de gestion.

VI - POLITIQUE EN FAVEUR DES DÉCHETS ET DE L'ÉNERGIE

Déchets non dangereux

Le Conseil Départemental était responsable de l'élaboration puis du suivi des plans de prévention et de gestion des déchets non dangereux ainsi que du Plan du Bâtiment et Travaux publics. Suite à la parution de la loi NOTRe le transfert de compétence pour la planification des déchets vers la Région s'est effectué au 1^{er} janvier 2017.

La participation au Syndicat Départemental des déchets peut néanmoins se poursuivre. Conformément à ce que prévoient les statuts du syndicat, il est proposé d'attribuer 87 500 € pour les dépenses de structure et 200 651 € de contribution aux dépenses d'investissement.

Par ailleurs, les objectifs du Plan Départemental des Déchets relatifs notamment à la mise en place de la collecte sélective, à la mise en service d'un réseau de déchetteries et à l'organisation du traitement ayant été atteints, les projets émanant des collectivités, même s'ils restent éligibles se raréfient.

Aucune demande pour 2017 n'a été réceptionnée au Conseil départemental.

VII - LE BILAN DES GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

En application de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, les Départements sont tenus de réaliser un bilan de leurs émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), accompagné d'une synthèse des actions envisagées pour réduire ces émissions.

Ce bilan, en application de l'article L229-25 du code de l'environnement, porte sur le patrimoine et les compétences de la collectivité et doit être remis à jour tous les 3 ans.

Aussi, le précédent bilan de GES ayant été présenté en 2013, sa réactualisation a été engagée dès 2016.

En terme d'actions de réduction sur les émissions émises par la collectivité, il est à noter qu'un effort significatif est actuellement porté en matière de réhabilitation énergétique des bâtiments départementaux, en particulier : médiathèque, centre universitaire, base de loisirs, collèges, et devrait ainsi impacter significativement à la baisse sur notre bilan GES.

10EME COMMISSION

TRANSPORTS ET MULTIMODALITÉS

Conformément à la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite Loi NOTRe), en date du 7 août 2015, le transport routier non urbain régulier et à la demande relève de la compétence de la Région depuis le 01/01/2017 ; ce sera également le cas des transports scolaires à compter du 1er septembre 2017, tandis que les transports d'élèves en situation de handicap restent de la compétence des Départements.

Néanmoins, par délibérations des 19 octobre 2016 et 19 décembre 2016, le Département de Tarn-et-Garonne a accepté que la Région « Occitanie-Pyrénées-Méditerranée » lui re-délègue ces compétences pour l'année 2017 dans le cadre d'une convention, contre versement d'une dotation financière correspondante d'un montant de 3 157 548 € approuvé par les commissions permanentes des collectivités Conseil Départemental et Région.

Par ailleurs, l'article 89 de la loi de finances pour 2016, qui fixe les modalités de compensation des charges transférées, prévoit, dès 2017, l'affectation aux régions de 25 points de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) par prélèvement sur la part départementale. Une convention en l'espèce est en cours entre la Région « Occitanie-Pyrénées-Méditerranée » et le Département de Tarn-et-Garonne au titre de 2017.

Le Département continue donc à assurer, pour cette année 2017, l'organisation et la gestion des transports, plus particulièrement celles des transports scolaires ; toutefois un travail est mené en étroite collaboration avec les services de la Région pour préparer au mieux la rentrée scolaire de septembre 2017.

Cette dernière assumera pleinement l'exercice de cette compétence à partir du 1er janvier 2018, date à laquelle seront transférés les personnels. Elle pourra néanmoins déléguer cette compétence aux Départements qui le souhaitent.

Dans ce contexte, le budget prévisionnel 2017 du service des transports s'établit comme suit :

- les dépenses représentent un global de 44 001 € en investissement et 13 431 711 € en fonctionnement ;
- les recettes représentent un global de 4 500 € en investissement et 1 350 000 € en fonctionnement.

I - INVESTISSEMENT

A) Dépenses : 44 001 €

- acquisition et implantation d'abribus	29 000 €
- acquisition de panneaux de signalisation	5 001 €
- travaux de voirie et signalisation horizontale	10 000 €

Cette enveloppe concerne les travaux de voirie et les signalisations diverses à effectuer au sol, dans le cadre des aménagements de points d'arrêt et de la mise en sécurité des parkings, pour une prise en charge des élèves dans les meilleures conditions.

La commune de Saint-Antonin-Noble-Val a un projet global de réaménagement sur la zone du collège P. Bayrou. A l'instar de travaux effectués sur d'autres parkings du Département, il est donc opportun d'effectuer les interventions nécessaires à la mise en sécurité de ce parking. A ce titre, il paraît cohérent, tant d'un point de vue technique que financier, qu'un seul maître d'ouvrage soit chargé de l'ensemble des travaux de la zone. Dans ce sens, il est prévu que le Département attribue, sous forme de fonds de concours, une enveloppe financière d'un montant de 208 000 € prévue sur les lignes budgétaires de la Direction de la Voirie.

B) Recettes : 4 500 €

- participations des communes pour l'implantation d'abribus	4 500 €
---	---------

II - FONCTIONNEMENT

A) Dépenses : 13 431 711 €

- transports scolaires	12 730 000 €
------------------------	--------------

Dont 760 000 € au titre du transport adapté des enfants en situation de handicap.

- transports de voyageurs	71 000 €
---------------------------	----------

La compétence du transport à la demande est donc désormais dévolue à la Région qui peut la déléguer directement aux EPCI. Le Département n'intervient donc plus, ni contractuellement, ni financièrement. Néanmoins, l'inscription de crédits est nécessaire afin d'honorer les subventions prévues au titre de l'année 2016.

D'autre part, la convention actuelle, entre le Département et la commune de Castelsarrasin, concernant l'organisation et la gestion du service de transports publics de voyageurs et de transports scolaires, sur son territoire, arrive à échéance au 31 août prochain.

Compte-tenu du contexte juridique lié aux applications de la loi Notre, la commune de Castelsarrasin devient Autorité Organisatrice de la Mobilité à partir du 1er septembre 2017. Elle devra donc se mettre directement en lien avec la Région « Occitanie - Pyrénées - Méditerranée » afin de poursuivre, le cas échéant, la mise en œuvre de ce réseau dans le périmètre constitué par son Ressort Territorial. Néanmoins, il convient, là aussi, d'inscrire ces crédits afin d'honorer la participation départementale au titre de l'année 2016-2017.

- prestations diverses	630 711 €
------------------------	-----------

Ce montant inclut les 2 participations versées par le Département au titre des Ressorts Territoriaux des Autorités Organisatrices de la Mobilité (RT AOM) (ex Périmètres de Transport Urbain (PTU) :

- à la ville de Valence d'Agen pour l'année scolaire 2016/2017 ;

- au Grand Montauban – Communauté d'Agglomération pour l'année scolaire 2015/2016. Pour rappel, et uniquement pour ce dernier, la participation au titre de l'année scolaire 2016/2017 sera à prévoir, par le Département, sur le budget 2018.

B) Recettes : 1 350 000 €

- participations des familles, départements et communes / EPCI aux frais de transport scolaires

11EME COMMISSION CULTURE ET PATRIMOINE

En investissement, la politique d'aide aux communes pour la restauration du patrimoine rural non protégé et en fonctionnement s'opère sur 7 enveloppes de subventions aux acteurs culturels locaux : associations, communes et intercommunalités ainsi que des crédits d'achats d'ouvrages, de remboursements de frais de transports pour les élèves et de prix pour les lauréats de concours.

Le budget global 2017 est de **1 616 881 €** :

- 1 588 881 € pour le service Culture ,
- 28 000 € pour le service de matériel scénique.
-

I – INVESTISSEMENT = 12 181 €

Cette AP concerne la politique d'aide aux Communes pour la restauration du patrimoine rural non protégé qui permet de sauvegarder les pigeonniers, puits, fours, lavoirs, fontaines, moulins à eau ou à vent. A ce jour, peu de dossiers nous sont parvenus.

II - FONCTIONNEMENT = 1 576 700 €

A) Politique de soutien aux acteurs culturels = 1 542 000 €

Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne consacre l'essentiel des dépenses culturelles à la conservation du patrimoine, des Archives et à la lecture publique, ces domaines de compétence obligatoires en matière culturelle.

Il a fait le choix d'intervenir aussi en faveur de la création et de la diffusion du spectacle vivant, avec pour objectif de soutenir une culture populaire au sens noble du terme, accessible à tous sur l'ensemble du territoire.

Concernant l'instruction et le traitement des subventions déposées par les acteurs culturels du territoire, des modalités de gestion harmonisées ont été adoptées, conformément aux souhaits exprimés par l'Assemblée.

Sept enveloppes de subventions aux acteurs culturels du territoire ont été définies d'un montant global de **1 542 000 €** se décomposant comme suit :

- Politique culturelle regroupant les aides aux associations locales pour la création et la diffusion dans les domaines de la musique et du théâtre, pour la défense et la promotion de la langue et de la culture occitanes et le développement de la lecture et des actions en direction des jeunes publics = **226 000 €**,

- Inventaire du patrimoine bâti dans le cadre du partenariat avec la Région et le PETR Midi-Quercy = **60 000 €**,

- Centre d'art (la Cuisine à Nègrepelisse) enveloppe destinée au soutien du fonctionnement et de la programmation culturelle et artistique du Centre d'Art et de design = **42 000 €**,

- Soutien aux organismes départementaux (ADDA) Monsieur le Président rappelle que l'ADDA mène actuellement un travail de diagnostic de l'action départementale en matière culturelle dans l'objectif de définir, pour l'avenir, les axes forts d'une nouvelle politique départementale. La synthèse de ce diagnostic et ces conclusions seront présentées lors d'une prochaine réunion = **418 000 €**,

- Encouragements aux acteurs culturels regroupant les associations locales nécessitant une aide au fonctionnement et à l'acquisition de petit équipement = **130 000 €**,

- Soutien aux écoles de musique publiques dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements et de l'Éducation Artistiques = **137 000 €** et aux écoles associatives = **21 000 €**,

- Événements culturels (festivals, salons, colloques, expositions, concerts,...) de portée départementale ou plus locale = **508 000 €**.

B) Autres crédits de fonctionnement = 34 700 €

- achat de livres = **200 €**,
- frais de transport pour le rallye citoyen = **1 500 €**,
- participation aux frais de transports culturels des écoliers = **23 000 €**,
- participation aux frais de transports culturels des collégiens = **7 000 €**,
- prix pour les collégiens lauréats du rallye mathématiques = **3 000 €**.

III - LE SERVICE DÉPARTEMENTAL DE MATÉRIEL SCÉNIQUE

Cette cellule, rattachée au service culture, est composée de trois techniciens spécialisés en lumière et son. Elle propose ses interventions avec prêt de matériel de scène aux communes et associations socioculturelles du département, organisatrices de manifestations qui bénéficient, ainsi, de prestations de qualité professionnelle à des tarifs préférentiels.

Le budget proposé pour 2017 est de **28 000 €** (avec une autorisation de programme de 35 000 €) :

- un programme de remplacement du matériel de sonorisation sera mis en place pour 35 000 € sur 2 ans ;
- en 2017, une console numérique sera remplacée pour **25 000 €**
- par ailleurs, un crédit de **3 000 €** est provisionné pour faire face aux dépenses courantes d'achat de petit matériel et de maintenance.

Les prestations du Service Départemental de Matériel Scénique procurent, en recettes de fonctionnement, une somme de **32 000 €**.

IV - ABBAYE DE BELLEPERCHE

L'abbaye de Belleperche comprend deux entités :

- le Musée des Arts de la Table qui retrace l'évolution des manières de manger du Moyen Âge à nos jours, au travers de collections et d'expositions ;
- la Conservation départementale du patrimoine, qui instruit les dossiers de demande de subvention au titre de la politique d'aide à la restauration du patrimoine protégé des communes, étudie et valorise les richesses patrimoniales du département. L'ensemble est porté à la connaissance du public par le biais d'actions de médiations et d'animations culturelles.

Au titre de l'année 2017, le budget prévisionnel global du service est de **646 695€**, ainsi répartis :

- **Investissement : 520 595 €**
 - dont 450 995 € au titre de la politique d'aide à la restauration du patrimoine protégé au titre des monuments historiques ;
 - et 65 000 € pour les acquisitions et mobilier du Musée des Arts de la Table.

- **Fonctionnement : 126 100 €**

- dont 78 000 € de contrats artistiques pour les animations 2017 (programme voté en DM). A noter que, pour ce programme, 10 000 € sont proposés en recettes au titre des fonds européens.

Avancement du programme de travaux :

Le 30 novembre 2015, à l'occasion de la Décision Modificative n° 2, l'Assemblée Départementale a approuvé le projet Scientifique et Culturel du Musée des Arts et de la Table.

Un programmiste a par la suite été mandaté pour rédiger un diagnostic du bâtiment pour définir les besoins de restauration, d'aménagement et de développement de l'Abbaye et du musée.

La première étude a fait ressortir des travaux d'urgences sanitaires sur plusieurs points techniques et de salubrité de l'Abbaye de Belleperche. Ces travaux ont été estimés à 250 000 €, honoraires compris et comprennent :

- la réfection du réfectoire médiéval,
- des travaux d'assainissement des eaux pluviales, des toitures et eaux de surface,
- la réfection de la toiture et de l'appentis Est
- la consolidation des façades et de certains planchers intérieurs,
- la réfection des décors et enduis intérieurs et,
- la sauvegarde des menuiseries de l'ancienne galerie Sud.

Le marché de maîtrise d'œuvre (architecte du patrimoine) est en cours de notification, et les études pourront débuter au cours du second trimestre 2017 pour une réalisation sur les trois années à venir.

V - ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Les Archives départementales constituent une administration de plus de deux siècles d'existence et d'expertise. Depuis la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, la conservation et la valorisation des archives sont **une compétence obligatoire du Département et le restent** dans le cadre de nouvelle organisation territoriale de la République.

A- Cinq missions fondamentales

➤ Contrôler

L'administration est responsable de la gestion des documents qu'elle produit ou reçoit dans l'exercice de ses fonctions, sous le contrôle scientifique et technique des Archives départementales. Ce contrôle s'exerce sur tous les producteurs d'archives publiques du Département, à travers un rôle de conseil pour la gestion des dossiers et le visa réglementaire du directeur des Archives avant toute élimination de documents.

➤ Collecter

Les Archives départementales reçoivent les versements obligatoires de l'administration et des établissements publics après approbation du bordereau rédigé à cet effet par le service producteur. Elles s'enrichissent aussi, le cas échéant, de dépôts, dons et achats de fonds privés intéressant l'histoire locale.

➤ Conserver

Du parchemin aux données électroniques, les archives constituent un patrimoine à forte valeur juridique et historique, mais d'une grande fragilité. Les conditions de conservation et de sécurité des fonds dans le dépôt exigent une vigilance et un soin permanents.

➤ Classer

Les fonds d'archives donnent lieu à travail rigoureux et normé de classement et de rédaction d'inventaires, aussi appelés instruments de recherches, qui sont comme la clé d'accès aux documents.

➤ Communiquer

Les fonds sont accessibles en salle de lecture et sur le site internet (www.archives82.fr) des Archives départementales. De plus, un service éducatif accueille tout au long de l'année des scolaires pour des activités pédagogiques. Enfin, expositions et autres manifestations culturelles (Journées du patrimoine, Grande Collecte etc.) sont régulièrement organisées par le service.

B - Le budget 2017 des Archives départementales

En 2017, le **budget prévisionnel global** des Archives départementales s'élève à **115 900 €** répartis comme suit :

- **11 800 € en investissement ;**
- **104 100 € en fonctionnement.**

En **investissement**, 10 000 € sont destinés à l'acquisition, en ventes publiques ou auprès de particuliers, de documents uniques ou d'ensembles de documents d'un grand intérêt historique pour le département. Le reste des dépenses (1 800 €) servira à acheter du matériel de conservation spécifique aux Archives.

En **fonctionnement**, quelques axes prioritaires déterminent le montant des lignes budgétaires :

- les archives demandent un effort nécessaire et soutenu de restauration (40 000 €) et de conditionnement dans des matériaux neutres (35 000 €). Une subvention de la DRAC sera, comme chaque année, sollicitée pour la restauration (6 000 € obtenus en 2016) ;

- la diffusion la plus large possible des ressources historiques est un axe important du service (12 000 €). En 2017, les Archives départementales participeront à un appel à projet de la Bibliothèque nationale de France pour la numérisation de la presse historique locale. De plus, l'évolution du moteur de recherche dans les inventaires des Archives se poursuivra avec la société Archimaine, qui fournit également une prestation d'hébergement des instruments de recherche électroniques ;

- le service acquiert chaque année des ouvrages et périodiques d'histoire générale et d'histoire locale, qui sont des outils de travail indispensables aux agents chargés de classements, mais également aux généalogistes, étudiants, universitaires et autres lecteurs qui viennent en salle de lecture exploiter nos ressources (8 000 €) ;

- la sensibilisation des scolaires est une orientation ancienne et forte des Archives départementales. Outre les initiations données au service éducatif, une dizaine de séances consacrées à la formation et à l'évolution des anciennes écritures sont assurées par un calligraphe dans les écoles tout au long de l'année et, le cas échéant, aux Journées européennes du patrimoine (2 800 €).

Le reste des dépenses (6 300 €) concerne des frais divers de fonctionnement.

C - Le projet de restructuration et d'extension des Archives départementales

Lors du BP des 12-13 avril 2016, l'Assemblée départementale a approuvé l'étude de faisabilité du projet d'extension et de restructuration des Archives départementales en site occupé. Une AP de 15 millions d'euros et des CP de 11 millions d'euros échelonnés jusqu'en 2020 ont été votés, étant précisé que 6 millions sont déjà provisionnés.

De mai à décembre 2016 ont été réalisés un diagnostic amiante avant travaux et la rédaction du programme technique détaillé (PTD) avec la société Espélia. Le comité de pilotage sera réuni dans les prochaines semaines pour valider ce programme et le transmettre pour avis officiel au Service interministériel des Archives de France. Le Conseil départemental sera ainsi en mesure, dès qu'il le souhaitera, d'organiser le concours d'architectes pour le choix du maître d'œuvre et d'envisager le début des travaux d'extension et de réhabilitation.

VI- MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

Compétence obligatoire du Département depuis les lois de décentralisation de 1986, la Médiathèque départementale met à disposition des bibliothèques de Tarn-et-Garonne des collections imprimées et audiovisuelles, forme et accompagne les bibliothécaires salariés et bénévoles, offre des conseils en matière de construction, d'aménagement et d'informatisation de bibliothèques ou encore propose des services innovants.

Son soutien à la Lecture Publique s'inscrit dans le cadre d'un plan d'aide, le Schéma Départemental de Lecture Publique adopté par délibérations des 4 février 2002 et 12 février 2003.

La politique définie par le Schéma Départemental de Lecture Publique consiste à aider les intercommunalités à développer des réseaux de bibliothèques, afin d'équilibrer l'offre sur le territoire.

Ce plan prévoit également un ensemble d'aides financières pour la création, la rénovation ou le réaménagement de bibliothèques, pour l'acquisition de mobilier et l'informatisation des réseaux de Lecture Publique ainsi qu'une aide à la création d'emplois de bibliothécaires intercommunaux.

Dans le cadre de la réforme territoriale et de la création de nouveaux EPCI au 1^{er} janvier 2017 d'une part, de l'évolution du rôle des Bibliothèques Départementales de Prêt d'autre part, Monsieur le Président propose de valider le principe d'une refonte du Schéma Départemental de Lecture Publique et de soumettre à l'Assemblée, lors de la prochaine Décision Modificative, la nouvelle politique en faveur de la Lecture Publique.

En outre, la Médiathèque départementale désherbe régulièrement ses collections imprimées et audiovisuelles afin de proposer aux usagers des bibliothèques du département des documents actualisés, en bon état matériel et adaptés aux besoins évolutifs des publics.

Conformément à la délibération de la Commission Permanente du 29 septembre 2014, la Médiathèque fait régulièrement des dons à des associations à but humanitaire ou à des associations à but de solidarité sociale ou éducative contre un euro symbolique.

La Médiathèque souhaite compléter ces dons par la vente des ouvrages désherbés, dans le cadre de l'organisation d'une braderie qui aurait lieu une à deux fois par an sur le parking de la Médiathèque.

Pour 2017, le budget de la Médiathèque départementale s'élève à 289 665 €.

A- FONCTIONNEMENT

Le budget prévisionnel en fonctionnement s'élève à **258 100 €**.

a) le Contrat Territoire Lecture :

Dans le cadre du **Contrat Territoire Lecture signé avec l'État en juin 2016**, la Médiathèque continue de développer son offre de ressources numériques via son portail. Les 46 bibliothèques relevant du Schéma Départemental de Lecture Publique ainsi que la médiathèque de Castelmayran bénéficient de ces ressources, financées à hauteur de **20 000 €**, répartis à parts égales entre l'État et le Conseil Départemental.

Afin d'aider à la médiatisation de ces ressources, un **jeune en service civique** est en cours de recrutement à la Médiathèque départementale.

b) Création d'emplois de bibliothécaires intercommunaux (BIBP)

Deux communautés de communes (Garonne et Canal et Pays de Serres en Quercy) continuent de bénéficier du subventionnement de postes de coordinateurs de réseaux de lecture intercommunaux, conformément à la politique du Schéma Départemental de Lecture Publique, pour un montant de **14 000 €**, pour la 5^{ème} et dernière année, à hauteur de 20 % du coût salarial annuel.

c) Acquisition de documents

Pour 2017, la Médiathèque départementale a prévu un budget de **184 000 €**, identique à 2016, pour l'achat de ses collections, tous supports confondus.

d) Formation et action culturelle

La médiathèque prévoit un budget de **8 600 €** pour la formation initiale des bibliothécaires du réseau départemental et de **6 400 €** pour ses différentes actions culturelles (Big Bang des Arts, Mois du Film Documentaire, Concerts en médiathèques).

e) Frais divers : 25 100 €

B - INVESTISSEMENT

Le budget prévisionnel en investissement s'élève à **31 565 €**.

a) Mobilier et informatisation (BIBM) : 10 165 €

La Communauté de communes du Quercy Caussadais a sollicité l'aide du Département pour la ré-informatisation de son réseau de Lecture Publique dans le cadre de l'intégration de la ludothèque.

Par ailleurs, la Communauté de communes de Garonne et Canal a également sollicité l'aide du département pour la ré-informatisation du réseau de Lecture Publique dans le cadre de l'intégration de la nouvelle médiathèque de Montech.

De plus, la Communauté de communes du Pays de Serres en Quercy a sollicité l'Assemblée pour l'acquisition de mobilier dans le cadre de l'agrandissement de son réseau de Lecture Publique et le réaménagement de la bibliothèque de Montaigu-de-Quercy dans de nouveaux locaux.

Enfin, la commune de Cazals a sollicité l'aide du Département pour l'achat de mobilier pour son point lecture, réaménagé dans de nouveaux locaux.

b) Construction de bibliothèques (BIBA) : 19 000 €

Par courrier du 26 octobre 2016, la Commune de Beaumont-de-Lomagne a sollicité l'aide du Département pour le projet de réaménagement de la Médiathèque municipale au sein d'un pôle touristique, économique et culturel.

c) Autres matériels divers : 2 400 €

d) Avancement du programme de travaux :

Lors du Budget Primitif de 2014, l'assemblée a été informée de la nécessité d'entreprendre des travaux de réhabilitation complète de la Médiathèque.

Afin de répondre à des complexités architecturales et techniques, un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu avec le cabinet d'architectes Cascarigny et le bureau d'études Girus.

Ce marché est composé de plusieurs tranches dont une ferme (structure et système de chauffage) et dix-neuf conditionnelles (isolation, menuiseries, électricité...)

En 2015, les travaux de changement des installations de chauffage ont été réalisés. La nouvelle pompe à chaleur et chaudière gaz fonctionnent depuis le 1er novembre 2015 pour un montant de 145 000 € (travaux et honoraires).

Au cours du Budget Primitif de 2016, une autorisation de programme globale de 1 213 000 € a été votée dans le but de réaliser tous les travaux nécessaires à cette réhabilitation avec les crédits de paiement répartis sur 4 ans.

Aujourd'hui, la maîtrise d'œuvre est en train de préparer le dossier de consultations des entreprises pour la réfection et l'isolation de la toiture. Celui-ci a été publié courant mars avec un démarrage des travaux pour le début de l'été 2017.

VII - ESPACE DES AUGUSTINS

L'Espace des Augustins, espace culturel départemental ouvert depuis 2010, conforte sa montée en puissance et son bilan de fréquentation lors de la présente saison 2016-2017.

Le budget prévisionnel global 2017, qui impacte la prochaine saison 2017-2018, s'élève à **72 520 €** en dépenses :

A- Investissement

Le budget d'investissement s'élève à **12 000 €** correspondant à la deuxième tranche d'un plan pluri-annuel pour l'acquisition de matériel scénique et de panneaux d'affichage.

B- Fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'élève à **60 520 €**.

Une légère augmentation par rapport à celui de 2016 (environ 2 000 €) est la conséquence d'une plus large occupation des espaces (de la salle d'expositions avec des programmations en augmentation pour la saison 2017-2018 ainsi que de la salle de spectacles, optimisée par le partenariat avec Le Rio).

En effet, pour la saison 2017-2018, la salle d'expositions sera occupée durant la presque totalité de la saison par deux expositions importantes « *Conserver, Restaurer, Transmettre* » ainsi que « *Parcours d'un collectionneur* » qui demandent des moyens supplémentaires, notamment sur la ligne catalogues et imprimés. Pour mémoire, pour la saison 2016-2017, les Augustins n'ont accueilli qu'une seule exposition.

Par ailleurs, le partenariat réussi avec Le Rio nécessite quelques moyens supplémentaires en ce qui concerne la location d'instruments de musique.

C- Recettes prévisionnelles : 4 000 €

Pour 2017, le montant prévisionnel des recettes est de **4 000 €** pour les actions tout public.